

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Mémoire de Maîtrise universitaire ès Sciences du mouvement et du sport
(Master Sciences sociales et sport)

L'ontologie multiple du parkour

Yann Daout

Sous la direction de la Professeure Laurence Kaufmann
Expert : Olivier Aubel

Automne 2018

Table des matières

Table des matières	1
Introduction	3
Méthodologie	4
Être traceur-chercheur	4
Différentes versions de la discipline	8
Étudier une controverse	10
Une petite histoire du parkour	12
Retour sur la généalogie du parkour	13
Le freerunning	14
Des origines viriles et élitistes	15
Une spectacularisation précoce	15
Alternatif versus Maintream	17
Une diffusion mondiale	18
Une ontologie multiple	21
Des mondes de référence divers	21
De l'espace urbain aux « spots »	25
Le parkour comme processus	27
De l'isolation à l'enchaînement	28
L'épreuve	31
Une pratique en tour par tour	33
La mise en association comme institutionnalisation minimale	36
Des cercles concentriques	36
Une (dé-)sportification locale ?	40
La domestication du parkour	47
La pratique en intérieur	50
Parkour versus Acrobatie	54
Prise / déprise	58
Une institutionnalisation internationale controversée	62
Contexte	62
Mise en Mouvement	67
FIG-Gate	73
Degré de confinement	76
Dispositifs d'information et d'action	78
Une institutionnalisation inexorable ?	82
Bottom-up, top-down	83
Conclusion	89

Bibliographie.....	92
Annexes.....	98
Cartographie des acteurs	98
Lexique.....	101

Introduction

Le parkour est une activité physique récente, étant apparue à la fin des années '80 dans la banlieue parisienne. La pratique s'est rapidement diffusée dans le monde entier par le biais de la télévision, du cinéma et d'internet.

Le parkour est alternativement catégorisé par ses pratiquants¹ comme un sport, un art (en analogie tantôt à la danse, tantôt aux arts martiaux), une méthode d'entraînement, une philosophie, une discipline, un mode de vie. Sa définition est donc particulièrement flottante.

S'agissant d'une activité individuelle, ne requérant ni adversaire ni coéquipier, il n'y a pas de nécessité absolue de se mettre d'accord sur son contenu précis. La quasi-absence de compétition permet de se passer de règles universelles et explicites. Le parkour ne se définit pas non plus par l'équipement, qui se réduit (éventuellement) à des chaussures et vêtements confortables (contrairement, mettons, au skate qui pourrait se définir par l'usage d'un skateboard). Il ne se définit ni par le matériel utilisé plus généralement, ni par son lieu de pratique : les pratiquants se targuent souvent de s'entraîner dans des lieux et avec des objets qui ne sont « pas faits pour ça à la base ». Si les médias aiment bien représenter le parkour comme une discipline « urbaine », rien n'exclut la pratique en milieu « naturel ». À un public de profanes, le parkour est volontiers décrit comme « aller du point A au point B de manière rapide et efficace » ; pourtant ce n'est pas nécessairement la manière dont on décrirait l'activité concrète des pratiquants *in situ* ou dans leurs vidéos.

Reste qu'il y a des pratiquants de parkour qui se considèrent comme tels, qui se réunissent pour pratiquer, parfois en association, et maintenant également en fédérations. Qui « défendent » leur pratique. Qui affirment faire partie d'une « communauté » du parkour. Souvent, ils n'ont pas besoin de s'entendre sur ce que représente leur pratique. Même s'il y a des désaccords potentiels, se mettre d'accord sur les détails n'est pas toujours pertinent pour le déroulement de l'activité, et ces désaccords peuvent rester latents. D'autres fois, des débats, des controverses, des tentatives de définition surviennent. Ce que fait X, ce n'est « pas vraiment du parkour ».

Il y a donc de multiples versions du parkour, une ontologie multiple (Mol, 2002) répartie sur une diversité de sites. Certaines versions s'opposent, d'autres sont en tension sans pour autant causer des conflits. D'autres encore sont complémentaires ou se juxtaposent volontiers.

Ce travail propose de prendre à bras le corps la question de ce flou dans l'activité ainsi que du travail de (non-)définition opéré par les pratiquants. Nous nous basons sur des données ethnographiques ainsi qu'une analyse de controverse. Après l'exposition de notre méthodologie

¹ La proportion de femmes parmi les pratiquant.e.s dans la région est inférieure à 15%. Le masculin sera donc utilisé avec escient.

et une introduction à la genèse du parkour, notre parcours se fera en trois étapes. Nous partirons de la pratique concrète et située du parkour, en nous posant la simple question : « que font les pratiquants ? » ou « en quoi consiste le parkour ? ». Puis nous monterons d'un niveau en considérant la mise en discours et l'institutionnalisation locale et limitée de l'activité. Dans la troisième et dernière étape, on considérera l'agitation causée par l'entrée d'un acteur international (la Fédération Internationale de Gymnastique) dans l'institutionnalisation de la pratique. Il s'agira de voir l'obstacle que la diversité première de l'activité constitue pour ses deux traductions institutionnelles, locale et internationale. En prenant également la question dans le sens inverse, on verra comment l'arrivée de ce nouvel acteur, en l'occurrence la Fédération Internationale de Gymnastique, force les pratiquants à se repositionner par rapport à leur pratique.

On pourrait estimer qu'il ne s'agit ici que de la lutte entre différents groupes pour la définition légitime de la discipline. Le pari de ce travail est de ne pas partir trop vite dans l'hypothèse d'une lutte symbolique. Dans la mesure du possible, il s'agira de comprendre que ce sont également les modalités concrètes de l'activité qui sont en jeu. Ce sont bien les enjeux de l'ontologie multiple du parkour qui nous intéressent. De quoi est fait le parkour, quels sont ses modes d'existence ? Qu'implique cette multiplicité pour les pratiquants et ceux qui cherchent à défendre, promouvoir ou enseigner cette discipline ? En deçà des effets de discours et des enjeux de légitimité, il y a bien une pratique, du mouvement, des corps, des murs.

Méthodologie

Ce mémoire se base sur une recherche multi-méthodes : approche (auto-)ethnographique, observation participante (à des degrés divers), entretiens, analyse de controverse.

Être traceur-chercheur

Ma présence sur le terrain, au sein de cette communauté, précède largement sa constitution en un objet de recherche formelle dans le but d'un mémoire (début : octobre 2017). Je suis arrivé dans le parkour en 2011, en tant que participant. Progressivement, j'y ai également acquis un statut d'enseignant de la discipline, en milieu associatif principalement, mais également dans d'autres cadres divers (camps polysportifs, cours privés, sports universitaires...). J'y ai également le statut de responsable d'organisation, ayant contribué à créer une association à but non lucratif en 2013, et étant membre du comité depuis. On peut donc parler d'« observation participante rétrospective » (M. Bulmer, cité dans Cefaï, 2003, p. 556.) ou d'*insider research*

(Hodkinson, 2005), au sens où je suis passé du statut d'un acteur à part entière à celui de chercheur, sans pour autant me départir de celui d'acteur.

La problématique de mon travail repose essentiellement sur mon expérience de pratiquant, pas uniquement sur les questionnements du monde académique. Être pratiquant invite en effet à se sentir concerné, à vouloir en savoir plus (Kanuha, 2000). Si tous les pratiquants ne se posent sans doute pas les mêmes questions que moi, ou pas de la même manière, les acteurs institutionnels et les enseignants rencontrés ont du moins des préoccupations proches. Il est ainsi arrivé que les participants demandent mon avis sur plusieurs sujets (institutions internationales, compétition...), avant de s'enquérir sur ce qui m'intéressait pour mon travail... et de se rendre compte que les thématiques étaient les mêmes.

Or cette position a des avantages, mais peut également être problématique. Il régnait *a priori* une symétrie, les pratiquants se posant les mêmes questions que moi, et étant donc plus enclins à dialoguer qu'à être interrogés. Je devais parfois prendre le temps de répondre aux questions de mes interlocuteurs. Le risque de confusion des rôles, d'analyse des données dans la perspective d'un participant plutôt qu'un chercheur, est élevé (Dwyer & Buckle, 2009; Hodkinson, 2005). Le lecteur en jugera. Il est du moins certain que mon rôle de chercheur n'était pas fixe, vacillait entre formel et informel.

Mais être membre du groupe étudié permet un accès rapide et facilité au terrain (Dwyer & Buckle, 2009; Hodkinson, 2005), ce qui est idéal pour une recherche de moins d'un an, comme c'est le cas ici. Mon engagement dans ce milieu m'a permis de récolter des données invisibles pour un observateur externe ou même pour un pratiquant « périphérique », comme durant une réunion visant à discuter la création d'une fédération nationale.

Etre membre permet d'obtenir aisément la confiance des participants, qui présupposent chez le chercheur un univers axiologique proche du leur (Bajard, 2013; Dwyer & Buckle, 2009). Le chercheur peut alors se faire oublier ou du moins banaliser sa présence. En prenant appui sur cette confiance et sur le savoir partagé, le chercheur peut obtenir des données plus détaillées et identifier plus aisément leur pertinence, notamment en rapport avec le contexte vécu par les membres (Dwyer & Buckle, 2009; Hodkinson, 2005). Si les entretiens ont rapidement pu aller sous la surface, c'est parce que les pratiquants auxquels je faisais face supposaient chez moi des compétences de membre, à savoir la connaissance de termes techniques, un vécu similaire de l'activité, etc. Ainsi, contrairement à un entretien ou discussion avec un non-membre (journaliste, passant...) où il s'agit de rapidement créer une façade pour l'activité (« le parkour, c'est X »), les pratiquants pouvaient supposer cette façade connue et partagée, et pouvaient développer un discours à un autre niveau (« j'essaie d'arrêter de dire que le parkour, c'est X,

parce que... »). Durant les observations, mon ressenti subjectif (p.ex. le fait de me sentir à l'aise dans une situation ou non) ainsi que la manière dont les autres me situent (« t'es plus fort en parkour qu'en acro ») ont été des sources d'information utiles pour comprendre à la fois des situations et ma place en leur sein.

La position de « membre » est toutefois à double tranchant, car ce qui est mutuellement tenu pour acquis, connu et partagé risque de rester à l'état d'implicite (Dwyer & Buckle, 2009; Hodkinson, 2005; Kanuha, 2000). Il est certain qu'un *outsider* aurait parfois eu droit à des explications différentes, sinon plus détaillées sur certains points. J'ai essayé d'exiger des explicitations, ce qui n'était évidemment pas toujours possible. Il faut savoir éviter d'insister trop fortement sur certaines thématiques (Bajard, 2013). En particulier lorsque l'on est membre de cette communauté, que l'on ne peut en sortir à la fin de la recherche et que l'on est affecté par les personnes en face de soi.

In fine, une question mérite d'être posée : que signifie être *insider* ou participant ? En effet, il convient d'éviter de tomber dans un essentialisme posant des groupes fixes, monodimensionnels et mutuellement exclusifs (Hodkinson, 2005). « Être dehors » ne signifie pas être totalement différent, « être dedans » ne signifie pas être complètement identique (Dwyer & Buckle, 2009, p. 60), étant donné que les groupes ne sont jamais totalement homogènes.

Hodkinson avance cependant que certains groupes sont unifiés par un attachement à des goûts, des valeurs et des activités distinctes, et se différencient activement de ceux et celles considérés comme ne partageant pas ces caractéristiques (2005, p. 135). C'est sans doute le cas ici. Partout où j'allais, j'étais explicitement considéré comme un *insider*, un traceur² à part entière, voire un traceur estimé (« t'es toujours le bienvenu, t'es un traceur »). On peut mettre cela sur le compte d'un engagement sur le long terme, perçu comme sincère et authentique.

Cependant, j'étais également un *outsider* vis-à-vis des organisations observées. J'étais perçu comme un traceur « lausannois », venu en visite. Mon appartenance à un groupe géographiquement et socialement situé aurait pu m'empêcher d'établir des liens avec un groupe distinct, ou mon positionnement sur une des thématiques du parkour aurait pu créer de la méfiance chez les tenants d'une autre position. De fait, j'ai été surpris de pouvoir être reçu et (en apparence du moins) estimé partout, malgré que ma manière de voir l'activité n'est pas identique à celle de mes interlocuteurs, s'y opposant même parfois.

² Le terme traceur/traceuse est utilisé par les pratiquant.e.s pour s'autodésigner. Le nom « Traceurs » était utilisé par une équipe de pratiquants créée par des fondateurs de la discipline.

Je ne me sens pas particulièrement attaché à la tradition, aux fondateurs, aux « valeurs » ni à l'« histoire » du parkour. Je garde et défends plutôt ce qui correspond à ma vision pédagogique et politique de la discipline. Je pense ainsi que le parkour peut et doit être utilisé pour promouvoir un usage ludique des espaces urbains, et j'estime que l'artificialisation de la pratique ne lui permet pas de jouer ce rôle. Je suis sceptique concernant l'institutionnalisation, mais en tous les cas je considère qu'elle doit être faite de manière autonome, par et pour les pratiquants. Je m'oppose à la compétition, ne me considère pas comme un sportif, et suis dubitatif quant aux bienfaits du système sportif international.

Mais même ma position publique radicalement anti-compétitive, par exemple, semble ne pas avoir été gênante pour converser à ce sujet. Lorsque j'étais sommé de donner ma position, j'ai toujours veillé à en donner un compte-rendu nuancé pour ne pas braquer mes interlocuteurs.

Pour ce qui est de la participation, il est évident que je participe globalement au monde du parkour. Mais en visite dans une autre association, participer prend diverses significations. Lorsque les catégories d'âge le permettaient, j'ai participé au cours en tant qu'élève, alors que j'aurais pu tout aussi bien y participer en tant qu'enseignant. Lorsque je ne pouvais pas participer au cours, je prenais la position de l'observateur non participant. Mais j'étais sans cesse rappelé dans l'activité, puisque chacun savait que j'étais un traceur. Ainsi, la confusion des rôles n'était jamais loin, comme lorsqu'il m'est arrivé de devoir donner un conseil à un élève qui n'était pas le mien ou de m'occuper d'un blessé dont je n'étais pas formellement responsable. Dans les cas où il n'y avait pas de cours formel, j'avais peu ou prou le même statut que les autres participants. Être *insider* et participant prend donc plusieurs significations et varie fortement selon le moment et le lieu de l'enquête.

Pour résumer, ce mémoire repose inévitablement en partie sur mes expériences, l'entraînement de mon corps, un réseau de pratiquants, des préoccupations, etc. qui datent d'avant la formalisation d'un objet de recherche pour mon mémoire. C'est de cette expérience que me vient une bonne partie de la compréhension de l'activité et du milieu qui seront traités ici. La phénoménologie de l'activité, « ce que cela fait d'être traceur » ; la compréhension des codes et rituels, du langage du parkour... Je me situe donc dans un courant de recherche qui remet en cause l'aspiration à la neutralité et à l'objectivation scientifique en tenant compte de « la place du sujet connaissant afin de transformer son expérience en savoir » (Bajard, 2013, p. 19). J'ai donc poursuivi mon engagement avec le monde du parkour durant l'enquête : pratique personnelle, enseignement (association >1h30/semaine ; université 2h/semaine, cours privés ponctuels...), organisation de l'association (tâches administratives, délibération avec le comité, rencontres avec des acteurs municipaux...), discussions avec des pratiquants (en face à face ou

sur internet), suivi de et/ou participation à certaines controverses, rencontres avec des acteurs institutionnels (représentants d'autres associations, fédérations nationales ou internationales...), lecture d'articles (médias « traditionnels », externes, ou blogs de pratiquants), visionnage de vidéos... À cet engagement personnel, j'ai rajouté la tenue d'un carnet ethnographique et archivé les documents et médias pertinents.

Différentes versions de la discipline

Dans le but d'analyser différents modes de pratique et d'organisation de l'activité, j'ai effectué des observations (~25h) dans trois associations de la région, en plus de mon engagement dans ma propre association. Il a été décidé de se focaliser sur la Suisse-romande, afin de minimiser les contraintes et coûts de déplacement. Opter pour une région moins étendue s'est avéré impossible, le nombre d'associations actives dans le canton de Vaud étant insuffisant.

Les associations étudiées ont été échantillonnées de la manière suivante. Premièrement, il fallait que des cours hebdomadaires soient donnés. En effet, l'enseignement, et en particulier à l'arrivée d'un débutant, semble être une situation idéale d'observation avec l'accommodation du collectif à de nouveaux membres, une explicitation des règles, normes et attentes, un apprentissage du langage, des rituels, des techniques corporelles du parkour, etc., bref une mise à l'épreuve du collectif, du nouveau membre, et de l'activité. Une association ne donnant pas de cours a cependant été retenue, étant donné que sa présence à Lausanne n'engendrait pas de coûts de déplacement majeurs et qu'elle permettait de donner un contrepoint intéressant : tout groupe de parkour n'offre pas d'enseignement formel. Deuxièmement, il fallait que les associations choisies donnent un aperçu de la diversité des modes de pratique. À savoir : au moins une organisation se revendiquant du parkour et une se revendiquant du freerun (l'ADD n'étant pas implanté en Suisse) ; au moins une donnant des cours en intérieur sans structure dédiée (salle de gym polysportive), une en intérieur avec structure dédiée (parkour-park), une en extérieur. Cet échantillon *a priori* s'est révélé plus problématique que prévu. L'opposition salle/extérieur n'est pas hermétique : les responsables d'une organisation donnant des cours exclusivement en intérieur durant la période observée se disent prêts à en donner en extérieur dès le retour des beaux jours et les pratiquants venant s'entraîner en salle le soir ont souvent passé l'après-midi dehors. Bien que j'aie tenté de commencer mes observations au début du semestre (rentrée scolaire de janvier), la plupart des groupes n'accueillaient pas de nouveaux venus, et le moment précis de l'entrée dans le collectif n'a donc pas pu être observé hormis dans ma propre association.

	Féli-D	Iris	XTM	PKL
Création³	2015	2014	2009	2013
Lieu d'observation⁴	ext.	park	gym	ext., gym
Type de cours	ados	enfants, ados	entraînement libre	enfants, ados, femmes
Activité principale	pk	pk/fr	pk/fr	pk
Nb de séances d'observation	3	2	3	15+
Membres interrogés	Fred, Jérémie	Chris	Kevin	-

Hormis les cours pour enfants, les observations étaient participantes. Outre le fait de pouvoir faire l'expérience de l'activité avec les autres pratiquants, cela semble avoir l'avantage de moins perturber l'activité. En fait, être non participant (statique) tout en étant reconnu comme un traceur par les autres est perçu comme une invitation à discuter, ou conduit à être rappelé dans l'activité (« tu bouges pas ? »). Il est par ailleurs difficile de trouver un endroit où se placer pour observer tranquillement : les pratiquants font un usage extensif et imprévisible de l'espace, et il est souvent nécessaire de leur laisser place.

Les observations étaient largement inductives, mais je me focalisais sur les éléments suivants : Comptage des pratiquant.e.s ; méthodes et contenu de l'enseignement, critères de jugement ; indices de rationalisation, standardisation, codification, régulation de l'activité ; organisation spatiale de l'activité ; mise en discours, définition, mondes de référence, généalogie de l'activité ; subversions, hybridations... ; laissés pour compte, exclusions, mises en difficulté...

³ Il s'agit de la date de signature des statuts de l'association, mais généralement un groupe existait déjà, parfois depuis plusieurs années et sous le même nom.

⁴ Il s'agit du lieu où j'ai effectué mes observations. Les membres de Féli-D se rendent parfois en salle, mais celle-ci a l'air d'avoir une importance marginale. Iris affirme que des cours en extérieur seront à nouveau donnés en été. Les activités régulières de XTM n'ont par contre lieu qu'en salle de gym, et un parkour-park est en cours de construction.

J'ai également effectué des entretiens approfondis (1h20-1h45) avec un ou deux responsables de chaque association observée. Le choix du lieu était laissé à l'interlocuteur, à savoir une bibliothèque (XTM), un restaurant (Iris), le domicile (Féli-D).

Ces entretiens étaient menés avec une liste de thématiques à aborder plutôt qu'un guide structuré. Ils commencent par la question de l'arrivée du pratiquant dans le parkour, puis continuent avec les autres thématiques, mobilisées au travers de questions et relances si besoin est : création et buts de l'association ; finalité de l'enseignement ; formation des enseignants ; définition du parkour ; rapport à la généalogie/aux fondateurs ; rapport au risque ; rapport à la population et à la police ; rapport aux institutions. En cas de structure dédiée au parkour : création, entretien et apports de la structure. À noter que ces thématiques étaient pour la plupart spontanément abordées par les pratiquants, et que les relances servaient à demander des précisions plus qu'à diriger l'entretien.

Étudier une controverse

La question de l'institutionnalisation du parkour au niveau international sera abordée par le biais d'une analyse de controverse. Cyril Lemieux définit la controverse comme étant un « conflit triadique dans lequel le seul juge est le public des pairs » (Lemieux, 2007, p. 196). C'est-à-dire qu'il s'agit d'un différend entre deux parties mis en scène devant un tiers, un « public formé d'individus auxquels chaque partie en désaccord peut reconnaître la même compétence distinctive au jugement que celle qu'elle se reconnaît » (Lemieux, 2007, p. 196).

La controverse est une situation où ce qui allait de soi et était implicite et/ou invisible est (re)mis en question, et par là même rendu explicite et observable. En ce sens, l'analyse de controverse peut être vue comme un « révélateur, au sens photographique, de rapports de force, de positions institutionnelles ou de réseaux sociaux » (Lemieux, 2007, p. 191). Mais on peut voir également la controverse comme un moment structurant, un processus intéressant en soi, « une situation dans laquelle les individus déplacent et refondent l'ordre social qui les lie » (Lemieux, 2007, p. 193). Ici, l'idée est de voir si et comment la controverse met à l'épreuve le flou de l'activité, met à mal certains discours-vitrine, force certaines frontières.

Nous nous concentrerons donc ici sur une controverse que j'ai nommée le « FIG-Gate », nom depuis repris par d'autres pratiquants⁵. Cette controverse porte sur l'intervention soudaine de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) comme acteur institutionnel dans le monde du parkour. Nos données reposent sur les communiqués de presse de la FIG, ainsi que la

⁵ P.ex. <http://www.accessparkour.com/fig-gate-the-story-so-far/>, consulté le 10.04.17.

correspondance de plusieurs institutions avec la FIG. Nous nous focalisons également sur un « groupe » Facebook nommé *Parkour Research*, qui est la principale arène de la controverse. Ce groupe anglophone présente la particularité de mêler 1800 membres⁶ (généralement des pratiquants du parkour) venant du monde entier, et occupant des positions diverses dans le microcosme du parkour. On y trouve ainsi des chercheurs, docteurs, doctorants ou étudiants, des propriétaires de salle de parkour, des représentants d'association ou de fédérations, des enseignants. Même lorsqu'ils sont de « simples pratiquants », les membres ne sont pas « n'importe qui », mais des pratiquants qui veulent d'une manière ou d'une autre en savoir plus sur le parkour, et qui *a minima* lisent l'anglais. Ce groupe n'est donc pas représentatif des pratiquants en général, mais présente l'intérêt de regrouper une communauté internationale de membres compétents, qui en savent long sur le parkour et agissent dans ce groupe sur un mode épistémique : ils posent des questions, débattent, demandent des sources, etc. Par ailleurs, comme on le verra, de nombreux acteurs institutionnels sont présents, et ce groupe sera l'espace (semi)public privilégié pour discuter de l'actualité de l'institutionnalisation internationale du parkour.

On opéra pour deux types de perspectives considérées par Cyril Lemieux comme étant particulièrement heuristiques. La première est d'utiliser « une approche en termes de *dynamique de publicisation et de confinement* » (Lemieux, 2007, pp. 200–201). Cela consiste à concevoir la controverse comme pouvant se déplacer sur un continuum allant du conflit privé entre pairs (sans intervention d'un tiers) à une exposition totale devant un public profane. Le degré de confinement de la controverse peut alors être compris comme un enjeu en soi, pouvant faire l'objet de stratégies des participants : contrôler son confinement, cacher des informations, chercher des appuis externes... Dans le cas qui nous occupe, la controverse reste entre acteurs concernés (les traceurs et les institutions impliquées), et s'arrête sous le seuil de publicité maximale. Le public externe ne prend généralement pas part à la controverse, et n'est pas pris à part.

La seconde est de prendre en compte les dimensions stratégiques et argumentatives de la controverse en utilisant une conception « *feuilletonnée* » de celle-ci. Il s'agit de mettre au jour les contraintes argumentatives qui pèsent dans des espaces différents (p.ex. entre alliés ou devant un public). Il convient de voir ce qui dans un espace donné limite « la clause d'égalité de droit » entre les participants, favorisant alors « les arguments d'autorité, les intimidations ou encore les modalités de jugement externes à celles privilégiées par les pairs » (Lemieux, 2007, p. 203).

⁶ Au 18.05.18. Ce chiffre était sans doute bien plus faible au début de la controverse, étant donné que la controverse elle-même a restructuré et élargit le groupe.

Pour terminer, il convient de noter que la controverse en question, si elle s'est « calmée », n'est pas close pour autant. Comme le note Cyril Lemieux, « les controverses sont beaucoup moins souvent tranchées qu'elles ne sont progressivement normalisées » (Lemieux, 2007, p. 207). Si elle ne fait plus rage dans l'arène publique, elle peut toujours être réactivée par un événement ou l'arrivée d'une nouvelle information. Elle se déplace pour continuer dans d'autres arènes et s'institutionnalise (p.ex. le conflit demeure à ce jour entre Parkour Earth et la FIG). Il s'agit donc ici de faire un état des lieux un peu plus d'un an après son émergence.

Ceci permet de prendre la perspective de l'historien remontant *a posteriori* aux traces. Il est ainsi possible de mettre en évidence certains éléments dévoilés par des acteurs après un moment où il était stratégique de les garder masquées. Notre but est cependant de remettre ces éléments dans le contexte de leur (dé)voilement, afin de rendre compte de manière adéquate de la dynamique de la controverse ainsi que de l'enjeu que représente l'accès à l'information.

Une petite histoire du parkour

L'histoire du parkour est en soi un enjeu pour les pratiquants. Elle leur permet de se situer dans une certaine filiation, de se rattacher à différents personnages, événements ou discours qui deviennent le fond culturel de leur discipline. L'histoire du parkour nous semble ainsi prendre une fonction mythologique : il s'agit de raconter la genèse de la discipline, avec l'évocation de pères fondateurs⁷ de la pratique. Les faits sont difficiles à distinguer des aspects légendaires, et plusieurs versions de cette histoire coexistent. On prend donc ici le risque de réifier ce qui ne serait qu'une version de plus de cette histoire. On attire également l'attention du lecteur sur le fait que la littérature académique sur le parkour n'est pas toujours une source fiable pour ce qui est des éléments historiques. Cette littérature s'appuie rarement sur des sources primaires telles que des entretiens avec les fondateurs ou un travail d'archives (Angel, 2011).

Cependant cette histoire doit être narrée d'une manière ou d'une autre pour que le lecteur puisse entrer dans l'univers de sens du parkour. On fera d'ailleurs par la suite fréquemment référence à cette histoire, puisque les pratiquants eux-mêmes s'appuient sur elle, et que certains de ses personnages sont encore des protagonistes importants dans l'institutionnalisation de la discipline.

La création du parkour est attribuée de manière consensuelle à un groupe de jeunes hommes vivant dans la banlieue parisienne à la fin des années '80 (entre 1986 et 1987, selon Angel,

⁷ Que certains pratiquants qualifient de gourous ou de dieux, au vu de l'adulation dont ils sont parfois la cible.

2011). La plupart des comptes-rendus, chez les pratiquants comme dans la littérature académique, optent pour deux personnages centraux : David Belle et Sébastien Foucan (Atkinson, 2009; Bavinton, 2007; Clegg & Butryn, 2012; Lamb, 2014; Miaux, 2009). Cela a l'avantage notable de pouvoir facilement mettre en narration un « schisme idéologique » (Atkinson, 2009, p. 172; Wheaton & O'Loughlin, 2017, p. 76) entre les deux étiquettes les plus souvent utilisées : le parkour de Belle, et le freerunning de Foucan.

Retour sur la généalogie du parkour

Le parkour est souvent perçu comme la pratique « originale » voir « traditionnelle », visant au déplacement « efficace », « aller du point A au point B », centré sur le « franchissement d'obstacles », et se basant sur des idéaux utilitaristes et altruistes (Miaux, 2009). Sa généalogie est étroitement liée au monde militaire. Le père de David, Raymond Belle, est né au Vietnam en 1939, d'un père médecin dans l'armée française et d'une mère vietnamienne. A l'âge de sept ans, il se trouva séparé de sa famille par la ligne de front de la guerre d'Indochine et est placé dans l'école d'enfants de troupe de Dalat. En plus de l'entraînement militaire dispensé par l'école, il se serait alors entraîné en secret sur le parcours du combattant de l'école, pour s'endurcir et développer ses capacités physiques. Rentré en France, il s'engage dans la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (Belle, 2009; Perrière & Belle, 2014). Le grand-père de David, qui l'a élevé, était lui aussi ancien pompier et soldat, ayant servi durant la Seconde Guerre mondiale. C'est de cet environnement familial que David tire l'idéologie de courage, d'altruisme, d'endurcissement et de virilité qui influencera la naissance du parkour.

Il revendique notamment la devise « Être fort pour être utile », qui est celle de Georges Hébert. Officier de marine, Hébert crée au début du XXe siècle la Méthode Naturelle (MN). Cette méthode est d'abord développée et testée au sein de l'armée, mais l'ambition de Hébert est de refonder l'éducation physique scolaire (Philippe-Méden, 2017). La MN prône des exercices basés sur la marche, la course, le saut, la quadrupédie, le grimper, le porter, le lancer, l'équilibre, le combat et la natation. Elle se veut ancrée dans le réel, l'utilité et l'altruisme⁸. La méthode propose un retour à des mouvements fondamentaux et holistiques⁹ face au développement de

⁸ L'idée étant d'acquérir des valeurs morales « viriles » (courage, altruisme) et de s'améliorer dans le but d'être utile socialement. Hébert propose une conception de l'éducation physique qui s'oppose donc au sport, vu comme individualiste, compétitif, spectaculaire, mercantile et socialement inutile...

⁹ En plus d'un entraînement physique passant par des mouvements engageant tout le corps, l'hébertisme propose une « culture mentale et morale », « intellectuelle », « esthétique », un apprentissage de travaux manuels ainsi qu'une « initiative naturiste » (Philippe-Méden, 2017). Il y a donc un idéal visant la prise en compte non seulement du corps, mais de l'individu entier comme d'une totalité. Finalement, on pourrait arguer que la MN vise à une forme d'harmonie avec la Nature, ou du moins doit en être un substitut puisque l'individu n'est plus intégré

la spécialisation par les sports ou le découpage des mouvements en séquences par les gymnastiques analytiques. La MN vise un développement physique « complet », un retour à la nature et l'acquisition de capacités d'adaptation par la mobilité à travers un environnement non adapté.

David Belle (et ses amis) a en somme transposé les idées de la MN à l'environnement urbain. Le mot parkour vient d'ailleurs de « parcours du combattant » (Ameel & Tani, 2012; Atkinson, 2009; Bavinton, 2007) dont la paternité peut être attribuée à Hébert (Philippe-Méden, 2017). Certes, d'autres méthodes d'entraînement et d'éducation physique pourraient être rapprochées du parkour, comme les idéaux éducatifs de Rousseau et les gymnastiques de Pestalozzi, Demeny, Amoros, GutsMuths et Jahn (Angel, 2016), mais seule la Méthode Naturelle semble explicitement évoquée ou revendiquée par les pratiquants.

Le freerunning

Le mot *freerunning*, lui, est utilisé pour la première fois en 2003 dans le documentaire *Jump London* (réalisé par Mike Christie pour Channel 4). Il s'agit pour Guillaume Pelletier, *manager* de Sébastien Foucan, de trouver un mot qui traduise parkour pour le public anglophone du documentaire. Il est ensuite approprié par Foucan, qui souhaite développer une forme plus expressive et créative du parkour, mais veut également prendre sa distance avec Belle pour des raisons personnelles (Angel, 2011). Le terme freerunning est maintenant moins souvent utilisé de manière interchangeable avec le terme parkour que pour désigner l'entité hybride que constitue le « parkour plus des acrobaties » (Puddle, Wheaton, & Thorpe, 2018). Autrement dit, le terme freerunning est utilisé pour désigner sinon discréditer un type particulier de parkour, qui vise l'esthétique, le style, la créativité, l'acrobatie, éventuellement la compétition, et de sorte circonscrire ce qui peut être vu comme une corruption de la pratique originelle (Angel, 2011; Belle, 2009; O'Loughlin, 2012). Étant donné que Foucan lui-même est peu porté sur l'acrobatie ou la compétition (Angel, 2011), on comprend que ce qu'est devenu le freerunning n'est pas simplement une concrétisation de sa vision par ses disciples. La différence des termes n'est donc pas simplement le fruit d'un « schisme idéologique » entre deux fondateurs, mais bien l'issue d'une série de réappropriations.

Quoi qu'il en soit, une narration à deux personnages (voir à un seul fondateur) ne permet pas d'expliquer la dynamique de la création de la pratique. Julie Angel, après avoir réalisé des

dans la totalité qu'est la Nature (modèle du « primitif »). À l'individu séparé de la Nature par la « vie sociale actuelle », la MN propose l'activité physique au grand air, des bains de soleil, la dénudation des corps... (Hébert, 1922).

entretiens avec la majorité des « fondateurs » en donne une autre version. C'est au sein d'un groupe de proches et d'amis que Belle et Foucan auraient développé leur pratique au fil des défis, aventures et entraînements. La composition du groupe fluctue au début, jusqu'à ce qu'elle se stabilise autour des pratiquants les plus dédiés. À ce moment, le groupe devient plus élitiste et fermé, exigeant une cooptation et un engagement total des nouveaux venus (Perrière & Belle, 2014).

Des origines viriles et élitistes

En 1997, le groupe prend le nom de *Yamakasi* (signifiant en Lingala¹⁰ « esprit fort », « homme fort », « corps fort »¹¹). Neuf jeunes hommes en font partie : Sébastien Foucan, Charles Perrière, David Belle, Châu Belle-Dinh, Williams Belle, Yann Hnautra, Laurent Piemontesi, Guylain N'Guba-Boyeke et Malik Diouf. Le plus jeune (Williams) a 15 ans, le plus âgé (Yann) en a 25.

Les influences sont diverses : si David a sans doute mis en avant l'idée de « parcours », d'autres membres de la famille Belle (dont Châu et Williams) étaient également influencés par Raymond. Le père de Yann était militaire également. Tous avaient un certain intérêt pour les mangas (*Dragon-Ball...*) et les comics (*Spiderman...*) présentant des héros aux pouvoirs surhumains. La violence de la banlieue est également évoquée comme une raison de s'endurcir (Angel, 2011). Ces différentes influences participent à une idéologie de l'héroïsme, de la virilité, de l'endurcissement, du mouvement, de l'entraînement et du surpassement de soi.

Lisses, Evry, Sarcelles et la forêt d'Ecouen se transforment en leur terrain de jeu et d'entraînement. Il s'agissait alors d'effectuer divers jeux et exercices physiques, qui peuvent parfois sembler irrationnels : courir aller-retour les 16 kilomètres qui les séparent de Paris, faire 500x le même saut, lancer et rattraper des rochers par-dessus une planche... Chacun apportait du sien, remettant continuellement en question ce que les autres pensaient être impossible (Angel, 2011).

Une spectacularisation précoce

Peu à peu, ces jeux et exercices physiques se structurent autour du déplacement, du franchissement d'obstacles, sous le nom informel de « parcours ». En 1997 ils donnent à leur

¹⁰ Le Lingala est parlé essentiellement au Congo, d'où Guylain N'Guba-Boyeke est originaire.

¹¹ Selon le site de l'ADD Academy : <http://www.add-academy.com/presentation-des-fondateurs-et-de-la-pratique/>, consulté le 23.03.18.

pratique le nom d'« art du déplacement » (ADD). C'est bien le nom qui est utilisé dans le premier reportage sur cette nouvelle pratique, où elle est également comparée à de l'athlétisme urbain¹². En 1998, le groupe est invité à intégrer la comédie musicale *Notre Dame de Paris*. David voulait alors devenir acteur, et Sébastien enseigner ; ils se séparent du groupe (Angel, 2011). Dès lors, les Yamakasi continuent à employer l'appellation ADD, préférant garder leurs distances par rapport à David. L'ADD se veut dès lors une voie quelque peu adoucie du parkour. David, lui, suit la voie de son père et continue à utiliser le terme « parcours ». Hubert Koundé¹³ lui suggère de le transformer en y ajoutant le « k ». La même année, David réalise un showreel, *Speed-Air Man*¹⁴ dans le but de figurer au casting du film *Spiderman*. Sans succès. Il crée alors le groupe Traceurs¹⁵, dont Sébastien Foucan fait temporairement partie. Certains membres de ce groupe, comme Stéphane Vigroux, auront par la suite une certaine importance dans la diffusion et l'enseignement du parkour.

Les 7 Yamakasi restants effectuent des cascades pour le film *Taxi 2* (2000), avant de figurer dans le film *Yamakasi* (2001). Ce dernier a largement popularisé le parkour dans le milieu francophone, au point que les pratiquants voire la pratique soient régulièrement appelés « Yamakasi » par le public profane (passants, journalistes...) : « vous êtes des Yamakasi ? » ou « vous faites du Yamakasi ? ». Selon Julie Angel (2016), Laurent aurait eu un anévrisme cérébral au moment du tournage. David aurait souhaité le remplacer, mais les autres auraient refusé sa participation. Il aurait vécu cela comme une trahison, une dépossession, un oubli de ce que son père comme lui-même avaient apporté à la pratique (Belle, 2009). Résultat : dans un reportage de l'émission *Sept à Huit* de TF1 il se présente comme seul et unique fondateur de la discipline (dont le nom n'est plus art du déplacement, mais parkour), les Yamakasi étant montrés comme profitant des feux de la rampe tandis que David poursuit son entraînement sans relâche¹⁶.

C'est de cette manière que le terme parkour est retenu comme terme générique, avec David Belle comme fondateur et représentant de la pureté des origines. Face à cela, les autres ne sont que des représentants de branches dissidentes ou corrompues.

¹² Reportage *Stade 2*, <https://www.youtube.com/watch?v=gwYi-Da1Ths>, consulté le 10.04.18.

¹³ Acteur ayant joué dans le film *La Haine* de Mathieu Kassovitz.

¹⁴ *Speed-Air Man*, <https://www.youtube.com/watch?v=ippMPPu6gh4>, consulté le 10.04.18.

¹⁵ Le terme « traceur » est choisi à cause de la synonymie entre « tracé » et « parcours ». Les pratiquants se sont par la suite saisis de ce terme, et se définissent en tant que traceurs et traceuses. De même, « tracer » est devenu synonyme de « faire du parkour ».

¹⁶ Reportage *TF1*, <https://www.youtube.com/watch?v=CEEyeQESZZA>, consulté le 10.04.18.

Alternatif versus Mainstream

Les pratiquants se rattachent volontiers à l'une ou l'autre de ces figures, selon la définition de la discipline qu'ils veulent légitimer ou défendre. Mais c'est David Belle qui est mentionné le plus fréquemment chez tous les pratiquants rencontrés durant le cours de ce travail, et il est généralement vu comme le personnage central.

Ce que ces personnages incarnent n'a pourtant rien d'évident. Pour Lebreton (2010), le « camp » de Belle est celui de l'institutionnalisation, de l'encadrement, de la sportification de la discipline, tandis que le « camp » de Foucan est celui de la pratique libre, non codifiée. À l'inverse, Atkinson (2009, p. 173) affirme que les « loyalistes » de Belle sont des « puristes » et résistent, tandis que les « convertis » de Foucan suivent le processus de sportification, de spectacularisation et de commercialisation de la discipline.

Ces visions binaires et contradictoires se révèlent être insuffisantes. D'une part, on a vu que le freerunning a été réapproprié et a gagné son autonomie par rapport à Foucan. On peut difficilement parler de camps homogènes, de loyalistes et de convertis. D'autre part, David Belle a présidé la commission parkour de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG), qui vise à amener le parkour aux Jeux olympiques. De son côté, Foucan a ouvert une école et a siégé comme président à la tête de la Fédération nationale britannique (Parkour UK). Ainsi, ni le parkour ni le freerunning ; ni Belle ni Foucan ne peuvent être situés radicalement d'un côté ou de l'autre de l'opposition alternatif/mainstream.

Cette dichotomie invite à catégoriser le parkour comme discipline « alternative » sur fond de disciplines sportives « traditionnelles » (Atkinson, 2009; Lebreton, 2010; Puddle et al., 2018). Les pratiques dites « alternatives » (skateboard, surf, escalade libre...) sont parfois également regroupées sous les termes de « post-sport » (Atkinson, 2009), « sports californiens » (Bromberger, 1995) ou « sports de glisse » (Soulé & Walk, 2007). Selon Soulé et Walk, ces sports ont en commun d'être « anti-compétitifs, peu régulés, ludiques, transgressifs et pourvoyeurs de sensations » (2007, p. 67). Pour Atkinson ces disciplines sont « coopératives plutôt que compétitives, socialement inclusives plutôt que hiérarchiques, orientées sur le processus et holistiques ». Elles « valorisent le développement (ou plutôt la réalisation) humaine spirituelle, physique et émotionnelle par l'activité physique, au-delà des considérations médico-techniques, en termes de puissance et de performance »¹⁷ (2009, pp. 179–180, nous traduisons).

¹⁷ « cooperative over competitive, socially inclusionary rather than hierarchical, process oriented, and holistic » ; « values human spiritual, physical, and emotional development (or rather realization) through athleticism, beyond medical-technical or power and performance terms. »

Le parkour est en effet faiblement institutionnalisé, relativement peu compétitif et régulé, est généralement pratiqué de manière autotélique/ludique/processuelle, valorise le développement personnel autant sinon plus que la performance en soi. Il est vu comme transgressif (en particulier lorsqu'il subvertit l'usage de l'espace public ou est catégorisé comme sport extrême). Aux yeux des pratiquants comme à ceux des profanes, il n'a certainement pas le même statut que des pratiques « traditionnelles » telles que la gymnastique, le football ou le tennis.

La dichotomie alternatif/mainstream ne fait cependant pas l'unanimité (voir notamment M. Donnelly, 2006). Les groupes de participants ne sont pas homogènes, ils ont diverses manières de pratiquer. Les pratiques elles-mêmes ne sont pas fixées, et subissent des transformations et réappropriations. Il n'y a pas de raison de considérer *a priori* comme « authentiques » uniquement certains groupes ou modalités vues comme « transgressives », « alternatives », « résistantes », etc. Certains considèrent également que ces disciplines ne sont pas massivement fondées sur le rejet de la culture sportive dominante, se situant plutôt dans une logique de complémentarité, et ne tendraient pas à les remplacer (Augustin, 2002).

Pour éviter d'essentialiser le terme « alternatif », on peut considérer ces pratiques comme n'ayant pas encore traversé un processus de sportification. Dans cette perspective, il ne s'agit alors pas tant de pratiques *sportives* alternatives, que de pratiques qui ne sont pas (encore totalement) des sports.

Une diffusion mondiale

De ces origines mouvementées, le parkour s'est étendu à la surface du globe, allant de la banlieue parisienne à la Nouvelle-Zélande en l'espace de quelques décennies (Puddle et al., 2018). Les vidéos d'autopromotion (*Speed-Air Man*¹⁸, 1997), les reportages télévisés (Stade2¹⁹ et France2²⁰ en 1997 ; TF1²¹ en 2001, *Jump London*, 2003), puis à partir des années 2000 le cinéma et la télévision (*Yamakasi*, 2001 ; *Banlieue 13*, 2004 ; *Casino Royale*, 2006) ont joué un rôle important. Des jeux vidéo en sont également inspirés (*Assassin's Creed*, 2007 ; *Mirror's Edge*, 2008 ; *Dying Light*, 2015...). Mais c'est sans doute le développement de blogs et forums (notamment *parkour.net*, forum international en plusieurs langues créé, en 2001 et fermé définitivement en 2008²²) qui a permis la diffusion de la discipline, les pratiquants y débattant

¹⁸ <https://www.youtube.com/watch?v=ippMPPu6gh4>, consulté le 03.10.18.

¹⁹ <https://www.youtube.com/watch?v=gwYi-Da1Ths>, consulté le 03.10.18.

²⁰ https://www.youtube.com/watch?v=jv_F0qoFd50, consulté le 03.10.18.

²¹ <https://www.youtube.com/watch?v=CEEyeQESZZA>, consulté le 03.10.18.

²² En 2008, le webmaster Jérôme Lebrét annonce la fermeture suite à une plainte de David Belle et ses proches. Ils ne souhaitent pas être associés au site ni au groupe Yamakasi. Le nom parkour leur appartient, étant « déposé

autour de la terminologie, des techniques, de la philosophie de la pratique (Puddle et al., 2018). L'ouverture des plateformes d'hébergement de vidéos telles que YouTube et DailyMotion en 2005 a permis l'explosion des vidéos amateurs²³.

Des écoles, clubs et associations ont été créés, parfois par les fondateurs, souvent par des pratiquants indépendants. L'association Dijon Parkour Crew est ainsi la première association de parkour créée en France (2004), bien avant l'ADD Academy (2008) à Evry ou Parkour Generations (2005) et la Foucan Freerunning Academy (2012) en Angleterre. En Suisse, les premiers traceurs commencent à pratiquer au début des années 2000, mais il faut attendre la fin de la décennie pour voir apparaître les premières structures formelles, comme la SàRL ParkourOne (2008) ou les associations à but non lucratif Try'n'Trace (2008) et X-Trem Move (2009). Les premières tentatives de créer des institutions internationales, telles que la Parkour Worldwide Association (PAWA) en 2005, ont été avortées. Si dans certains pays les organisations se sont rassemblées en fédérations nationales (p.ex. depuis 2011 en France), elles ne sont généralement pas reconnues par leur ministère du sport ou Comité national olympique (CNO), et n'ont donc pas atteint le même statut que les fédérations sportives traditionnelles.

Différents acteurs privés organisent des compétitions, bien qu'un système structuré et international sur le mode des autres sports soit inexistant. Les premières sont l'*Art of Motion* organisé par Red Bull dès 2007 et le *World Freerun Championships* organisé par Barclaycard (2008-2009). Ces modèles ont suscité le rejet d'une bonne partie des pratiquants, que ce soit par rejet de la compétition²⁴, de la commercialisation, ou de la vision de la discipline qui y est donnée. Plus récemment, les salles de parkour nord-américaines ont commencé à développer leur propre système de compétition, avec vocation de créer des événements plus authentiques. Le modèle semble se diriger dans la direction de la ligue professionnelle, comme le suggère l'apparition de la *Sport Parkour League*²⁵.

Nous pouvons résumer ce compte-rendu de la genèse du parkour en attirant l'attention sur certains éléments. L'origine militaro-utilitariste de la pratique, qui s'oppose à une conception « fun » de l'activité. La mise en nom de l'activité et la série de (ré)appropriations dont ces noms font rapidement l'objet. La très rapide mise en spectacle de l'activité. La quasi-absence de

et protégé », et ils veulent reprendre le nom de domaine parkour.net. En 2009 le forum réapparaît en version « lecture seule », puis disparaît définitivement en 2011.

²³ En avril 2018, YouTube renvoie presque 13 millions de résultats pour le terme parkour.

²⁴ Le sentiment anti-compétitif était fortement ancré dans la culture du parkour. Angel (2011) et Lebreton (2010) mentionnent tous deux l'omniprésence de bannières telles que « Pro parkour, Against competition » sur les forums et notamment parkour.net.

²⁵ <https://www.sportparkourleague.com/>, consulté le 10.04.18.

journaux consacrés au parkour²⁶, dont la médiatisation s'est faite avant tout par la vidéo et internet. Et pour terminer, la globalisation (ou glocalisation) accélérée de la pratique, avec une première institutionnalisation locale.

²⁶ Le magazine Worldwide Jam (WWJ) créé en 2005 était basé sur internet, le projet d'impression a été avorté, et il ne semble plus être tenu à jour depuis 2011. Jump Magazine, créé par l'entreprise britannique Urban Freeflow, est également resté en format numérique jusqu'à sa disparition. Aujourd'hui, seul le webzine Müv Magazine semble avoir une certaine importance, tout en étant suivi que par 6'400 personnes sur Facebook (au 15.05.18).

Une ontologie multiple

Des mondes de référence divers

Le parkour est une activité floue, mal définie, ce qui offre une diversité de prises pour l'appréhender. On peut relever plusieurs registres qui sont mobilisés par les pratiquants pour décrire ou définir leur activité.

- 1) Le premier registre, que l'on choisit de nommer *militaro-utilitaire*, est celui perçu comme relevant de la pratique 'originelle' que nous venons de mentionner. Ce registre fait référence à la Méthode Naturelle de Georges Hébert, au passé militaire de la famille Belle, au parcours du combattant et à la dureté de l'entraînement des « fondateurs ». Le parkour est vu comme une méthode d'entraînement, destinée à s'endurcir, pour « être fort pour être utile »²⁷. Il faut être capable d'aller d'un point A à un point B, qu'importe les obstacles, avec un maximum de vitesse et d'efficacité. Tout en assurant son intégrité corporelle, car il faut « être et durer »²⁸. Il s'agit d'aller à l'essentiel, ne pas se préoccuper pour le superflu et l'esthétique : « faire, faire bien, faire vite et bien »²⁹. L'endurcissement nécessite une ascèse, une confrontation aux limites de la tolérance à l'effort et à la douleur : nombre élevé de répétitions, courir ou ramper sur de longues distances, faire des « pompes » sur les poings sur le béton. L'entraînement doit avoir lieu au plus proche du « réel », il faut rester dans le « vrai », l'apprentissage doit se faire dans les conditions dans lesquelles les compétences seront (potentiellement) utilisées : pas d'utilisation d'équipement de protection et d'assurage ; entraînement en extérieur qu'importe la météo, l'état de fatigue ou la luminosité ambiante.
- 2) Le second registre est celui de l'activité *ludique* et *hédonique*. Le monde de référence est celui de l'enfance et du jeu : « les enfants font du parkour sans le savoir », « le monde est notre place de jeux ». Le parkour est une activité plaisante, gratuite, autotélique (qui n'a d'autre but qu'elle-même). Il s'agit d'être créatif, de découvrir les opportunités de mouvement et de jeu cachées dans l'environnement quotidien. L'activité n'a pas de finalité rationnelle apparente. Parfois, le parkour est formellement identique à des jeux d'enfants, tels que « le sol est de la lave ».
- 3) Le troisième registre est celui du *spectaculaire*, de l'art et de la performance. Il s'agit de se focaliser sur l'esthétique du mouvement, soit en tant qu'art pour l'art, soit pour un

²⁷ Citation attribuée à George Hébert.

²⁸ Devise utilisée par David Belle sans référence, mais apparaît être créée par Marcel Bigeard, général de l'armée française et consacrée par le 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.

²⁹ Phrase attribuée à David Belle.

public extérieur. L'activité peut être chorégraphiée, comme on peut le voir avec le réseau 2PK (Performance Parkour)³⁰, la Parkour Dance Company³¹, ou l'utilisation du parkour dans le spectacle *Lignes de Vie*, chorégraphié par le grimpeur Antoine Le Ménestrel. Ce registre est cependant mobilisé le plus souvent concernant la mise en scène spectaculaire en vidéo, destinée à des plateformes en ligne, à la publicité ou au cinéma.

- 4) Le quatrième registre est celui du *sport*. Le but est de produire de la performance mesurable, et de continuellement surpasser cette performance. Les pratiquants sont des athlètes qui se comparent, se défient, sont en compétition, cherchent à surpasser autrui. La compétition doit mettre à l'épreuve les pratiquants pour révéler leur vraie valeur, qui reste autrement à l'état de potentiel ou de performances incomparables entre elles. Les conditions de pratique doivent être standardisées, les modalités d'accomplissement de la performance explicites et des règles doivent être imposées pour permettre une juste comparaison des performances. L'entraînement devient un moyen pour atteindre une fin. Il faut être rationnel, certains environnements et méthodes se prêtent mieux que d'autres à la progression.
- 5) Le cinquième et dernier registre peut être nommé *politico-philosophique*. Le but du parkour est de subvertir l'espace public, de se confronter aux normes qui régissent celui-ci. Il faut transformer son rapport à soi, au corps, à l'espace, à l'activité physique. Il faut refuser la domestication de la pratique, poser des conditions sur la mise en spectacle de l'activité, ralentir sa commercialisation. Le parkour est une revendication du droit à la ville, et d'une utilisation gratuite, ludique, improductive de celle-ci. Il faut rendre visible le potentiel inexploité des lieux publics, élargir la palette de ses utilisations possibles. Ces lieux ne sont pas destinés à être simplement traversés, mais occupés et vécus. Il faut également mettre à distance une société qui limite l'activité physique et le jeu. Le parkour enseigne des valeurs : il faut respecter soi-même, autrui, et son environnement. Il faut se développer personnellement, se comparer à soi-même, non à autrui. L'individu est perfectible et aucun obstacle n'est infranchissable. Les principes du parkour doivent être appliqués à la vie, il faut se saisir des obstacles comme d'opportunités pour devenir meilleur.

³⁰ <https://www.2pknetwork.com/>, consulté le 03.08.18.

³¹ <https://www.facebook.com/ParkourDanceCo/>, consulté le 03.08.18.

Cette énumération n'a pas pour vocation de recouper une catégorisation des pratiquants. La plupart se placent dans plusieurs registres simultanément ou alternativement. Cependant, elle permet de rendre compte des différentes prises qu'offre l'activité. De plus, il s'agit essentiellement de registres discursifs, qui bien que se basant sur la pratique, sont aussi des moyens de la légitimer et d'y ajouter un surplus de sens.

Cette diversité de prises permet une activité hautement individualisée. Le parkour est un processus ouvert, sans règles universelles, qui ne nécessite pas d'adversaires ou de coéquipiers. L'équipement se réduit à des vêtements confortables et des chaussures (encore qu'il arrive que des traceurs pratiquent pieds nus). L'activité ne se définit pas plus par son lieu de pratique : les traceurs s'entraînent dans des lieux et avec des objets qui ne sont « pas faits pour ça à la base ». On comprend donc que les pratiquants assimilent le parkour à la liberté :

« Tu fais comme tu veux, t'as besoin de rien, t'es libre... » (Jérémy)

« Le parkour, ça veut dire : t'as un corps tu bouges avec. Même les gars qui font du break c'est une façon de faire du parkour sauf qu'ils sont au sol. Tu vois ? C'est un déplacement, avec ton corps, c'est tout. » (Kevin)

Pour présenter l'activité à un public de non-initiés, les traceurs mobilisent volontiers des discours vitrine stéréotypés. Ainsi, face à un passant demandant « qu'est-ce que vous faites ? », il n'est pas pertinent de le renvoyer effectivement à ce qu'il a sous les yeux. L'activité doit être réinscrite dans un cadre connu : « du parkour », ou si le nom n'est pas connu du passant : « du sport », « on s'entraîne »... Il faut lui donner du sens et la rendre plus générale que son occurrence locale et concrète.

Une des définitions-vitrines les plus fréquemment utilisées tourne autour de la notion « aller d'un point A au point B » : avec un maximum d'efficacité, d'efficacités, le plus rapidement possible, en se jouant des obstacles, etc. Or de telles descriptions posent deux problèmes. Premièrement, elle ne correspond pas à la description qu'en ferait un observateur s'attachant à la concrétude de l'activité qui se déroule sous ses yeux. Les traceurs semblent plutôt « rester autour du point A », répétant les mêmes mouvements, revenant sur leurs pas, tournant en boucle... Parfois, toutes les lettres de l'alphabet s'immiscent entre le A et le B, et les traceurs donnent l'impression de s'inventer les chemins les moins efficaces, les moins rapides et les plus difficiles imaginables. Aller d'un point A à un point B, c'est en fait ce que font les autres usagers de l'espace, les passants qui ne font que les traverser sans s'y arrêter ou les occuper.

Deuxièmement, les pratiquants, même parmi ceux qui mobilisent ces discours, les trouvent problématiques, ironisent à leur propos, s'en distancient :

« Point A, point B... J'trouve ça c'est vraiment un truc, j'sais même pas pourquoi on le dit. Parce que tous les sports, c'est point A point B. [...] Vu que je restais autour du point A quoi. Je faisais un saut de chat, je le répétais, c'était pas d'aller d'un point A à un point B, point A point B c'est... c'est l'exploration, c'est déjà un autre truc [...] Christophe Colomb il est allé d'un point A à un point B, et il est allé d'un putain de point A à un putain de point B. Parce qu'il a été BAM je vais là-bas quoi. Nous c'est... Moi j'fais beaucoup de flow, je vais à l'envi... bah ouais... au final, pour moi ça, c'était pas ce qui était prédominant. » (Fred)

Cette prise de distance est rendue possible par la présomption que l'on partage un même univers de sens : il n'y a pas besoin de m'expliquer ce qu'est le parkour, et l'on peut donc se passer du discours vitrine.

On va donc s'attacher ici à décrire en détail, concrètement, *in situ*, comment le parkour est pratiqué, afin de dépasser une lecture symbolique et abstraite (pour un exemple hyperbolique, voir Ortuzar, 2009). C'est également un moyen d'éviter un de ces comptes-rendus qui ont tendance à exaspérer les pratiquants en restant distants, se focalisant sur les aspects spectaculaires (« extrêmes ») et peinant à entrer dans la logique de la pratique routinière des traceurs. Ils sont eux-mêmes attachés à la concrétude de l'activité. Ainsi, Fred refuse de dire que les vidéos qu'il a mises en ligne sont des « vidéos de parkour » :

« Ah c'est... mais les vidéos c'est pas du parkour, c'est du spectacle, c'est du show, c'est de la vidéo, c'est de l'art, de l'art. [...] J'crois même que j'ai enlevé les mots parkour de mes vidéos. [...] pour moi une vidéo de parkour, c'est où t'apprends des choses, tu vois. J'ai jamais appris rien par le biais de mes vidéos [...] On voit jamais mes échauffements, on voit pas le travail qu'il y a en amont, on voit jamais les blessures » (Fred)

Les seules qui méritent selon lui l'étiquette parkour sont celles où « tout » était filmé, montrant le parkour en tant que processus d'entraînement (échauffement, techniques, répétitions...), mais également des aspects « philosophiques » et communautaires :

« Ça³², c'est une vidéo de parkour. Parce qu'on transmet la philosophie du week-end, l'énergie du week-end, les techniques, des mouvements... On voit Blane, on voit des mouvements [...] on peut voir, y'avait presque tout, presque tout le week-end, chaque exercice presque était filmé. On peut voir l'évolution du week-end, ça, c'est une vidéo de parkour. » (Fred)

On commencera donc par esquisser ce qu'est le parkour au travers d'une description concrète de l'activité des traceurs rencontrés dans le cadre de cette recherche, ainsi que de mon

³² TnT Parkour Camp, <https://vimeo.com/6499617>, consulté le 10.04.18.

expérience vécue. À partir de cette description, on pourra remonter d'un niveau pour rendre compte de la mise en institution de l'activité.

De l'espace urbain aux « spots »

Au vu de ce qui est souvent dit ou montré du parkour, on peut avoir l'impression que les pratiquants traversent la ville en courant et sautant de toit en toit, s'affranchissant de toute limite au mouvement. En fait, c'est un mode de pratique qui semble inexistant (Kidder, 2013). Le plus souvent, la pratique se fait sur de courtes distances, dans des zones restreintes. Arrivés sur leur lieu d'entraînement, les traceurs laissent leurs sacs et autres affaires dans un coin, au sol, puis se déplacent dans l'espace alentour. Ils restent parfois toute la durée de l'entraînement dans le même lieu (1h30, parfois plus). S'il leur faut se déplacer, ils reprennent leurs affaires et se rendent au lieu suivant, généralement en marchant. Le parkour occupe donc (temporairement) l'espace, contrairement à la plupart des usagers, qui le traversent sans s'arrêter.

Les traceurs qui pratiquent en extérieur se voient imposer un environnement (la ville), à la construction duquel ils n'ont généralement pas participé. Ils prônent le fait de « s'adapter » à ce qui préexiste. Ceci dit, ils affectionnent certains lieux plutôt que d'autres, et se déplacent volontiers pour pratiquer aux endroits jugés propices. Le lieu doit ainsi être suffisamment spacieux pour permettre la co-présence des pratiquants. De plus, les traceurs tendent à vouloir éviter le conflit, et privilégient la pratique dans les lieux publics, ou du moins les endroits où les interventions de passants ou de la police se font rares. Ils investissent parfois des propriétés privées, en particulier celles dont le caractère est impersonnel : entrées d'immeubles, sorties de garage, rues piétonnes. Le caractère privé des espaces étant souvent invisible hormis sur un plan de cadastre, la transgression n'est pas toujours volontaire. Les espaces perçus comme personnels (jardins, balcons...) sont d'ailleurs généralement évités, même si là également aucune règle stricte n'est appliquée.

Mais la principale caractéristique des lieux où s'entraînent les traceurs est la réunion des *affordances* nécessaires à la pratique. Le concept d'affordance, développé par James J. Gibson (1979/2014) désigne tout d'abord l'ensemble des possibilités d'actions que permet un environnement donné. Nous utiliserons cette notion pour appréhender non seulement la manière dont l'environnement matériel *rend possible* un certain nombre d'actions, mais également qu'il les *suggère* selon la perception, les capacités et compétences de celui qui s'y trouve (Bavinton, 2007). Dire qu'un banc « afforde » l'action de s'y asseoir, c'est à la fois affirmer que la forme du banc suggère qu'on peut s'y asseoir et que sa matérialité supporte effectivement cette action.

Ainsi, tout environnement ne favorise pas le parkour. Les places vides, sans relief, servent parfois à l'échauffement et au renforcement physique (course, appuis faciaux, gainage...), mais ne sont pas considérées comme des lieux propices au parkour, puisque les affordances sont limitées et pour ainsi dire, plates. L'environnement plat offre peu de prises à l'action et ne suggère pas grand-chose. À l'extrême opposé, des murs trop hauts et sans prises peuvent être considérés comme impraticables. Le lieu idéal doit donc contenir des « obstacles » nombreux et variés (surfaces, formes, hauteurs, angles...).

Le terme d'obstacle, utilisé par les traceurs, ne doit pas conduire à penser qu'il s'agit nécessairement de ce qui sera perçu comme obstacle par n'importe quel passant. Jeffrey Kidder (2012) remarque ainsi que ce que les traceurs appellent des obstacles n'est pour le passant qu'un amas de formes et d'objets anodins et sans utilité. Certes, l'environnement offre certaines actions et en interdit d'autres, mais le mur que je longe n'est pas thématiquement un obstacle à mon déplacement, même s'il m'empêche concrètement de couper au plus court. Une bonne partie des objets utilisés par les traceurs pour se mouvoir sont ceux destinés à restreindre et canaliser le mouvement (murs, barrières...). Mais paradoxalement, ces objets ne deviennent des obstacles que lorsqu'ils sont considérés par les traceurs sous l'angle des mouvements qu'ils offrent :

« Des fois c'est plus simple de monter un escalier que de grimper un mur, tu vas plus vite, tu vois ? Et tu te fatigues moins, ça veut dire que tu peux continuer à aller plus loin. Au final si tu veux vraiment pinailler sur ça, la philosophie du parkour, d'aller de A à B de la manière la plus rapide, des fois t'utilises l'ascenseur ça ira plus vite aussi, hein ! » (Kevin)

Alternativement, on pourrait dire que c'est en refusant, oubliant, ignorant les affordances les plus évidentes, les plus faciles, les moins fatigantes (ici l'escalier et l'ascenseur), que le mobilier urbain devient obstacle. Par obstacle, les traceurs entendent donc tout élément matériel (murs, barrières, bancs, rebords de trottoir, arbres...) permettant une mise à l'épreuve de leur mobilité, de leur corps, de leurs compétences en parkour. En imaginant des chemins, des trajectoires, des défis, les traceurs inventent dans le même temps les obstacles qui s'y trouvent. Les traceurs anglophones nomment ainsi *parkour vision* le fait que les pratiquants se mettent à voir différemment leur environnement, à percevoir des opportunités de mouvement dans des lieux anodins.

L'environnement est donc toujours un support, permettant, facilitant, suggérant, ou au contraire rendant difficile, voire impossible, certaines actions. Certains lieux deviennent préférentiels et sont appelés des *spots*, comme ces endroits qui conviennent au skateboard « pour des raisons à

la fois pratiques, sensibles, techniques et symboliques » (Calogirou & Touché, 2000). Les possibilités offertes sont ainsi démultipliées s'il y a un assemblage d'obstacles hétéroclites, suffisamment proches les uns des autres pour que les pratiquants puissent les associer diversement au travers de leurs mouvements. Cette diversité assure également que toutes les affordances ne seront pas exploitées, voire même aperçues immédiatement. Un tel lieu attirera les pratiquants et les incitera à y revenir régulièrement, avec l'assurance de toujours pouvoir y découvrir quelque chose de nouveau. En fonction des expériences que chacun fait de cet espace, mais aussi de ce qui y est accompli par des pratiquants reconnus, un lieu peut prendre une importance symbolique et affective pour les traceurs. Un lieu peut également avoir une fonction spécifique, les pratiquants s'y rendant alors pour pratiquer le type de mouvement spécifique qui y est associé.

Le parkour comme processus

Que font les pratiquants lorsqu'ils investissent de tels espaces ? Dans toute la diversité de ses modalités, il s'agit essentiellement de se mouvoir à travers l'environnement en empruntant des chemins et trajectoires imaginées de manière à présenter un obstacle, un défi, une épreuve.

Les techniques utilisées et la forme que prend l'activité varient alors selon le lieu et les pratiquants : courir pour prendre de l'élan, sauter sur un rebord de trottoir, atterrir sur une barrière pour s'y stabiliser en équilibre, passer à travers un espace étroit, ramper dans des escaliers tête à l'envers, grimper à un arbre, escalader un mur dans sa verticalité ou horizontalité, utiliser l'appui des mains pour franchir un banc, se jouer de l'espace entre deux toits en un bond, se balancer à une barre puis se lâcher pour franchir une distance, rouler à même le sol...

Malgré cette diversité, deux caractéristiques se retrouvent dans les discours et dans la pratique. La première est qu'il s'agit de se déplacer à travers un environnement en interagissant avec lui : rester sur place, motile mais immobile, ou effectuer des acrobaties ou de la danse dans un environnement plat, n'est généralement pas vu comme du parkour. La seconde est que les pratiquants n'ajoutent pas d'équipement à leur corps. Le port de gants ou d'autres protections est mal vu, et rarement observé, sauf chez les débutants ou en cas de blessure. Et contrairement à des activités comme le skate, qui repose évidemment sur l'intermédiaire de la planche, il s'agit ici d'interagir de manière immédiate avec l'environnement.

Aggerholm et Larsen (2016) proposent de décrire le parkour sous la forme d'un processus circulaire entre trois aspects :

1. Le *challenge* est l'étape où les pratiquants envisagent des mouvements qui n'apparaissent pas encore comme possibles. Il s'agit d'inventer des défis, que parfois tous les participants pensent impossibles, mais que souvent quelqu'un accomplira tout de même.
2. Le *break*, qui se retrouve en français sous l'expression « casser un saut », est le moment où le défi est accompli. Casser un défi nécessite de répéter, d'échouer et recommencer, de faire l'expérience d'une « résistance frustrante, mais captivante » (Aggerholm & Larsen, 2016 p.10, nous traduisons).
3. Le *clean* est le moment où, le défi étant réussi, il s'agit de continuer à travailler dessus jusqu'à ce que le pratiquant se sente en contrôle de son exécution, qu'il l'incorpore au point de devenir naturel, que le mouvement devienne « propre » (aux deux sens du terme).

Ainsi, les traceurs n'auraient pas pour but de se contenter de la facilité, de se reposer sur leurs acquis, d'atteindre une situation d'équilibre entre capacités corporelles et affordances de l'environnement et d'y rester. Ils seraient toujours dans une « tension verticale » (Aggerholm & Larsen, 2016 p.5, nous traduisons). Le traceur pense et envisage l'actuellement impossible ; il s'y confronte jusqu'à le rendre possible ; il incorpore le possible et s'assure d'une maîtrise satisfaisante ; et finalement se reporte sur l'impossible suivant.

De l'isolation à l'enchaînement

Une partie importante de la pratique, et particulièrement chez les débutants, est passée à répéter des mouvements discrets et isolés. Le but est d'acquérir, maîtriser, stabiliser, rendre *propre* un répertoire de techniques plus ou moins complexes, formes gestuelles abstraites pouvant être transposées et adaptées à des situations et environnements divers.

Le parkour propose un répertoire partagé de « mouvements de base », qui portent des noms (voir lexique en annexe). Ce répertoire s'est stabilisé, puisque la plupart des termes utilisés étaient présentés sur le défunt forum international *parkour.net* dès 2004³³, si ce n'est plus tôt. Ces termes se retrouvent dans les différentes associations locales observées de même qu'au niveau international. Internet a donc joué un rôle important dans la diffusion et la stabilisation

³³ <https://web.archive.org/web/20041221235135/http://www.parkour.fr/parkour/lexique.php>, consulté le 10.04.18.

d'un répertoire de base, en particulier lorsque *parkour.net* était la référence internationale, et que peu d'autres sources existaient. Aujourd'hui, les sources sont plus diverses (livres, vidéos, pratiquants, enseignants, forums, blogs...), et il n'y a pas nécessairement de langage commun pour les techniques qui n'étaient pas répertoriées sur *parkour.net*. Ainsi, des mouvements pourtant répandus ne portent pas de nom ou sont appelés différemment selon le lieu (p.ex. une même technique est appelée *safety vault*, passement de sécurité, glissé ou caméléon).

On peut donc considérer que l'apprentissage de ce vocabulaire de mouvement est primordial. Un débutant doit apprendre à exécuter les mouvements, à en rendre compte par le langage et à percevoir l'environnement au travers de ces catégories. Avant cet apprentissage, l'environnement n'incite pas à l'action. On voit souvent les débutants tourner en rond et regarder autour d'eux lorsqu'ils sont laissés à eux-mêmes.

Le vocabulaire de mouvement joue en effet un rôle important dans la lecture que les pratiquants font de l'environnement. Le répertoire de techniques est fortement lié aux configurations spatiales adaptées à leur exécution, et il n'est pas rare d'entendre un traceur s'exclamer « hé, y'a un saut de bras là ». Penser avec les catégories « saut de chat », « saut de bras », etc. en tant qu'interactions possibles avec des configurations matérielles spécifiques joue un rôle clé dans la perception des affordances. Mais ce langage commun permet également aux traceurs de communiquer entre eux pour définir des objectifs ou faire une narration d'un de leurs exploits passés ou futurs. Il s'agit alors d'un mélange de termes techniques, d'onomatopées et de gestes (ostensifs ou mimes) rendant compte de l'action : « tu fais gauche, droite, gauche, saut de chat-préc', là, tac-tac... ».

On prendra ici l'exemple iconique du *saut de chat*. Cette technique permet de franchir un obstacle en plongeant en avant, puis en rétablissant le corps à la verticale par une poussée des mains sur l'obstacle. Une fois maîtrisée sur un obstacle approprié à son apprentissage (p.ex. un mur situé à la hauteur des hanches), la technique pourra progressivement être appliquée dans une diversité de configurations spatiales (mur plus haut, barrière...). Le pratiquant pourra tenter de l'utiliser de manière non conventionnelle, par exemple sur un poteau étroit, qui requiert que les deux mains se posent l'une sur l'autre. Il pourra ne pas se contenter de le franchir et cherchera à utiliser l'appui sur l'obstacle tel un tremplin permettant de franchir une distance. L'objectif est alors d'atterrir sur un point précis (« saut de chat-préc' »), de s'accrocher à une paroi avant que les pieds ne touchent le sol (« saut de chat-bras »). Le jeu devient de mettre en relation par le mouvement des éléments matériels distincts (tel mur sur lequel je prends appui et tel rebord de trottoir sur lequel j'atterris). La focalisation peut également être faite sur la capacité à continuer à avancer avec fluidité après avoir effectué le mouvement en question, ou

au contraire sur le fait d'être capable de s'arrêter à l'endroit voulu (p.ex. « bloquer » un saut de précision sur une barre consiste à rester en équilibre parfait, sans tomber en avant ou en arrière de la barre après l'atterrissage). Le *saut de chat* se modifie et s'hybride, pour permettre des interactions avec l'environnement de plus en plus complexes et difficiles (*plongeon saut de chat, double saut de chat, kong gainer...*).



Figure 1 : Saut de chat-précision. Le pratiquant a poussé avec ses mains sur le point A et s'apprête à atterrir sur le point B. Photo de Léonie Brodmann.

Force est de constater que chacun adapte le répertoire de base, crée des hybrides en important des techniques venant d'autres disciplines, recherche des défis variés nécessitant parfois des mobilités originales. Un même obstacle peut être franchi de différentes manières. Les possibilités paraissent sans limites : sauter en arrière sur une seule jambe ; glisser sur les genoux sur une barrière ; se suspendre bras croisés voire par les pieds au sommet d'un mur ; se faufiler dans un espace si étroit qu'il est nécessaire de vider temporairement ses poumons... Une partie du jeu est de trouver des manières originales, et parfois absurdes d'interagir avec l'environnement. La question « tu penses que c'est possible de... ? » est souvent posée. Les traceurs évoquent régulièrement en riant des exemples hyperboliques de mouvements

impossibles à réaliser. Ce qui paraît impossible à accomplir est déjà imaginé et envisagé, ce qui participe de cette lecture créative de l'environnement. Empiriquement, le parkour n'est donc pas limité à un répertoire de techniques corporelles précisément délimité.

Éventuellement, ces techniques seront fusionnées dans des « enchaînements » plus ou moins longs (mais dépassant rarement la centaine de mètres) et fluides. L'idéal devient de transformer la série d'actes discrets en un enchaînement continu, où chaque fin de mouvement est toujours le début d'un autre. Le but peut être la vitesse ou une fluidité plus tranquille, ce que les pratiquants appellent parfois « faire du flow ». L'enchaînement a une logique autonome, qui n'est pas toujours celle du déplacement utilitaire : le fait que le pratiquant fasse des aller-retour, des détours, tourne en rond, ne retire rien à l'accomplissement. Des actions « inefficaces » telles que des figures acrobatiques, des roulades, des mouvements volontairement rendus difficiles (p.ex. sauter à pieds joints au lieu de profiter d'une course d'élan) viennent agrémenter ou compliquer l'action.

L'épreuve

Les pratiquants se fixent seuls ou collectivement des épreuves, défis et objectifs. Il s'agit souvent de définir un point de l'environnement à atteindre, avec plus ou moins de contraintes ajoutées, implicitement ou explicitement. Les pratiquants peuvent ainsi définir plus ou moins strictement les techniques à employer ou s'imposer des handicaps (p.ex. faire un défi à une seule main). Les prises et affordances utilisables peuvent également être restreintes. Un jeu répandu est ainsi « le sol est de la lave », consistant à trouver des moyens de traverser un espace sans toucher le sol. Le traceur ne peut alors se reposer que sur la verticalité des prises offertes par les murs ou des sauts entre les divers obstacles qui ne sont pas considérés comme du « sol/lave ». Plus généralement, tous les défis reposent sur la limitation plus ou moins grande des prises que les traceurs s'autorisent à utiliser. Franchir une barrière, mais ne pas atterrir sur le sol juste derrière ; grimper à un mur sans utiliser la gouttière (et évidemment, sans utiliser les escaliers)... On voit bien que le parkour élargit le panel d'affordances disponibles dans un environnement donné, mais nécessite également de mettre de côté certaines d'entre elles. Les affordances sont donc sélectionnées collectivement par les traceurs, peu à peu se coconstruit un savoir concernant les possibilités qu'offre l'environnement dans lequel ils évoluent.

Ces défis sont rarement formalisés, et restent souvent implicites. En pratiquant seul, les traceurs se fixent leurs propres objectifs et normes de réussite. Plusieurs traceurs peuvent utiliser simultanément un même ensemble d'obstacles de manière différente. Même lorsqu'un défi est

proposé explicitement (« tu penses que c'est possible de... ? », « viens, j'ai un truc pour toi... »), les conditions de réussite ne sont pas nécessairement les mêmes pour tous les participants. Le défi peut être interprété de différentes manières, redéfini et négocié chemin faisant.

Prenons l'exemple d'une quinzaine de pratiquants de niveaux divers, pour lesquels il s'agit de faire le tour de la Cathédrale de Lausanne en longeant la paroi sans toucher le sol. L'objectif est explicite et clair, mais nulle autre règle n'est précisée. Ainsi certains vont le faire seuls, d'autres en « entraide » (p.ex. le précédent tend la main au suivant dans les passages difficiles). En cas de chute, certains optent pour le fait de tenter à nouveau ce passage, en utilisant potentiellement une approche différente, tandis que d'autres remontent sur la paroi quelques mètres plus loin, esquivant le passage malaisé. Dans les passages difficiles, tous les coups sont généralement permis (la réalisation du défi doit au moins être imaginable). Mais lorsqu'un passage devient plus facile, les pratiquants définissent leurs propres contraintes, généralement de manière implicite (p.ex. se refuser à utiliser les prises offertes par un paratonnerre et se restreindre à la molasse friable de l'édifice). Ce genre de défi permet donc une pratique commune, tout en accommodant la diversité de morphologie et d'habileté des participants. La pratique en commun n'écrase pas nécessairement la diversité des modalités de pratique.



Figure 2 : Cathédrale de Lausanne, le sol est de la lave. Collection personnelle.

Une pratique en tour par tour

Dès que plusieurs traceurs sont en coprésence, la pratique du parkour prend régulièrement la forme d'une activité organisée en tour par tour (*turn-organized activity*), de manière analogue à la conversation telle qu'analysée par Sacks *et al.* (1974). La performance d'un pratiquant ou la découverte d'une nouvelle affordance va souvent attirer le regard des autres, et causer un intérêt pour le même obstacle. Quand les pratiquants s'intéressent à des obstacles différents, leurs trajectoires risquent tout de même de se croiser. L'espace et le nombre d'obstacles sont limités, le risque de collision élevé. Les traceurs vont donc devoir se coordonner pour que chacun puisse effectuer des tentatives de mouvement, si possible sans être gêné par les autres. Ils « bougent » donc de manière alternée, chacun à son tour, les autres prenant le rôle d'observateurs.

La coordination est implicite et autogérée. L'ordre des tours n'est pas fixé, et il ne s'agit pas nécessairement de faire la queue. En général, les traceurs s'autodésignent pour prendre le tour. La distribution semble cependant relativement égalitaire, car les traceurs montrent un respect pour l'envie des autres de participer. Un traceur qui a fini son « tour » se met en retrait pour laisser place au suivant et éviter de monopoliser l'espace. Sacks *et al.* montrent cependant qu'il y a dans la conversation une économie et distribution des tours de parole, certains souhaitant parler quand d'autres au contraire font tout pour éviter de se voir donner la parole. Une attention plus fine pourrait donc révéler des rapports asymétriques, certaines catégories (on pense notamment aux enfants, aux débutants et aux femmes...) s'imposant sans doute moins facilement dans la prise de tour. L'observation attentive de la prise de tour pourrait être une entrée intéressante pour étudier les rapports de pouvoir entre pratiquants.

Le traceur qui se prépare à s'engager dans un mouvement en donne les signes avant-coureurs, que l'on peut considérer comme des dispositifs d'entrée de tour (*turn-entry device*) ou amorces (*pre-start*) (Sacks *et al.*, 1974, p. 719). Celles-ci sont avant tout corporelles : s'orienter en direction de l'obstacle, fixer le regard sur la trajectoire, s'immobiliser, se préparer à l'élan (pencher le corps en avant, plier les jambes...) et autres signes révélant la concentration ou la nervosité (réguler la respiration, s'essuyer les semelles, se frotter les mains, balancer d'un pied à l'autre...). Le traceur indique donc aux autres qu'il va s'élancer, ce qui permet aux autres de rester en retrait et de diminuer la probabilité d'empiètement et de collision.

Une des marques les plus évidentes du non-initié (débutant, passant... ou chercheur, comme Kidder, 2013) est l'incapacité à percevoir ou comprendre ces signes. Il lui manque la capacité à lire dans l'environnement les trajectoires potentielles, mais surtout la constante vigilance à la

gestuelle d'autrui. Les cas où un non-initié se trouve sur la trajectoire d'un autre traceur sans s'en rendre compte sont fréquents. Et étant donné que cette coordination se fait généralement de manière silencieuse et visuelle, et que le principal concerné est inconscient de la situation, celle-ci est souvent perçue comme amusante par les observateurs. Le traceur qui souhaite s'engager manifeste corporellement et avec insistance sa volonté de s'engager, sans être remarqué ou compris par le novice. La tendance semble être d'attendre patiemment s'il s'agit d'un passant, mais de finir par l'interpeller verbalement s'il s'agit d'un traceur.

Tout comme la conversation induit une motivation intrinsèque à l'écoute, afin de savoir si et quand je peux entrer dans la conversation, le parkour induit la nécessité intrinsèque de l'observation. Le déroulement sans heurts de l'activité nécessite que les traceurs portent une attention aux objets pertinents pour leur action de même qu'aux autres pratiquants dont les actions s'orientent sur les mêmes objets, constituant ainsi des « espaces attentionnels » (Conein, 2004, p. 70). Cela a pour implication que celui qui veut agir doit s'exposer aux actions d'autrui, et celui qui agit s'exposer au regard des autres. On peut y voir un mécanisme inhérent favorisant l'apprentissage : d'un côté, observer peut conduire à l'imitation ; et de l'autre être observé peut amener un retour d'information (*feedback*). Se constitue ainsi un public de pairs³⁴, qui s'observent, se jugent et se comparent, commentent puis reproduisent la performance des autres.

De manière générale, il y a dans la pratique décrite ci-dessus identité des buts et des moyens : le parkour c'est l'entraînement au parkour, et vice-versa. C'est en faisant du parkour que le pratiquant incorpore les propriétés qui lui permettent de faire du parkour. Le parkour a ainsi été décrit comme étant une forme d'apprentissage situé (O'Grady, 2012), c'est-à-dire un apprentissage ayant lieu dans le même contexte que son application. Le pratiquant s'entraîne en ville, sur du matériel non spécifique, afin de devenir meilleur dans sa pratique en ville, sur du matériel non spécifique. Ceci doit cependant être modéré : comme on le verra, tous les pratiquants ne considèrent pas que le parkour doit toujours avoir lieu « dehors » ; certains utilisent des méthodes d'entraînement ou pratiquent d'autres disciplines dans le but de devenir meilleurs en parkour ; et potentiellement, le parkour peut être vu comme préparatoire à des

³⁴ Sans vouloir ici détailler ce point, l'utilisation de la vidéo et d'internet permet d'élargir le public de pairs au-delà de la coprésence physique *in situ*. Les pratiquants peuvent alors tenter de reperformer ce qu'ils ont vu sur internet localement, voire sur le lieu de la performance originale. Certains lieux, comme la Dame du Lac de Courcouronnes sont ainsi devenus des lieux de « pèlerinages ». Les traceurs s'y rendent pour reproduire ou surenchérir la performance de leurs prédécesseurs.

performances dont la réalisation aura lieu dans d'autres contextes (compétition, situations « d'urgence »...).

La mise en association comme institutionnalisation minimale

Dans cette partie on s'intéressera à l'institutionnalisation locale de la discipline au travers des cas de quatre associations romandes. On montrera comment des groupes affinitaires ayant une pratique commune créent des institutions qui leur servent à se donner un surplus de poids, à monter en généralité, à se stabiliser, à se donner une identité collective.

L'analyse de l'institutionnalisation traitera de deux aspects liés, mais distinguables : les membres et l'activité. Le premier aspect peut être compris en termes de cercles concentriques, avec un premier cercle, le noyau des membres fondateurs, plus ou moins perméables aux cercles suivants, d'abord ceux des membres de plus en plus périphériques (pratiquants occasionnels, débutants...), qui peuvent ou non réussir à intégrer le premier cercle, et finalement des non-membres, le public profane. Le second aspect est celui du parkour lui-même, pratiqué, mais également mis en discours, transmis de différentes manières à l'interne (enseignement, pratique commune...) et à l'externe (discours vitrine, vidéos, démonstrations...).

Se basant sur des groupes affinitaires localement situés et partageant une pratique commune, cette première institutionnalisation semble être généralement perçue par les traceurs comme une simple formalité non problématique dans le prolongement de leurs activités. Les problèmes surviennent notamment lorsque ce premier cercle de pratiquants cherche à se maintenir ou renouveler, doit gérer l'accès à de nouveaux membres.

On peut identifier des transformations de la pratique qui peuvent être comprises comme les prémisses d'une sportification de l'activité. Celle-ci s'accompagne d'une forme de désindexicalisation³⁵ du parkour. L'ajout de diverses médiations (mise en discours, en spectacle, en institution, formalisation, régulation...) l'éloigne de la phénoménologie de la pratique *in situ*, locale, concrète, contextualisée, indexicalisée. Le parkour devient une abstraction qui ne correspond plus tout à fait à ce qui est pratiqué et vécu subjectivement.

Une telle abstraction a des avantages notables, tels qu'une facilitation de la circulation de l'activité. Mais chaque médiation transforme la pratique, de sorte que ce qui circule est un hybride du parkour. Les traceurs font éventuellement face à une perte de contrôle sur l'activité, de son contenu comme de sa définition légitime.

Des cercles concentriques

Dans leur ethnographie des traceurs bisontins, Prévitali *et. al.* décrivent des groupes d'amis aux « liens forts » formant un noyau auquel se rattachent ponctuellement d'autres pratiquants

³⁵ Au sens où le parkour est arraché au contexte dans lequel il est pratiqué et qui lui donne sens.

périphériques, « souvent plus jeunes » (2014, pp. 87–88). Les traceurs forment donc d'une « communauté de loisir » (Elias & Dunning, 1986/1994) constituée d'individus liés à la fois par une affinité et un intérêt commun.

Ce constat est valable dans les quatre cas qui nous occupent. Des groupes se décrivant comme « amis »³⁶ pratiquaient ensemble avant leur mise en association formelle. Ces groupes ressentent plus ou moins rapidement le besoin de s'institutionnaliser, de créer une structure formelle. Après la pratique en commun, puis la création d'une identité (nom, logo, t-shirts à l'effigie du groupe...) vient le besoin d'être reconnu de l'extérieur.

Ainsi, les groupes Féli-D et X-trem Move se sont immédiatement attribués ces noms, mais ce n'est que plusieurs années plus tard et dans le but de louer des salles de gymnastique, que les associations ont été créées. Dans le cas de X-trem Move, c'est une forte recommandation venant d'un acteur municipal (médiateur sportif) qui a fait basculer le groupe d'individus à l'association. Chez Iris, le but était avant tout de regrouper sous une même institution les pratiquants présents dans la région³⁷. Le cas de PKL est particulier, puisque l'organisation est le résultat d'un schisme. Plusieurs pratiquants (dont moi-même) prennent leurs distances de XTM, dont ils étaient membres, et fondent leur propre association³⁸.

La mise en association permet aux « entrepreneurs de communauté » (Prévitali et al., 2014, p. 88) que constitue le noyau dur de pratiquants, de créer et stabiliser une identité collective, d'obtenir une reconnaissance externe, de simplifier certains processus (location de salle, enseignement...). Dans le même temps, cela permet de donner du poids et une légitimité à leur activité : il ne s'agit pas juste d'une bande de jeunes grim pant partout, mais d'un groupe organisé et constitué en association, pratiquant une activité respectable, voire un sport parmi d'autres. Faisant « advenir à l'existence l'objet de leurs représentations » (Kaufmann, 2013, p.

³⁶ À noter que dans les quatre cas qui nous intéressent, les organisations ont été fondées uniquement par des hommes, âgés de 20 ans environ.

³⁷ Le nom Iris symbolise le fait que différentes perspectives ont malgré tout un point commun : l'œil.

³⁸ De *mon point de vue* et a posteriori, ce schisme est dû à diverses raisons. Tout d'abord une divergence quant aux modalités de pratique mises en avant. Tandis que XTM privilégie la pratique en salle, les acrobaties et l'autoapprentissage, PKL visait la pratique en extérieur, les modalités utilitaires/efficientes et l'enseignement semi-formel. À titre personnel je souhaitais donner une image sobre à ma pratique, tandis que XTM privilégiait le spectaculaire (promotion de l'activité par la démonstration) et insistait sur les aspects « extrêmes » (allant jusqu'au nom même de l'organisation). Certains appels à améliorer les aspects organisationnels (imprimer des flyers, créer puis mettre à jour le site web, être ponctuel, etc.) n'avaient pas été bien reçus. Des aspects liés à l'institutionnalisation sont en jeu, puisque le premier cercle, très stable et constitué du groupe d'amis originel, s'accommodait peu de la nouvelle démographie dont je faisais partie. Sans doute des rapports de classe, étant donné que les membres à l'origine de PKL étaient pour plus d'une moitié des étudiants, tandis que c'était à ma connaissance le cas pour aucun membre du comité de XTM. Et des aspects relationnels, étant donné que les éléments ci-dessus (ainsi que mon caractère obtus) n'ont pas favorisé de bonnes relations interpersonnelles. Cette version des faits n'engage que moi.

8), les traceurs participent donc à un processus performatif d'autoconstitution d'un collectif (l'association, la communauté des traceurs) et de constitution de l'activité (le parkour).

Cette première institutionnalisation locale et *bottom-up* est vue comme peu problématique et contraignante. Tandis que la création d'une fédération nationale suscite de la méfiance voire de la défiance, ce ne semble pas être le cas pour les associations ayant un ancrage local³⁹. Les traceurs continuent à s'organiser de manière relativement informelle : l'Assemblée générale de PKL se fait assis par terre dans un park, une formation des enseignants de Féli-D s'est déroulée dans un arbre, les membres d'Iris affirment ne pas avoir supporté les discussions formelles avec la municipalité, préférant entre eux s'asseoir par terre pour discuter ou communiquer en ligne via *Skype*...

Les difficultés semblent néanmoins surgir lorsque le noyau central est confronté à l'extérieur, que ce soit au second cercle (le premier cercle doit-il être rendu perméable, et à quel point ?), à d'autres associations (comment collaborer avec un groupe qui n'a pas exactement les mêmes objectifs ?), ou au public profane (p.ex. municipalité qui impose des standards plus formels).

Ainsi la survie de l'institution nécessite une forme de renouvellement de ses membres, et donc des dispositifs de transmission, d'élection ou de cooptation, etc. Les liens « forts » d'amitié sur lesquels s'est fondée l'organisation doivent parfois être renégociés, et la stabilité du noyau central peut conduire à des frustrations :

« [Les autres membres fondateurs] me disent, 'ouais, mais nous on travaille'. Moi aussi je travaille. Moi aussi je travaille. Mais si je m'engage sur une tâche, je la fais. Et puis voilà. Ça, c'est chiant. C'est vraiment chiant. [...] J'veux pas me mettre président, parce que si je me mets président [...] il part. J'suis sûr qu'il part. Et moi j'ai pas envie, parce que moi ça me tient à cœur de rester avec les personnes avec lesquelles j'ai commencé. » (Kevin)

³⁹ Il est important de noter qu'en Suisse fédération et association ont la même forme légale, celle définie par les articles 60 et suivant du Code Civil.

Le noyau dur est relativement peu perméable aux membres périphériques. Ainsi, chez Iris une distinction est régulièrement faite entre les pratiquants qui étaient là « avant » l’institutionnalisation (et qui forment toujours le noyau central), et les autres, qui ont un statut « d’élèves ». La distinction est rendue visible matériellement par la territorialisation de leur parkour-park. Une zone séparée du reste du park par une porte en forme des coulisses. Celles-ci consistent en une zone pour l’administration (avec un bureau, un ordinateur, etc.) ainsi qu’une zone « canapés ». Seul le noyau central y a accès, tandis que les pratiquants périphériques (souvent les plus jeunes) ainsi que les parents d’élèves doivent rester à l’extérieur. En tant que « traceur » à part entière, « ancien » et authentique, l’accès m’est immédiatement donné lorsque l’on me fait visiter le lieu.



Figure 3 Iris Freerun Park. Photo de Chris Wegmuller.

Plusieurs discussions montrent que cette distinction repose non seulement sur l’ancienneté, mais également sur la manière de pratiquer. Il y a les pratiquants passionnés, authentiquement engagés dans l’activité, et les « traceurs du dimanche » dont la pratique est plus ponctuelle ou réservée à des cadres spécifiques :

« [Le parkour-park va attirer plus] de gens qui veulent juste en faire comme ça, mais qui ont peur d’aller dehors parce qu’ils se disent si je tombe ça fait mal, tu vois. Ils se disent bon bah je peux quand même en faire à l’intérieur. Nous on les appellerait les traceurs du dimanche, tu vois. » (Kevin)

Les enfants sont régulièrement exclus du statut de traceurs. Certains critiquent leur tendance à papillonner (par exemple en jouant au « loup », en s’éclaboussant d’eau, etc.) plutôt que de prioriser le parkour spécifiquement. Seuls ceux faisant montre de « maturité » en s’entraînant « sérieusement », avec la volonté manifeste de progresser, sont mis sur pied d’égalité.

Finalement, être un traceur, c’est aussi être engagé dans la communauté de ceux-ci :

« [Quelqu’un qui ne] contacte pas d’autres traceurs, ou qu’il fait pas le geste de rejoindre la communauté qu’il y a à Lausanne, pourtant on est pas mal... C’est pas encore un vrai traceur parce qu’il reste dans son coin et il perd le plus beau de la discipline. » (Kevin)

Étant donné qu'être reconnu comme membre à part entière nécessite de montrer certains attributs (maîtrise de techniques corporelles, engagement « authentique » et désintéressé, intégration dans la communauté, pratique en extérieur, etc.), on peut se demander à quel point les associations permettent ou non l'accès à ces attributs.

Prenons le cas de la pratique en salle, qui sera développé plus loin. Est-ce que la pratique en salle prépare convenablement à la pratique en extérieur ? Au vu des compétences spécifiques en jeu (lecture des affordances de l'environnement, gestion de sa sécurité et confiance en soi, techniques corporelles adaptées aux matériaux durs, connaissance des « spots » des environs...), cela ne va pas de soi, et la transition (de l'extérieur à la salle et vice-versa) nécessite des adaptations. La salle elle-même peut inciter à y rester, par sentiment de sécurité, par commodité, ou tout simplement par spécialisation (les techniques apprises en salle y étant adaptées). Si les associations n'offrent pas des opportunités de pratiquer en extérieur, et n'accompagnent pas la transition entre la salle et l'extérieur, une bonne partie des pratiquants semblent voués à rester des « traceurs du dimanche ». Ce qui n'est pas un problème en soi, mais pose la question du renouvellement du noyau central si celui-ci reconnaît la pratique en extérieur comme marqueur de l'authenticité.

Une (dé-)sportification locale ?

La question de l'institutionnalisation d'une activité physique telle que le parkour amène la question étroitement liée de sa sportification. L'institutionnalisation des groupes de pratiquants s'accompagne de transformations de la pratique. Il s'agit de se demander si ces transformations vont nécessairement dans le sens du sport, si le parkour est effectivement une discipline en voie de sportification, et ce que signifie au juste cette affirmation.

Le terme *sportisation* (traduit en français par sportification ou sportivisation⁴⁰) est forgé par Norbert Elias (Elias & Dunning, 1986/1994, p. 28). Il sert alors à désigner le processus progressif de transformation des jeux traditionnels en sports modernes. Il fait donc écho au concept éliassien de processus de civilisation, désignant à la fois un processus « sociogénétique » (développement d'un État centralisé disposant du monopole de la violence légitime et de l'impôt, pacification des territoires, curialisation des guerriers, rationalisation de la vie

⁴⁰ On retrouve également la forme anglophone « sportization ». Les termes sont généralement utilisés de manière synonyme dans la littérature. Florian Lebreton (2010) semble faire exception, définissant la sportivisation comme phénomène global/total, par lequel la société prend les caractéristiques du sport. Le terme sportification désigne alors la transformation des pratiques corporelles en sports. L'utilisation du terme apporte une confusion supplémentaire en ce qu'il recouvre à la fois un processus historique global et à long terme (le passage des pratiques corporelles traditionnelles aux sports modernes) ainsi qu'un processus à plus court terme et plus spécifique (les transformations d'une pratique « alternative » entrant dans le système sportif contemporain). Après un rappel des thèses de Elias et de Guttman, c'est dans ce dernier sens que le terme sportification sera utilisé.

publique...) et « psychogénétique » (intérieurisation de la contrainte, apprentissage de la politesse, répression des pulsions, dégoût pour la violence...).

La sportification est donc pour Elias un processus analogue au processus de civilisation. Contrairement à une perspective amenant à voir du sport en tous lieux et en tout temps, le processus de sportification permet d'appréhender les spécificités du sport moderne. Celui-ci se situe alors en rupture avec les jeux traditionnels⁴¹ : adoption de l'*ethos* du *fair-play* et de l'égalité des chances, instauration d'un corpus de règles écrites et uniformes, codification des pratiques, développement d'institutions en dehors et au-dessus du jeu, monopole de la sanction par des arbitres spécialisés, autonomisation du jeu par rapport aux affrontements guerriers/rituels, séparation du sport de l'espace-temps des activités quotidiennes ordinaires... Il aurait de plus une fonction de relâchement maîtrisé (*controlled decontrolling*) des affects et pulsions. Face à une société qui exige le contrôle de l'excitation, le sport permet de l'exprimer de manière mimétique dans un cadre spatio-temporel restreint, exigeant une maîtrise de soi et un respect des règles qui permettent de limiter blessures, dégâts matériels et chaos social. En somme, il s'agit d'organiser un espace qui puisse permettre une tension et excitation optimales (pour les joueurs comme les spectateurs) tout en évitant au maximum les débordements et la violence.

Appuyant cette thèse de la rupture, Allen Guttmann (2004) définit sept critères qui pris ensemble distinguent les sports modernes des jeux traditionnels :

1. Sécularisme : autonomie par rapport à la sphère religieuse.
2. Égalité : participation libre (non liée formellement à l'appartenance sociale), et égalité des conditions de compétition (classes de poids, d'âge, de sexe...).
3. Spécialisation : division du travail entre les joueurs, professionnalisation des athlètes, séparation nette entre joueurs et spectateurs...
4. Rationalisation : règles codifiées en fonction de leur efficacité (relation moyens-but), standardisation de l'équipement...
5. Bureaucratisation des instances dirigeantes : système hiérarchique (fédérations, clubs...), souvent avec intervention des États.
6. Quantification de la performance : mesures standardisées, en termes de temps, distance, poids...
7. Quête des records : compétition au-delà de la coprésence.

⁴¹ Les Jeux olympiques modernes étant alors aux Jeux olympiques antiques ce que le football de la FIFA est à la soule (*mutatis mutandis*).

Ces théories envisagent donc la sportification dans une perspective historique. Elles ont pour but d'identifier et comprendre les spécificités du sport moderne par rapport aux pratiques corporelles traditionnelles. Elles s'intéressent donc aux transformations à long terme des pratiques corporelles, et à la prégnance de plus en plus grande dans la société de la forme que l'on appelle sports⁴².

Pour être appliqué à des pratiques comme le parkour, il faut utiliser le concept de sportification pour désigner les processus de transformation à court terme des pratiques contemporaines devant intégrer un système de pratiques déjà sportifiées. Une perspective pessimiste verra cela comme l'assimilation des alternatives par la monoculture sportive (P. Donnelly, 1996) ou comme l'universalité abstraite du sport remplaçant les multiples ethnopratiques contextualisées (Parlebas, 1984).

On peut ajouter aux caractéristiques sportives déjà évoquées la création de formations spécifiques, et d'infrastructures dédiées à cette formation (Delalandre & Collinet, 2012) et la marchandisation de l'activité (Aubel, 2005). Au vu de l'importance prise par la compétition pour les sports modernes, on ne peut éviter de l'utiliser comme marqueur de la sportification. Les sports peuvent être définis comme des jeux physiques, compétitifs et organisés (Guttman, 2004). Des activités pourtant physiques et souvent codifiées, telles que la danse ne sont généralement pas comprises comme des sports, justifiant alors l'appellation « danses sportives » pour qualifier spécifiquement les danses de salon compétitives. De plus, l'existence d'un système organisé de compétitions est un critère fréquemment utilisé par les institutions de tutelle. En Suisse l'organisation faîtière Swiss Olympic exige la « gestion d'un système national de compétitions »⁴³ dans ses conditions d'admission.

Ces différents critères permettent donc d'identifier le processus de sportification que traversent diverses pratiques corporelles, et d'anticiper les caractéristiques que prennent ces pratiques à l'aboutissement du processus. Le parkour montre actuellement les prémises de ce processus, tout en étant encore conçu par nombre de pratiquants comme une activité en opposition avec le reste du monde sportif. On verra dans la partie suivante que la captation du parkour par la FIG (Fédération Internationale de Gymnastique), bien que disputée, entérine sa sportification internationale, avec l'apparition de championnats mondiaux, d'un système de classement des

⁴² Ainsi Elias explique la sportification comme processus historique analogue au processus de civilisation. Dans une perspective weberienne, Guttman attribue l'hégémonie des sports à l'avènement de la rationalisation et de l'attitude scientifique. D'autres, comme Jean-Marie Brohm, rapprochent la sportification de la révolution industrielle et de l'organisation sociale capitaliste.

⁴³ <https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/membres.html> consulté le 15.05.18.

athlètes, d'un règlement écrit à portée universelle, ou encore d'un système de formation international⁴⁴. On montrera ici qu'au niveau local la situation est plus ambiguë.

L'idée d'une désportification et décivilisation de certaines activités a pu être mobilisée pour expliquer l'existence du hooliganisme (Mignon, 1998) et l'évolution du Mixed Martial Arts (MMA) (Bottenburg & Heilbron, 2009), c'est-à-dire de pratiques violentes en porte-à-faux avec l'idée d'un processus de civilisation. Dans le cas du parkour, ces termes peuvent être utilisés pour mettre en évidence une certaine prise de distance à la rationalité sportive, les pratiquants souhaitant revenir à une forme de mouvement supposément « primitive ». David Belle lui-même fait appel à la nature, à l'animalité et revendique une pratique instinctive éloignée de la rationalisation sportive : « Ce n'est pas comme un sportif, qui va calculer ses centimètres, ses centièmes. » (Belle, 2009, p. 59).

De nombreux pratiquants mentionnent que le parkour n'a pas été proprement inventé (au mieux il s'agit juste d'une mise en nom et d'une formalisation), étant donné que les « primitifs » devaient déjà se déplacer à travers leur environnement pour survivre. On a également vu les régulières références à la Méthode Naturelle de George Hébert, formalisation d'exercices « naturels », « utiles », inspirés par les mouvements nécessaires à la survie des « primitifs », en opposition avec l'immobilité du monde « occidental et industrialisé »⁴⁵.

« Ce sport réveille des mouvements oubliés par la sédentarisation de nombreuses sociétés occidentales. Grimper, sauter, se déplacer malgré les obstacles a longtemps été le fondement de la survie de l'Homme à travers l'exploitation de l'ensemble de son corps et de ses sens. Sa capacité à déjouer les pièges de la vie et à affronter les dangers de son environnement s'appuyait, dans le passé, sur une mobilité naturelle qui a progressivement disparu dans les sociétés dites 'modernes' ». (Perrière & Belle, 2014, p. 27)

« [Le parkour] est une façon de penser. Elle est liée à l'environnement, mais elle est liée à plein de... à l'environnement en ville, elle est liée à un problème de société, elle est liée à qu'on se fait chier, elle est liée à qu'on bouge plus, elle est liée à qu'on, que on est dans un monde d'agriculture, de contrôle de la nature, de contrôle des gens, de contrôle, d'automatisation... » (Fred)

Le parkour revendique également une forme d'animalité. Plusieurs techniques prennent des noms d'animaux : saut de chat, kong, monkey vault, cat-leap. La série de vidéos *Origins of Parkour*⁴⁶, créée par un traceur français, compare systématiquement les mouvements du

⁴⁴ Encore à l'état de projet, et annoncé pour 2019.

⁴⁵ <https://parkourone.com/one/geschichte/methode-naturelle/> consulté le 07.06.18 ; http://feli-dmouvement.ch/le_parkour/ consulté le 07.06.18.

⁴⁶ The monkeys : <https://www.youtube.com/watch?v=3kgO5uiINaU;>
The felines : https://www.youtube.com/watch?v=IQcrJCb_DJg;
The lemurs : <https://www.youtube.com/watch?v=LgYcuD-chao>, consultés le 11.06.18.

parkour à ceux d'animaux. Les pratiquants font également fréquemment usage de mouvements quadrupédiques, inspirés par la Méthode Naturelle mais évoquant également le mode de déplacement des félins, des primates... et des enfants humains.

Les pratiquants interrogés mentionnent volontiers que le parkour n'est qu'un nom mis sur un engagement corporel entretenu durant l'enfance :

« Donc c'est vraiment un pur hasard, mais d'un côté c'était presque une suite logique à ma façon d'être déjà quand j'étais petit. J'suis tombé un peu... comme ça, au dépourvu, comme ça, mais ça me semblait logique vu mon caractère et ma façon d'être au quotidien. » (Kevin)

« Moi je venais des arts martiaux, ça faisait des années que je faisais des arts martiaux. Et puis en fait j'ai remarqué. Enfin, j'ai vu tout à coup que ce j'adorais faire gosse, était considéré comme une pratique. [...] C'est vraiment quand j'ai vu le terme parkour, qu'est-ce que c'est... De bleu, c'est vraiment le truc que j'aimais faire petit, qui en fait était... c'est, 'fin y'a un cadre, y'a des mots là-dessus, donc euh, ça se pratique quoi. » (Jérémy)

Certains affirment également que le parkour, c'est ce que tous les enfants font (« naturellement », « c'est dans leurs gènes »), et que les adultes ont cessé de faire (sauf les traceurs) :

« [...] grimper des murs, grimper des arbres, sauter... Ce que tous les gamins font, d'utiliser son corps quoi. Tout bêtement. » (Jérémy)

On voit que cela leur permet d'inscrire leur entrée dans la pratique dans le registre du naturel et de l'évidence, voire du déterminisme (Prévitali et al., 2014). Ces éléments compliquent la définition du parkour en tant que pratique sportive spécifique, étant donné qu'ils rattachent le parkour à une forme de mouvement « naturel » et universel, que partageraient les humains (jusqu'à un certain âge). Au point où l'on peut faire du parkour sans le savoir, puisque le parkour n'est qu'un nom :

« Et puis après, quand j'y repense, je faisais déjà du parkour sans savoir ce que c'était, donc... » (Kevin)

Compris en ce sens, la dénomination « parkour » vient sanctionner une pratique déjà existante. En même temps, à supposer que le parkour est identique à ce que les traceurs faisaient étant enfants, on court le risque de suivre une « illusion rétrospective » (Goffman, 2013), une reconstruction du passé pour les besoins du présent. Il y a bien un déclencheur qui fait que les traceurs se sont sentis autorisés à faire ce qu'ils font : un reportage, un film, un proche ; la réalisation qu'il s'agit d'une « pratique », avec un « cadre », des « mots », un nom, des techniques, une histoire, une communauté, des valeurs... Toute la population ne fait pas du parkour, le parkour est un phénomène récent, il nécessite un apprentissage, un enseignement

est maintenant dispensé par des associations ; tous ces faits modèrent le mythe de l'universalité et montrent bien que le parkour nécessite une organisation sociale spécifique. Ou autrement dit : se mouvoir à travers des obstacles est peut-être universel, mais le parkour en regroupe des manières de faire spécifiques, qui sont instituées et transmises. En quelque sorte, le parkour est une institutionnalisation d'une manière désportifiée de pratiquer une activité physique.

Une partie des pratiquants locaux s'efforce de maintenir cette conception désportifiée de l'activité. La tendance à la quantification de la performance, notamment de la mesure de la taille de ses sauts en nombre de pas, est parfois ridiculisée. Les enseignants insistent sur le développement de la capacité à se mouvoir « instinctivement », critiquent la tendance des techniques corporelles à devenir « maniérées ». Cet entraînement de l'instinct est parfois paradoxal, comme lorsqu'un enseignant affirme que « c'est le corps qui doit sentir, se corriger, y'a pas grand-chose à expliquer », juste avant de corriger la technique d'un des élèves auquel il s'adressait. La formalisation est déniée, mais n'est jamais très loin.

La rationalisation de l'entraînement laisse souvent place à des pratiques « irrationnelles », au sens où elles ne sont pas clairement orientées sur des buts de performance. Ainsi, les débuts de l'association Féli-D étaient marqués par des entraînements très « durs », « militaires », et les responsables affirment que les participants « vomissaient » fréquemment. Le contenu a depuis été modifié pour être plus accessible. Mais certains éléments persistent, comme le fait de s'échauffer en faisant des « pompes » sur les poings, sur un béton suffisamment dur et rugueux pour être douloureux et laisser son empreinte sur les phalanges. Ce genre d'exercice semble être avant tout une sorte d'épreuve visant à affirmer (d'abord à soi-même) son caractère moral viril (endurance, maîtrise de soi, résistance à la douleur...) ⁴⁷. Les versants plus ludiques de l'activité ne correspondent pas non plus à la rationalité sportive, incitant plus souvent à la découverte de nouvelles potentialités du corps et de l'environnement (soient-elles absurdes du point de vue de la quantification de la performance) qu'à l'entraînement par la répétition de techniques standardisées dans des environnements adaptés. Les traceurs peuvent souvent être décrits comme « papillonnant », allant d'un défi à l'autre, cherchant à appliquer à une configuration matérielle donnée une solution peu conventionnelle qu'importe son inefficacité. L'activité ne comporte pas au niveau local de règles précises, standardisées, écrites et ayant prétention à l'universalité, ayant le même statut de « règles du jeu » que dans les sports « traditionnels ». Les règles que les pratiquants se donnent à eux-mêmes ou données par les enseignants sont généralement fortement liées au contexte (« ne pas utiliser telle prise pour

⁴⁷ Le parallèle avec la Méthode Naturelle est à nouveau intéressant, celle-ci ayant été instrumentalisée par le régime de Vichy notamment dans le but de participer à l'éducation morale virile des jeunes hommes.

grimper ce mur ») et restent négociables en situation. Elles sont d'ailleurs souvent explicitées sous forme de question (« est-ce possible de grimper ce mur sans utiliser telle prise ? »). Seul un petit nombre de règles, avec pour fondement un idéal de maîtrise de soi, sont imposées de manière quasi universelle : les mouvements doivent paraître propres et contrôlés, et il est presque toujours mal vu d'utiliser les coudes ou les genoux pour se mouvoir.

L'organisation des entraînements par les associations semble viser à éviter une trop forte standardisation de l'activité. PKL et Féli-D ont une activité principalement en extérieur, quelles que soient la période de l'année et la météo. Les entraînements de l'association PKL offrent certes un enseignement formel aux débutants, mais après quelques cours les pratiquants sont généralement laissés à eux-mêmes, s'auto-organisant par petits groupes de pairs. Les élèves d'Iris sont encouragés à s'entraîner librement en dehors des cours⁴⁸, dans le but d'éviter une standardisation des « styles ». L'association XTM ne propose pas de cours, mais une salle « libre », mise à disposition des membres sans qu'un enseignement formel soit dispensé⁴⁹.

Les responsables des associations sont pour la plupart méfiants quant aux formations pour enseignants⁵⁰. Ils ont appris à enseigner par la pratique. Ils craignent une standardisation de l'enseignement, et ne souhaitent pas se voir imposer l'obligation de se former. Le modèle libéral suisse est ainsi avantageux, ne les y contraignant pas légalement⁵¹. Cependant, les quatre associations ont songé à mettre en place une formation interne, afin d'assurer la qualité et la continuité de l'enseignement. L'idée n'a pour l'instant été appliquée que par Féli-D, pour une formation informelle d'une demi-journée. Ici également, l'institutionnalisation locale est donc perçue comme moins problématique que l'imposition d'un ordre translocal. Ainsi, la mise en association peut être vue comme une institutionnalisation minimale et suffisante de l'activité (du moins temporairement).

Différentes directions sont donc impulsées à l'activité. Avec ou sans formalisation de l'enseignement ; en intérieur ou en extérieur ; avec ou sans acrobaties, visant la performance, le jeu, la mise à l'épreuve ou le développement de soi. À l'échelle locale, la sportification du

⁴⁸ Notamment, en payant pour les cours, les élèves paient également pour un nombre proportionnel d'heures d'entraînement « libre », sans enseignement formel, dans le parkour-park.

⁴⁹ Ceci était vrai au moment des observations. Depuis, XTM ont ouvert leur parkour-park, et y proposent diverses offres de cours.

⁵⁰ Aucun enseignant croisé durant cette ethnographie n'a suivi de formation spécifique dans le domaine du sport ou de l'activité physique, hormis Fred qui a suivi une courte formation à la Méthode Naturelle.

⁵¹ La contrainte n'est pas légale, mais peut survenir lorsque des institutions exigent une formation pour collaborer. Le cas des subventions publiques est le plus évident, et un des participants à cette étude a été sommé de suivre une formation en gymnastique lors de sa tentative d'obtenir des subventions de la ville et du canton. Une marge de négociation existe actuellement du fait de l'absence de formation spécifique au parkour, mais elle se verra fortement amoindrie lors de la création d'une formation spécifique reconnue.

parkour ressemble donc moins à une transformation et plus à une diversification des modalités de l'activité ; la modalité sportive s'ajoute aux autres plutôt que de les remplacer immédiatement. Cela permet de nuancer l'idée de la sportification comme phénomène linéaire et homogénéisant⁵². On peut se demander si la sportification signifie la transformation de la pratique comme un tout homogène ; ou si cela signifie simplement l'apparition d'une modalité sportive, qu'importe ce qu'il advient des autres modalités. Autrement dit : si une partie des pratiquants opte pour la voie sportive, n'est-ce pas simplement leur activité qui se sportifie, et non celle des autres pratiquants ?

Pour le cas de la sportification de l'escalade, Olivier Aubel (2005) invite à parler d'un processus de sédimentation. La modalité sportive se développe parmi les modalités précédentes sans pour autant les remplacer, se déposant et coexistant (tant bien que mal) avec elles. Sur le long terme, toutefois, on peut se demander si l'hégémonie des institutions sportives n'a pas un effet homogénéisant. Pour filer la métaphore de la sédimentation, si la couche sportive recouvre les autres, elle risque de les rendre invisibles (aux yeux du public et des pratiquants potentiels). De plus, l'image de la sédimentation indique un processus relativement passif et figé, alors qu'une reconfiguration des modalités précédentes face à l'arrivée de la modalité sportive peut certainement être attendue. La coexistence qui laisse intact chaque sédiment n'est donc peut-être que temporaire.

On va maintenant s'intéresser en détail à la sportification locale du parkour au travers de son *indoorisation* (Bottenburg & Salome, 2010). Le transfert de l'activité à des salles parfois spécifiquement construites à cet effet peut être vu comme une forme de domestication, d'abstraction et de décontextualisation de la pratique.

La domestication du parkour

La plupart des traceurs, même ceux qui privilégient la pratique en extérieur, connaissent la pratique dans des salles de gymnastique polysportives, adaptées à l'activité physique, mais pas nécessairement au parkour. Ces dernières années ont également vu fleurir de nombreux projets de création de structures adaptées et spécifiques à la pratique du parkour, appelés *parkour-parks*⁵³. Ces structures peuvent éventuellement être en extérieur (sur le modèle de la place de jeux), mais dans tous les cas présentent des obstacles artificiels fonctionnellement destinés à la pratique du parkour.

⁵² Qui est sans doute dû au fait que les modèles théoriques classiques sont des modèles socio-historiques, macro et à long terme.

⁵³ Ouverture d'un park couvert en 2014 à Lucerne, extérieur à Zofingen en 2017, intérieur à La Chaux-de-Fond et Lausanne en 2018, extérieur à Lausanne prochainement (actuellement en construction) ...



Figure 4 Iris Freerun Park. Photos de Chris Wegmuller.

On peut alors parler de domestication du parkour. La domestication est un élément essentiel de la sportification, comme le rappelle Pierre Parlebas :

«L’histoire du sport est, à de nombreux égards, l’histoire de la domestication de l’espace. L’environnement a été peu à peu balisé, quadrillé, parfois même reconstruit de toutes pièces (stade, piscine, gymnase) » (1984, p. 31).

Le terme de domestication permet de rendre compte des adaptations faites à l’environnement pour répondre aux besoins humains, ici ceux des pratiquants. Les traceurs aménagent à leur convenance les affordances de la salle, au lieu de s’adapter aux affordances d’un environnement certes d’origine humaine, mais déjà donné et non conçu dans ce but précis. Ils reconstruisent, avec des approximations et des transformations, l’environnement urbain dont le parkour est originaire. Signe de la distance à la « nature », la pratique en intérieur a pour principale caractéristique et avantage revendiqué de pouvoir être faite indépendamment des conditions météorologiques.

La domestication est également civilisatrice (au sens de Elias), visant à rendre rationnel, prévisible, ordonné, familier et moins dangereux⁵⁴. On passe d’une pratique sauvage, en pleine rue (à défaut d’en pleine nature), perçue comme dangereuse et transgressive à une pratique sportive sécurisée, relativement anodine au point d’être perçue comme adaptée aux enfants⁵⁵. Tout comme la domestication des animaux marque leur entrée dans la société humaine, les créateurs du premier parkour-park romand (Iris) se sont donné pour but « d’intégrer le parkour dans la société ».

⁵⁴ « L’activité devient ici ordonnée, prévisible, maîtrisée dans l’espace et dans le temps », « La domestication est comme le sceau de la civilisation. » (Parlebas, 1984, p. 31)

⁵⁵ Les traceurs ne croient pas tous que la pratique en salle est plus sécurisée, mais mobilisent tout de même cet argument au moins de manière instrumentale, visant particulièrement les parents, qui eux y sont sensibles.

La domestication fait également référence à l'espace domestique, par rapport à l'espace public. L'entraînement en salle retranscrit les pratiquants dans un espace privé, qui n'est pas soumis au regard du public (agacé, indifférent, surpris ou émerveillé) et ne nécessite pas de négociation avec d'autres utilisateurs. Le public se réduit au public de pairs, celui des pratiquants en co-présence ou éventuellement de la communauté des traceurs, par la médiation des vidéos. Le parkour s'autonomise et sort de l'espace ordinaire quotidien qu'est la rue. Alors que les traceurs occupaient l'espace des villes, le parkour est retranché de la vie urbaine, mis à l'écart et rendu invisible. Ainsi, le park d'Iris comme celui de XTM ont tous deux la particularité d'être construits à côté d'aéroports, en périphérie.

Une vision plus politisée mettra alors l'accent sur la docilité voire la soumission qu'implique la domestication. Tandis que la pratique en extérieur est régulièrement en conflit avec d'autres usagers de l'espace (habitants ou passants) ainsi que les forces de l'ordre, les traceurs mettent en avant que la salle permet de pouvoir pratiquer sans avoir à se justifier et se défendre. On peut voir cela comme une défaite autant que comme une négociation de l'espace visant à apaiser les conflits. C'est l'abandon d'un modèle de parkour subversif, revendiquant la réappropriation de l'espace urbain et le « droit à la ville » (Lefebvre, 2009). On peut également questionner les motivations « civilisatrices » des gestionnaires de parks, en particulier lorsqu'ils ne sont pas développés par les pratiquants eux-mêmes. Les (skate)parks et places de jeux sont en effet fréquemment conçus avec le but de cultiver chez les jeunes des valeurs sociales estimées désirables (Howell, 2008). De plus, une crainte toujours présente est que les parks conduisent à un confinement de l'activité et une marginalisation des pratiquants de rue (Gilchrist & Wheaton, 2011)⁵⁶.

Il convient cependant de préciser que, dans le cadre de nos observations, pratiquer en salle ne conduit pas complètement à une standardisation de l'activité ou à la fin du jeu avec les affordances. Des subversions et détournements du matériel peuvent toujours être relevés, comme l'utilisation des montants d'un panier de basketball pour se suspendre et se balancer, ou tout simplement l'utilisation de tapis comme d'obstacles et prises d'appui plutôt que comme dispositif de sécurité⁵⁷. On peut cependant se demander si la pratique en intérieur à elle seule offre les conditions de possibilité de tels détournements (développement de la capacité à lire

⁵⁶ Les traceurs gestionnaires de parks sont conscients de ce risque, et considèrent qu'il est avéré dans le cas du skateboard, mais pas pour le parkour. Sans vouloir faire de la futurologie, il n'est pas clair pour quelle raison le parkour suivrait un chemin différent.

⁵⁷ On peut reprendre ici la distinction qu'opère Michel de Certeau entre stratégies et tactiques. L'espace stratégique de la salle est quadrillé, organisé et ordonné par avance. Les tactiques des traceurs leur permettent de braconner sur des terres qui ne leur appartiennent pas, de détourner l'espace et de se l'approprier (Certeau, 2010, pp. 59–63).

ces affordances alternatives et à ignorer les plus évidentes, culture commune du détournement, etc.), étant donné qu'ils sont le fait de traceurs qui connaissent également la pratique en extérieur.

Finalement, la domestication pose la question de ce qu'est le parkour. Le parkour est en effet généralement décrit comme une discipline se pratiquant « sur du mobilier urbain: bancs, escaliers, barrières, le grand ordinaire citadin »⁵⁸, « habituellement en milieu urbain en utilisant des éléments du mobilier des villes et des bâtiments comme obstacles à franchir »⁵⁹ ou encore « en utilisant toutes formes d'éléments du mobilier et de l'univers urbain ou naturel comme obstacles à franchir en y appliquant la plus grande fluidité et rapidité possible (par des sauts et des bonds) »⁶⁰. Si l'on se fie à ces définitions⁶¹, le parkour en salle n'est plus du parkour, il est autre chose, se décale légèrement, devient une abstraction, une virtualisation de celui-ci, ou une modalité de pratique séparée. Et conserver de telles descriptions pour les appliquer à la pratique en salle conduit à ce qu'elles ne soient qu'un mythe ou discours vitrine de plus. Alors que le parkour signifiait *de fait* une pratique en extérieur, il devient nécessaire de différencier parkour en salle et parkour en extérieur :

« Ouais, '[faire de l']urbain' c'est ce que les jeunes appellent faire du parkour en extérieur. C'est un nom qui donne plus envie que 'parkour en extérieur' » (Chris)

La pratique en intérieur

Cette recherche a été menée avec en tête l'hypothèse que toutes les modalités de la pratique se valaient en droit. Leur hiérarchisation devait *a priori* être vue comme résultat de luttes pour la définition légitime de la pratique. Je m'attendais à ce que les hiérarchies dépendent du type de pratiquant auquel je m'adressais. Cependant, concernant le lieu de la pratique « authentique » du parkour, il y a un consensus clair chez les pratiquants locaux. Même les acteurs qui ont construit, pratiquent et enseignent sur des structures domestiquées considèrent que la « vraie » pratique sera toujours dehors, en milieu non adapté :

⁵⁸ <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Le-parkour-c-est-une-affaire-de-sensation/story/19760045> consulté le 11.06.18.

⁵⁹ <https://www.lematin.ch/sports/adeptes-parkour-mettent-plein-yeux-geneve/story/31779091>, consulté le 11.06.18.

⁶⁰ <https://www.fantys.org/swiss-parkour>, consulté le 11.06.18.

⁶¹ À noter que les deux extraits d'articles portent sur une compétition de parkour organisée sur structures artificielles, et mentionnent la construction souhaitée d'un parkour-park ; le site web lui concerne des cours en salle. Dans ce cas il ne s'agit donc pas simplement d'une lutte pour la définition de l'activité, opposant deux définitions différentes, mais plutôt d'une seule définition appliquée à des pratiques ou situations, qui elles sont divergentes.

« [Le parkour-park va attirer plus] de gens qui veulent juste en faire comme ça, mais qui ont peur d'aller dehors parce qu'ils se disent si je tombe ça fait mal, tu vois. Ils se disent bon bah je peux quand même en faire à l'intérieur. Nous on les appellerait les traceurs du dimanche, tu vois. » (Kevin, alors en train de construire son park)

« Du coup, nous, dans notre vie, on sait que si on avait pas été dehors, on aurait pas eu le bout de béton qui nous dis, hé tu poses ton cul ou ton genou, tu te fais mal. Etc. etc. Du coup genre, ouais, si ils veulent progresser, alors évidemment on va aller dehors, parce que c'est le meilleur endroit en fait... pour trouver le réel. Et c'est en quelque sorte ce qu'on cherche dans le parkour. » (Chris, enseigne dans un park)

Ces pratiquants présentent une véritable dichotomie entre réel (dehors) et virtuel (dedans). Alors que la pratique en extérieur est une forme d'apprentissage situé (O'Grady, 2012), qui a lieu dans les mêmes conditions que son application, la salle est un lieu d'entraînement, de préparation, pour apprendre ce qui ensuite sera appliqué dehors. Le contexte de l'apprentissage se distingue alors du contexte de réalisation :

« Ouais, c'est pas mal, mais bon j crois que les barres dehors elles plient pas autant... » (traceur commentant la qualité de son atterrissage sur une barre entourée de tapis)

Les surfaces molles et rondes, mais aussi la possibilité de déplacer des éléments pour s'adapter aux besoins et capacités de chacun, est un moyen de déréaliser l'activité. D'abord parce qu'il ne s'agit plus de s'adapter au « déjà-là » des affordances de l'environnement, mais bien de réorganiser les affordances en fonction du besoin ou de l'envie du moment. Ensuite parce que les conséquences négatives de l'échec peuvent être mitigées ou supprimées totalement. Cela laisse plus de place à l'expérimentation, en diminuant l'anxiété en cas de tentative dont l'issue est incertaine. La pratique est donc déréalisée, devient sans enjeu, est « affranchi de la sanction directe du réel » (Bourdieu, 2003, p. 33).

Face à cette déréalisation, l'enseignant doit effectuer un véritable travail pour remettre du réel dans l'activité :

« Et du coup, en salle de gym, je dois leur rappeler de s'imaginer que le bac à mousse c'est du béton, et qu'ils doivent lancer leur mouvement comme si c'était la dernière fois qu'ils peuvent le faire, et que y'a pas plusieurs essais, t'sais. » (Chris)

Les enseignants sentent en effet leurs élèves plus dissipés, moins concentrés, lorsqu'ils enseignent en salle, ce qui peut limiter l'apprentissage et est potentiellement accidentogène :

« T'as l'impression qu'ils sont plus à l'ouest. Dehors ils sont tellement plus présents, plus concentrés, dans le vrai quoi. Y'a pas le droit à l'erreur, et ça pour moi c'est... c'est mille fois mieux d'apprendre dehors quoi, mille fois mieux. » (Fred)

« En salle de gym... mes élèves [...], tu vois, quand je suis en intérieur avec eux, je leur dis toujours imaginez-vous que c'est dur. Y'en a que ça rentre, ça reste, la plupart, ça rentre ça sort. Et ils se jettent n'importe comment. Et tu leur dis, tu leur dis, après deux, trois-quatre semaines, ils le font vraiment bien. Ou après qu'ils se sont fait mal. » (Kevin)

« Dehors par contre, t'as rien besoin de dire. Dehors tu sens tout de suite qu'il sait la personne. Du coup ils sont moins fous, ils sont beaucoup plus concentrés, ils écoutent beaucoup plus ce que tu dis. Ouais, en fait, comment dire ça... ils sont plus consciencieux. Vraiment. » (Chris)

La pratique dans un milieu non adapté (dureté des matériaux, affordances déjà organisées...) dicte un comportement « consciencieux », ce qui implique de prendre des précautions et d'utiliser un certain nombre de techniques visant à éviter les douleurs et blessures. Les élèves s'adaptent aux affordances de ce milieu avec une moindre intervention de l'enseignant.

En salle, l'enseignant doit non seulement redonner une conséquence aux actions, mais aussi leur redonner le sens qu'ils ont perdu au travers de leur décontextualisation. Comme le souligne Pierre Parlebas :

« Ainsi domestiqués, l'espace et le temps tendent à devenir abstrait et autonomes [...] La motricité sportive tend ainsi à être désinsérée des particularités locales de son contexte d'accomplissement: elle devient 'décontextualisée', ce qui favorise son accès à l'universel. » (Parlebas, 1984, p. 33)

Les obstacles « artificiels » ne sont que des formes abstraites, décontextualisées, universelles et standardisées de leurs analogues « naturels ». Les enseignants ont tendance à comparer les caissons à des murs, les barres à des branches d'arbres.

Les enseignants ordonnent régulièrement à leurs élèves de modifier leur technique de manière à la rendre applicable à la pratique en extérieur. Le cas classique est celui de la pose des genoux ou coudes sur un obstacle, honni par les traceurs. Un bon traceur sait qu'il est plus efficace et évite les égratignures en prenant directement appui avec ses mains et pieds, mais cette règle n'a de sens que dans un environnement qui laisse des marques sur le corps. Lorsque l'environnement ne le rend pas évident, l'enseignant devra donc expliquer pourquoi il s'agit d'une bonne habitude à prendre.

De même, il s'agit de réintégrer les actions discrètes dans un ensemble plus large, dont elles ne sont que la propédeutique. Il faut faire appel à l'imagination des élèves, en les invitant à se mettre dans une situation « réelle » (« imaginez que vous êtes en train de marcher dans la

... »). Il faut régulièrement expliquer à quoi un mouvement peut servir « réellement ». Cela demande un effort lorsque la salle n'est qu'une piètre imitation de la rue. Courir tête baissée contre un mur et y prendre appui avec un pied paraît absurde si la technique n'est pas utilisée pour se saisir du sommet du mur et s'y hisser. Or c'est parfois ce à quoi doivent se résoudre les enseignants s'ils veulent pouvoir transposer les techniques corporelles du parkour à la salle. Il faut alors affirmer « le but est d'apprendre à utiliser cette technique, afin d'ensuite pouvoir l'appliquer à un vrai mur auquel vous pourriez vous hisser ». Les enseignants courent alors le risque de se réduire à des « professionnels de la motivation » (Sassatelli, 2007; cité dans Bottenburg & Salome, 2010), dont le principal rôle est de donner de la diversité et du sens à l'activité pour garder l'intérêt des consommateurs.

La pratique en salle a donc une relative autonomie par rapport à l'extérieur. Les techniques corporelles ne sont pas tout à fait identiques, certains pratiquants focalisant leur entraînement dans l'un ou l'autre milieu. Ce sont les enseignants qui font le lien entre les deux contextes de pratique, et tentent de rappeler leurs élèves à la « réalité ».

Mais même la pratique en extérieur reste de l'ordre de la *scholê*, du ludique, du mimétique. Tandis que pour les pratiquants en salle, l'extérieur est la « réalité », les pratiquants en extérieur mobilisent parfois des discours faisant appel à une autre « réalité » : le parkour reste une pratique ludique ou un entraînement dont la vraie réalisation se trouverait ailleurs. Les compétences sont toujours apprises en vue d'autre chose : la pratique du parkour est l'entraînement à une pratique plus avancée du parkour (p.ex. exercer des sauts proches du sol pour ensuite effectuer des sauts analogues en hauteur), ou à des situations sortant de la sphère ludique (« course poursuite », « situation d'urgence »). Un argument couramment utilisé pour justifier l'organisation de compétitions de parkour est d'affirmer qu'il s'agit là d'une mise en application en situation réelle des compétences apprises dans le cadre ludique du parkour.

Le cadre ludique et autotélique du parkour est insuffisant, et un sens, des objectifs et idéaux qui le transcendent sont constamment réinjectés. Il s'autonomise et se décontextualise, mais n'a pas encore l'autonomie qu'ont les sports modernes, qui tirent leurs enjeux du jeu lui-même (p.ex. le lancer du javelot n'a pour but ni la chasse ni la guerre, le saut à la perche n'a pas pour objectif de franchir des rivières). Cependant, les premiers signes d'une autonomie apparaissent. Celle-ci serait certainement plus forte sans l'intervention des enseignants, qui eux-mêmes ont commencé le parkour en extérieur et considèrent cette modalité comme primordiale.

Cette autonomie comporte plusieurs éléments. Le premier est l'apparition d'une classe de pratiquants qui ne connaissent que la pratique dans des espaces artificiels et standardisés, séparée des espaces ordinaires quotidiens. Leur ratio est difficile à estimer, mais il semble n'y

avoir qu'une toute petite minorité de pratiquants qui débutent en intérieur pour ensuite privilégier l'extérieur⁶². Au vu des tendances actuelles (création de parkour-park, location de salles, intervention des fédérations de gymnastique, développement de l'enseignement formel...), on suppose que le ratio pratiquants intérieur/pratiquants extérieur va augmenter en faveur des premiers.

Le second est l'autonomisation des techniques. Hormis certaines exceptions, dépendant de l'architecture des centres sportifs, les salles de gym ne permettent pas le développement des techniques visant à grimper, se suspendre et se hisser au sommet d'un mur. Ces techniques sont quasi-absentes de mes observations en salle, alors qu'elles sont systématiquement présentes en extérieur. Les parkour-park peuvent remédier à ce problème, en recréant plus fidèlement l'espace extérieur, mais les affordances des parks n'y sont pas pour autant identiques. Les parks restent des formes abstraites et relativement standardisées et rationalisées afin de faciliter l'exécution de certaines techniques corporelles. On voit également une tendance à créer des parks apportant des structures rarement présentes en ville, afin d'apporter « un plus », une complémentarité. Ainsi, les structures de barres en hauteur sont surreprésentées, permettant le développement de techniques de balancé/lâché que les traceurs peinent à développer en extérieur. Tout en conservant des similarités, les techniques corporelles divergent donc.

Le besoin des traceurs pour les salles peut s'expliquer par les conditions climatiques (la pratique hivernale étant, il faut le reconnaître, pas toujours agréable), l'ouverture et l'adaptation de la pratique à de nouvelles démographies (notamment les enfants) et l'entrepreneuriat (les salles de parkour étant un marché potentiel). Mais elle s'explique également par la nécessité pour les pratiquants d'utiliser des salles pour développer des compétences qui s'apprennent difficilement sur le béton, à savoir les acrobaties. Le découplage entre contexte d'apprentissage et contexte d'application permet le développement de nouvelles compétences. Le corolaire est que la pratique décontextualisée devient nécessaire pour développer ces compétences. Cela a donc des conséquences sur le mode d'apprentissage comme sur le contenu de la pratique.

Parkour versus Acrobatie

L'exemple le plus marquant de « lutte » pour la définition légitime du parkour est celle entre le parkour « pur » et le parkour avec acrobaties. Dans la première décennie des années 2000 faisait rage ce qui est décrit comme une « guerre » entre les « puristes », pratiquants excluant les

⁶² Dans le cas spécifique de mon enseignement au centre sportif UNIL-EPFL, j'estime la proportion des élèves qui prolongent leur pratique en salle par une pratique régulière en extérieur comme étant inférieure à 10%.

« acros » (acrobaties, saltos, sauts périlleux, vrilles, etc.) et les « freerunners » souhaitant les inclure.

Certes, le parkour peut être décrit au sens large comme étant « acrobatique ». Pour clarifier la distinction faite par les traceurs, on peut utiliser la typologie classique des habiletés motrices, distinguant morphocinèses et topocinèses (Paillard, 1974; Serre, 1984) :

- Les morphocinèses sont les actions abstraites, centrées sur le corps propre, ayant pour but la reproduction d'une forme gestuelle spécifique, reposant sur un modèle « interne » (p.ex. écriture, plongeon, gymnastique). Ainsi, les « acros » se situent au pôle morphocinétique, le but étant de reproduire une certaine forme corporelle avant d'atterrir. La notion d'abstraction est ici importante, puisqu'elle met en évidence le fait que ces actions sont relativement décontextualisées (une acrobatie au sol peut être faite sur n'importe quelle surface plane).
- Les topocinèses sont les actions dirigées vers l'extérieur, avec pour finalité l'atteinte d'objectifs spatialement situés, un effet physique repérable dans l'environnement (p.ex. se saisir d'un objet, lancer une balle sur une cible...). Le résultat prime sur le moyen ou la forme. Le parkour « utilitaire » serait donc proche du pôle topocinétique, étant donné que le but est de transporter le corps d'un point A à un point B, qu'importe la forme gestuelle. On peut considérer les topocinèses comme plus fortement contextualisées puisque visant l'espace dans lequel elles ont lieu.

Sur le forum *parkour.net*, on peut repérer en 2005 une section « parkour », et une section « acrobaties (à ne pas confondre avec le parkour) ». La diffusion du terme *freerunning* est alors commode pour y rejeter tout ce qui ne correspond pas à la pratique authentique du parkour. Une tentative est donc faite pour distinguer entre d'un côté le parkour, visant l'utilité et l'efficacité, le déplacement de A à B, etc., et de l'autre le freerunning, cherchant l'esthétique, la créativité, « du parkour plus des acrobaties ». La distinction se structure autour de la question « est-ce efficient/efficace ? » Si oui, c'est du parkour. Sinon, il s'agit d'autre chose. Cette distinction n'a pas nécessairement été probante, jugée futile par certains. Les acrobaties peuvent ainsi être considérées comme utiles :

« Et dès fois franchement y'a des choses qui sont plus simples à faire avec un salto qu'avec un saut normal. Si t'as une barrière qui est comme ça, c'est plus dur de courir sauter droit, que d'arriver et de la faire en frontflip. Pourtant c'est plus efficace. Mais parce que c'est un frontflip c'est pas du parkour ? Alors que c'est plus efficace ? Tu vois ? Y'a plein de paradoxes après, total. » (Kevin)

Il s'agit cependant d'une pierre d'achoppement, et les avis divergent à ce sujet :

« Faire un saut de fond, c'est moins efficace que faire un front en saut de fond. Parce que tu crées un élan en plus, et à l'atterrissage t'aura un rythme qui te force dans la roulade et qui sera plus logique pour le corps à absorber. Maintenant en fait, dans la situation d'effcience, si tu dois faire du tac au tac, les gens réalisent pas que avant de faire ce frontflip, y'a tellement de préparation à faire, entre la distance, etc. Que... ça devient plus efficient, dans le sens, ça devient plus efficient de faire juste un saut, parce que c'est là que tu trouvera ton instinct. » (Chris)

Le plus intéressant est que la distinction, même lorsqu'elle est rejetée par les pratiquants, est structurante des discours comme de l'organisation de la pratique. Le refus de faire une distinction s'accompagne fréquemment du maintien de celle-ci :

« Donc parkour, freerunning, pour moi c'est... Le parkour ça veut dire t'as un corps tu bouges avec. Même les gars qui font du break c'est une façon de faire du parkour sauf qu'ils sont au sol. Tu vois ? C'est un déplacement, avec ton corps, c'est tout. Pour moi je le vois comme ça. Et pis, tu vas rajouter un salto parce que tu trouves ça cool, bah rajoutes un salto parce que tu trouves ça cool. [...] Y'a eu tellement de débats, que ça sert à rien d'y rentrer dedans. Moi c'est... J'adore les acros, mais je préfère le déplacement. Tu vois ? Pur parkour. » (Kevin)

L'ambiguïté réside notamment dans le fait que le terme parkour est utilisé comme terme inclusif, avec une extension maximale (« Le parkour ça veut dire : t'as un corps tu bouges avec »)⁶³ ou exclusif, à l'extension minimale (« Pur parkour » opposé aux « acros »), parfois successivement par les mêmes traceurs, comme le montre l'extrait d'entretien. Si les termes de la distinction sont rejetés, alors il manque les catégories pour l'exprimer. Or cette distinction, si elle repose en partie sur des débats et luttes concernant l'idéologie de la pratique, n'est pas sans incidence sur l'organisation de la pratique⁶⁴.

Tout d'abord, la distinction est fréquemment utilisée par les pratiquants pour se catégoriser entre eux. Lors d'une séance d'observation participante par exemple, un des élèves présents m'observe avant d'affirmer : « t'es plus fort en parkour qu'en acro » (lui-même étant certainement plus à l'aise que moi en acrobatie). Elle est également utile pour se distinguer des non-membres, pour exclure certaines formes qui ne sont « pas du parkour » (cirque, gymnastique, tumbling, tricking...).

⁶³ Un traceur de référence, Daniel Ilabaca, avait même affirmé « football is parkour ».

⁶⁴ Si la sportification du parkour s'accompagne d'une spécialisation des acteurs aussi forte que dans les autres sports, on peut s'attendre à une séparation relativement nette entre ces différentes modalités, ce qui se verra dans l'utilisation régulière de termes pour les distinguer ainsi qu'au niveau institutionnel. Ce qui est déjà le cas, puisque la FIG établit formellement deux modalités de compétition selon la ligne de démarcation vitesse/freestyle.

Mais la distinction structure également l'organisation de la pratique. Les compétitions notamment ont généralement séparé deux modalités : le *speedrun*, où il s'agit d'une course d'obstacles dont la mesure de performance est le temps, et le *freestyle* où le but est d'effectuer des figures acrobatiques valant des points selon leur exécution. La distinction étant ici analogue à celle faite entre le patinage artistique et le patinage de vitesse, ou entre le BMX *race* et le BMX *freestyle*.

Du fait que la distinction n'est pas maîtrisée par les non-membres, les novices ayant des attentes en décalage avec le contenu de l'activité est assez fréquent. Ainsi peuvent-ils se demander comment il est possible d'apprendre à faire du parkour sans une salle de gymnastique, s'ils pensent qu'il s'agit d'apprendre à faire des acrobaties.

La pratique en salle est en effet rendue quasi nécessaire par le fait de vouloir apprendre ou enseigner des acrobaties avec un minimum de risque. Certes, le sable ou l'eau peuvent être utilisés comme surfaces d'atterrissage pour remédier à l'absence de salle, mais rien ne semble pouvoir remplacer un trampoline, des tapis ou un bac à mousse. Les pratiquants ou organisations observées qui se focalisent sur le développement de ces compétences ont des salles ou des parks ouverts toute l'année, tandis que chez les autres la salle est réservée à des activités particulières (pratique en hiver, enseignement aux enfants...).

Lors des entraînements en salle, une territorialité peut également être observée : certaines zones sont organisées de manière à favoriser les acrobaties (tapis épais, bac à mousse...) et d'autres le franchissement d'obstacles (caissons, barres...). L'organisation des affordances devient un enjeu, et des traceurs peu intéressés par les acrobaties affirment que les exclure permettrait à ceux qui veulent « vraiment » s'entraîner d'organiser la salle d'une manière plus adaptée à leurs besoins. Les rapports de pouvoir sont révélés par l'organisation des affordances. Les pratiquants expérimentés, généralement les plus âgés, montent la salle à leur envie, tandis que les plus jeunes, les débutants et les femmes s'y adaptent ou s'organisent en périphérie avec le matériel restant. Les enseignants jouent alors parfois un rôle régulateur, redistribuant l'espace et le matériel plus équitablement ou conseillant aux plus expérimentés de laisser une place aux autres.

La modalité acrobatique, morphocinétique, est bien adaptée à l'utilisation de la salle. La modalité utilitaire, topocinétique, souffre au contraire de la décontextualisation. Elle nécessite des adaptations aux contraintes de la salle, avec plus ou moins de succès, les affordances étant peu propices à cette modalité. La transposition nécessite un travail, notamment parce que les obstacles glissent ou se démontent, et des traceurs doivent souvent les maintenir en place pendant qu'un autre se déplace.

Chez PKL, dont la pratique se fait essentiellement en extérieur et où les acrobaties ne font pas objet d'un enseignement spécifique, la transition à la salle au début de l'hiver est vécue difficilement par certains pratiquants. La frustration de ne « pas savoir quoi faire » conduit même un des plus jeunes aux larmes. Plusieurs affirment qu'ils ne reviendront pas, ne retrouvant pas en intérieur ce qu'ils pouvaient trouver en ville. La transition inverse, au retour des beaux jours, est vécue comme un soulagement et la reprise d'une progression⁶⁵. D'autres pratiquants profitent des affordances de la salle, et l'on voit plus fréquemment des acrobaties et éléments « freestyle », ce qui conduit certains à ironiser : « C'est un entraînement de la FIG [Fédération Internationale de Gymnastique] ici ? »

Au-delà de ce qui compte comme du parkour ou non, on voit que le type de pratique aura une incidence sur le type d'habiletés mises en jeu, sur le lieu considéré comme idéal pour apprendre et pratiquer, et même sur la motivation et l'humeur des pratiquants. Sans être nécessairement radicalement opposées, les différentes modalités de pratique en viennent à être instituées notamment au travers de l'enseignement et de la location (ou non) de salles. Le fait que la pratique se transforme et que diverses modalités coexistent pose également problème lorsqu'en utilisant le terme parkour, les locuteurs ne veulent plus dire la même chose. Les distinctions en termes de modalités de pratique s'instituent également au niveau du langage.

Prise / déprise

On s'interrogera finalement sur la mise en discours du parkour. Au-delà d'une bataille pour la définition légitime de l'activité, la mise en discours de leur activité est une cause d'embarras pour les traceurs. Certains refusent l'exercice de définition, affirment ne pas (vouloir) savoir ce qu'est le parkour. D'autres laissent une définition très vague. Cela les laisse ainsi décrire *a posteriori* leur activité comme étant du parkour, mais permet également de préserver le parkour comme étant un espace d'exploration, de créativité, de liberté, et de dénier la codification et la réglementation de la pratique.

Au sein du public de pairs, les controverses quant à la définition et la forme de l'activité semblent exister principalement dans l'espace virtuel d'internet, notamment au sujet de la préservation (ou non) d'une distinction entre parkour et freerunning. Ainsi, lorsque la version en ligne du *20 minutes* publie une vidéo d'une compétition organisée par une marque de boisson énergisante, elle l'accompagne d'une description ignorant cette distinction : « Les meilleurs 'freerunners' se sont affrontés sur l'île grecque [Santorin] ce week-end pour une compétition

⁶⁵ Le comité de l'association, dont je fais partie, a voté à l'unanimité le fait de ne plus louer de salle dès cette année.

de *Parkour*. »⁶⁶ Plusieurs pratiquants commentent en ironisant à propos de cette apparente confusion : « C'est les meilleurs golfeurs, ils se sont trompés ! La cuisine, la danse et le tricot c'est la même t'façon » ; « J'avais jamais compris la différence entre natation synchronisée et le lancer de poids ... C'est plus clair maintenant » ; « Euh, j'suis désolé, mais faut arrêter de raconter n'importe quoi les gars. Vous voyez bien que c'est une équipe de basket, ça. ».

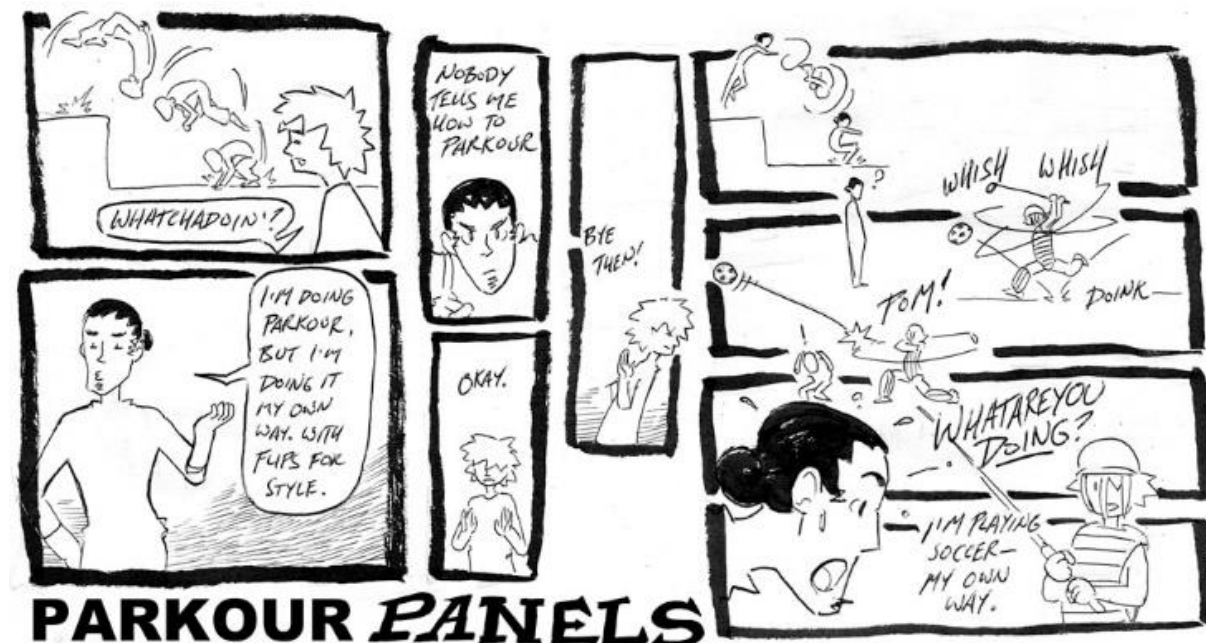


Figure 5 : Une conception « libre » du parkour est parfois identifiée au fait de le vider de son contenu. *Parkour Panels*, 30.08.10, <http://parkourpanels.com/images/ParkourPanels13.jpg>

En situation de pratique cependant, diverses formes de l'activité coexistent. Un pratiquant raconte ainsi qu'à l'époque où la « guerre » pour inclure ou exclure les acrobaties faisait rage, il avait filmé un traceur faisant un *backflip*. Celui-ci l'aurait supplié de ne pas mettre en ligne cette vidéo, de peur de perdre sa crédibilité. *In situ*, faire un *backflip* ne posait donc pas de problème, mais sa mise en circulation plus large était menaçante. Dans nos observations, on a pu remarquer que l'activité n'était pas tout à fait homogène entre les différentes organisations, certaines mettant plus d'accent sur l'une ou l'autre forme. Cependant, au sein de chaque organisation une hétérogénéité des modes de pratique pouvait être relevée, sans que cela soit remis en question par les pratiquants ou les enseignants. De plus, certains pratiquants (dont moi-même) n'ont aucune peine à passer d'une organisation à l'autre⁶⁷.

⁶⁶ <https://www.facebook.com/20minutesonline/videos/1696935063672678/>, consulté le 09.10.17 ; nous soulignons.

⁶⁷ Ainsi, lors de mes observations, j'ai fréquemment rencontré des traceurs « en visite », venus d'une autre association. Ceux-ci étaient systématiquement des jeunes hommes entre 16 et 25 ans, avec plusieurs années d'expérience, reconnus par leurs pairs comme des traceurs authentiques, et maîtrisant les modalités acrobatiques et utilitaires.

Les pratiquants ont bien quelque chose à défendre, des valeurs, techniques et références communes. Ils cherchent également à se distinguer des autres disciplines (gymnastique, tricking, acrostreet...), à mettre en avant l'idiosyncrasie du parkour. Ils ont besoin de mots pour communiquer entre eux, mais surtout avec un public de profanes.

« Pourquoi on donne des mots ? Parce que à un moment donné, t'as un cours, t'es sur internet, pis tu vas pas écrire 'cours de bouger'. Tu vois ? » (Fred)

Les débats et controverses relèvent alors souvent de la lutte pour la création d'une façade pour ce public profane. En somme il s'agit pour les traceurs de s'autodéterminer en ayant la maîtrise du contenu de la catégorie « parkour ». Il leur faut se mettre d'accord pour que les journalistes, les parents, les enfants, les pratiquants potentiels sachent faire la distinction entre diverses formes de la discipline, et entre le parkour et d'autres pratiques avec lesquels il peut être confondu. Pour éviter que le parkour se résume à de la gymnastique désorganisée, le parkour n'est pas de la gymnastique ; afin de ne pas susciter la panique morale que peuvent susciter les stégophiles, le parkour ce n'est pas escalader des toits. Les pratiquants veulent que le parkour (et par conséquent, eux-mêmes) soit « bien vu », et contrôler la catégorie, c'est contrôler l'image qui est faite des pratiquants.

Ce contrôle n'est pas sans enjeux, puisqu'il s'agit de conserver la possibilité de pratiquer en évitant les interdictions des municipalités, la confrontation aux habitants et aux forces de l'ordre. Les enseignants et responsables d'organisations souhaitent ne pas effrayer un public ou des consommateurs potentiels en donnant l'image du parkour comme étant trop risqué. Les traceurs doivent donc être « loyaux à la catégorie », au risque que les traceurs doivent payer pour l'erreur de l'un d'eux (Sacks, 2014), par exemple en cas de blessure grave ou de dommages matériels liés à la pratique du parkour.

Au travers de son institutionnalisation et de sa médiatisation, le parkour devient une chose dont on peut parler, que l'on peut transmettre, enseigner, définir, défendre, administrer, réguler. Ce phénomène suscite des prises et des déprises. En étant plus général que la pratique concrète, il permet aux traceurs de s'y rattacher, afin de se légitimer (« c'est un vrai sport ») et de rassembler les pratiquants afin de faire collectif (la communauté du parkour). Mais l'augmentation de la distance entre le parkour tel qu'il est pratiqué, et le parkour tel qu'il circule au-delà des pratiquants (notamment *via* internet) peut causer un sentiment de dessaisie, de déprise, voire d'aliénation. Ce qu'est le parkour en vient à leur échapper, et ils perdent la maîtrise du contenu de cette catégorie.

On a déjà montré que les pratiquants s'attachent à la concrétude de leur activité, qui peine à transparaître dans les « vidéos de parkour ». Ainsi, pour Saville (2008) les vidéos de parkour sont des produits « matures », finis, détachés de leurs contextes et processus de production, et des émotions (dont la peur) vécues par le traceur. L'abstraction et la décontextualisation du parkour posent le risque de devenir une réification qui « renie l'enchâssement de ses 'objets' dans un contexte spécifique pour mieux leur conférer le statut de 'choses' indépendantes des actions individuelles » (Kaufmann, 2013, p. 11). Selon Laurence Kaufmann, la distinction entre abstraction et réification dépend de « la manière dont le travail de médiation est rendu visible ou, au contraire, occulté » (2013, p. 12). Dans ce cas, le problème survient au moment où la médiation de la vidéo (et de son processus de production) est oubliée, que la vidéo passe pour de la pratique, que la vidéo de parkour devient équivalente au parkour. Pour le public de profanes, la distinction n'est pas évidente, comme le suggèrent les cas de chercheurs qui après avoir vu des vidéos pensent que le parkour consiste à traverser la ville en courant et en sautant de toits en toits (Kidder, 2013). Au contraire les traceurs restent le plus souvent proches du sol, et occupent temporairement des lieux relativement restreints de la ville, s'y arrêtant pour faire des tentatives et des répétitions plutôt que des longs mouvements continus⁶⁸.

Puisque le terme parkour est associé à la prise de risque, aux sports extrêmes, aux « sauts entre des toits » et à la jeunesse, certains envisagent de l'abandonner, notamment lorsqu'il s'agit d'attirer un public plus âgé. Comme on le verra dans le chapitre suivant, l'arrivée de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) dans l'espace du parkour cause également de telles reconfigurations. Puisque les pratiquants ne se sentent pas représentés par la FIG, qui mobilise le terme parkour, certains suggèrent de se saisir d'autres termes, d'en créer de nouveaux ou de réinvestir des termes moins utilisés, comme l'Art du déplacement.

⁶⁸ Le contenu des vidéos donnant l'impression d'un affranchissement des limitations posées par l'espace urbain est donc le résultat à la fois d'une performance destinée à la caméra (les traceurs choisissent les lieux et les mouvements qu'ils veulent montrer, élaborent des quasi-chorégraphies) puis du montage (des assemblages de petits enchaînements discrets peuvent donner l'impression d'une course continue).

Une institutionnalisation internationale controversée

Début 2017, la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) a annoncé son projet de développer une discipline « inspirée » par le parkour. Cette annonce ainsi que les premières activités de la FIG sur le terrain du parkour vont causer une controverse impliquant les pratiquants et athlètes, de même que les institutions concernées. S'ensuit une recherche d'information, des débats et prises de position, la mise en place de dispositifs d'action, une remise en cause ou le repositionnement de certains acteurs ainsi que la création de nouveaux acteurs institutionnels.

On montrera tout d'abord que cette controverse s'inscrit au sein d'une dynamique concernant le sport au niveau international. On s'attachera ensuite à retracer le déploiement de la controverse, de sa genèse à la situation actuelle. Il s'agit essentiellement de comprendre en quoi ce niveau d'institutionnalisation provoque une forte agitation au sein du parkour, et de quelle manière la controverse force les acteurs à se (re)positionner.

Contexte

Comprendre les enjeux actuels d'une pratique comme le parkour nécessite d'évoquer certains éléments concernant l'organisation du système sportif international. Le parkour est en effet vu comme une pratique « alternative », sur fond de pratiques « traditionnelles », « dominantes ». Il n'est pas certain que ces pratiques alternatives soient en voie de surpasser et de renverser les pratiques traditionnelles. Certains acteurs institutionnels sont néanmoins confrontés à des changements profonds, et ce particulièrement au sein du Mouvement olympique.

On peut commencer par mentionner que l'organisation même des Jeux olympiques ne va pas de soi. Le système d'attribution des Jeux est en effet « en crise » depuis 2013-2014. Suite à des référendums populaires, les candidatures potentielles de Saint-Moritz et Munich pour les Jeux d'hiver de 2022 sont abandonnées. Dans le courant de 2014, Stockholm, Lviv, Krakow et finalement Oslo se retirent successivement, ne laissant qu'Almaty et Beijing (MacAloon, 2016). La crise ne semble pas réglée puisque trois des candidates pour les Jeux de 2024 (Hamburg, Rome, Budapest) se retirent, ne laissant que Los Angeles et Paris. Il est alors décidé d'attribuer à Paris les jeux de 2024 et à Los Angeles ceux de 2028, afin de sécuriser l'avenir proche⁶⁹. Même son de cloche pour les Jeux d'hiver de 2026, où les projets de candidature d'Innsbruck comme celui des Grisons sont rejetés par la majorité des suffrages. Avec le récent

⁶⁹ <https://www.olympic.org/fr/election-de-la-ville-hote-2024-2028>; <https://www.insidethegames.biz/articles/1050664/nick-butler-how-will-the-ioc-go-about-awarding-the-2024-and-2028-olympics-together>, consultés le 10.06.18.

rejet du financement de Sion, il ne reste plus aucune candidature alpine. Les options offertes au CIO pour l'organisation des Jeux sont donc limitées, et de leur côté, les villes candidates peuvent difficilement espérer faire reposer leur candidature sur des référendums.

Il convient ensuite de parler de la crainte d'un vieillissement des spectateurs des Jeux. Le Mouvement olympique fait en effet face à une concurrence venant des activités physiques informelles, des ligues professionnelles⁷⁰, des compétitions organisées par des médias (comme les X-Games de ESPN et Gravity Games de NBC), des e-sports⁷¹... Ceci aurait conduit à une volonté d'imiter les X-games, de créer les Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ), et d'intégrer de nouvelles disciplines (Thorpe & Wheaton, 2011). Attirer un public jeune par le biais de disciplines « urbaines » est un objectif clair de l'Agenda 2020 du CIO⁷². Le Directeur général du Olympic Broadcasting Services (OBS) affirme également qu'il faut favoriser l'inclusion des sports urbains et intéresser les jeunes pour améliorer l'audience⁷³. Et lorsque l'on sait que la principale source de financement du CIO (à 47%⁷⁴) est la vente de droits de diffusion, et que la seconde (à 45%) vient des sponsors auxquels il convient de donner de la visibilité, on comprend que l'enjeu n'a rien de mineur.

Cependant, l'introduction de ces disciplines pose problème du fait que nombre d'entre elles sont faiblement institutionnalisées, ont des modes d'organisations alternatifs ou ne s'intègrent pas aisément à la culture sportive traditionnelle. Elles sont alors intégrées au système olympique non par le biais d'une fédération internationale autonome, mais au travers d'institutions préexistantes et déjà reconnues du CIO, qui à l'origine gouvernent d'autres pratiques.

L'exemple classique est celui du snowboard, intégré en 1998 aux Jeux de Nagano par le biais de la Fédération Internationale de Ski (FIS), au grand dam de l'International Snowboard Federation (ISF) qui existait de manière autonome depuis 1990⁷⁵. Plusieurs athlètes ont alors boycotté les Jeux (Rinehart & Sydnor, 2003). Face à la concurrence, l'ISF finit par être dissoute en 2002. Une nouvelle fédération autonome, la World Snowboard Federation (WSF) est cependant reformée la même année et existe toujours à ce jour.

⁷⁰ <https://www.rts.ch/info/monde/8735275--le-comite-olympique-est-mis-en-difficulte-dans-les-grandes-democraties-.html>, consulté le 10.06.18.

⁷¹ <https://www.reuters.com/article/us-olympics-summit/olympics-e-sports-could-be-sports-activity-says-ioc-idUSKBN1CX0IR>, consulté le 10.06.18.

⁷² <https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Olympic-Agenda-2020/Olympic-Agenda-2020-2017-midway-report.pdf>;

<https://www.olympic.org/news/tokyo-2020-event-programme-to-see-major-boost-for-female-participation-youth-and-urban-appeal>, consultés le 10.06.18.

⁷³ <https://www.insidethegames.biz/articles/1061685/olympic-broadcasting-chief-says-sport-no-longer-based-around-19th-century-british-countryside>, consulté le 10.06.18.

⁷⁴ <https://www.olympic.org/ioc-financing-revenue-sources-distribution>, consulté le 10.06.18.

⁷⁵ <https://www.economist.com/blogs/gametheory/2011/11/snowboarding-and-olympics>, consulté le 10.06.18.

Mais d'autres cas semblent indiquer qu'il s'agit d'une tendance profonde. Le BMX *race* est intégré à l'Union Cycliste Internationale (UCI) depuis 1993. Mais en 2005 est fondée une fédération de BMX *freestyle* (IBMXFF) qui revendique une culture autonome et une manière spécifique de pratiquer l'activité. La modalité freestyle devait donc rester indépendante. Selon un acteur de l'IBMXFF⁷⁶ le CIO aurait néanmoins poussé l'UCI à intégrer le BMX dans le but de créer des compétitions intéressant un public plus jeune. L'UCI aurait alors créé une commission BMX Freestyle sans l'IBMXFF, mettant de côté l'accord de coopération qu'ils avaient auparavant établi. C'est ainsi qu'une compétition de BMX Freestyle est organisée par l'UCI au FISE en 2018, et que la discipline est intégrée au programme des Jeux de Tokyo 2020, bon gré, mal gré.

En 2016, la Fédération Internationale de Roller Sports (FIRS) propose d'intégrer le skateboard aux Jeux olympiques. Cette organisation antérieurement peu préoccupée par le skateboard semble s'y être intéressée suite à une suggestion du CIO⁷⁷. Deux autres organisations, la World Skateboarding Federation (WSF) et l'International Skateboarding Federation (ISF) tentent également de se faire reconnaître par le CIO. L'ISF finit par intégrer la FIRS (qui devient World Skate), tandis que la WSF est laissée derrière et tente un procès à l'ISF⁷⁸. Comme le BMX freestyle, le skateboard figure au programme des Jeux de Tokyo, avec des pratiquants divisés à ce sujet⁷⁹.

Le cas du breakdance est également instructif. Il est inclus au programme des JOJ de Buenos Aires 2018, sous le nom de danse sportive (*dance sport*)⁸⁰ et sous l'égide de la World DanceSport Federation (WDSF, anciennement International Dance Sport Federation, IDSF). La WDSF est accusée par des pratiquants d'utiliser le breakdance comme cheval de Troie pour mettre un pied dans les Jeux⁸¹. Venant d'une fédération représentant historiquement les danses de salon compétitives, l'intérêt soudain pour cette danse « urbaine » a de quoi interroger. La

⁷⁶ <https://digbmx.com/dig-this/why-we-need-to-keep-the-uci-out-of-bmx> , consulté le 10.06.18.

⁷⁷ https://sports.vice.com/en_us/article/53xd88/how-olympic-skateboarding-almost-didnt-happen, consulté le 10.06.18.

⁷⁸ <https://www.insidethegames.biz/articles/1040291/ream-confirmed-as-chair-of-tokyo-2020-skateboarding-commission-as-rival-body-cut-out>;
<https://www.insidethegames.biz/articles/1040187/world-skateboarding-federation-sue-rivals-on-eve-of-decision-to-admit-sport-into-tokyo-2020>, consultés le 10.06.18.

⁷⁹ http://www.lemonde.fr/sport/article/2018/05/10/le-skate-ne-veut-pas-s-enchaîner-aux-anneaux-olympiques_5297017_3242.html, consulté le 10.06.18.

⁸⁰ <https://www.olympic.org/news/five-things-you-need-to-know-about-dance-sport>, consulté le 10.06.18.

⁸¹ <https://www.insidethegames.biz/articles/1045647/world-dancesport-federation-accused-of-using-break-dancing-as-trojan-horse-to-get-into-olympics>;
<https://www.change.org/p/international-olympics-committee-get-the-wdsf-s-hands-off-hip-hop>, consultés le 10.06.18.

WDSF fait valoir le pluralisme de ses World DanceSport Games à Kaohsiung en 2013⁸², dans lesquels figuraient certes le *cheerleading* et le *hip-hop*... mais pas le breakdance⁸³. Le break n'apparaît pas sur son site web avant la refonte de l'organisation sous le nom de World DanceSport Federation en 2011⁸⁴. Les compétitions sont alors organisées sous l'égide de l'International Dance Organisation (IDO)⁸⁵, affiliée à la WDSF jusqu'en 2012. Lorsque l'IDO regagne son indépendance, le breakdance disparaît du site de la WDSF, au moins jusqu'en mars 2016⁸⁶. Le break ne revient donc qu'au moment de l'annonce de son inclusion (officiellement sous le nom de Danse Sportive) aux Jeux olympiques de Buenos Aires 2018⁸⁷.

On peut citer également l'exemple du stand-up paddle (SUP), actuellement tiré entre deux institutions⁸⁸. L'International Surf Association (ISA) est l'organisation historique, le SUP s'étant développé à partir du surf, et l'ISA ayant développé plus précocement ses activités dans ce domaine. La Fédération Internationale de Canoë (ICF), plus profondément ancrée dans le Mouvement olympique, revendique que les disciplines utilisant des pagaies relèvent *de facto* de leur gouvernance. Les deux organisations ont récemment demandé une médiation par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS)⁸⁹.

Quelques autres disciplines « alternatives » feront leur entrée aux Jeux de Tokyo 2020 : basket 3x3, escalade sportive, surf, karaté... Les enjeux diffèrent sans doute d'un cas à l'autre, et le degré de résistance, de scepticisme et/ou de participation des pratiquants à l'inclusion dans les Jeux mériterait une analyse plus fine et plus attentive à la diversité des histoires et acteurs en jeu. Mais tous les cas évoqués semblent avoir suscité des conflits, que ce soit dû à l'impression d'un court-circuitage de la communauté légitime, d'une appropriation culturelle, de réticences envers la compétition ou les Jeux plus spécifiquement, ou des disputes autour de points spécifiques (règles et modalités des épreuves, sélection des athlètes, style de pratique représenté...).

⁸² <https://www.insidethegames.biz/articles/1045786/wdsf-hit-back-in-youth-olympic-games-break-dancing-row>, consulté le 10.06.18.

⁸³ <http://wdsg2013.worlddancesport.org/Competition>, consulté le 10.06.18.

⁸⁴ En juin 2010 encore, son site web affirme: « The currently recognised sections or disciplines in International-Style DanceSport are: The Standard section The Latin American section The Ten Dance section The Rock 'n' Roll section ». <https://web.archive.org/web/20100611210640/http://idsf.net/index.tpl?id=25>, consulté le 10.06.18.

⁸⁵ <https://web.archive.org/web/20110313103128/http://www.worlddancesport.org:80/About/Dance%20Styles/Other+Styles+&+Forms>, consulté le 10.06.18.

⁸⁶ <https://web.archive.org/web/20160302022647/http://www.worlddancesport.org:80/About/Dance%20Styles/Other+Styles+&+Forms>, consulté le 10.06.18.

⁸⁷ https://www.worlddancesport.org/News/WDSF/What_A_Day-2252, consultés le 10.06.18.

⁸⁸ <https://www.nytimes.com/2017/06/16/sports/olympics/stand-up-paddleboarding-surfing-canoeing.html>; <http://www.supracer.com/olympic-paddleboarding-tug-of-war-surfing-canoeing/>, consultés le 17.04.18.

⁸⁹ <https://www.insidethegames.biz/articles/1051556/cas-asked-to-mediate-stand-up-paddle-dispute-between-icf-and-isa>, consultés le 17.04.18.

Certaines tendances peuvent être aisément dégagées. Il y a bien un intérêt marqué pour les disciplines qualifiées d'« urbaines », « jeunes », « alternatives » ou « nouvelles ». La pression semble venir à la fois « d'en bas », de l'augmentation du nombre de pratiquants, de la volonté des fédérations nationales et internationales de se développer sur ce marché et de conquérir leur place au sein des Jeux, de même que « d'en haut », le CIO désirant renouveler la formule des Jeux olympiques et incitant les organisations à développer leurs activités dans cette direction. On peut repérer également une tendance à vouloir éviter une augmentation du nombre de fédérations internationales reconnues. Les nouvelles pratiques sont, on l'a vu, souvent intégrées à des fédérations préexistantes plutôt que reconnues via des fédérations autonomes. Cette tendance est structurelle : les statuts de la Global Association of International Sport Federations (GAISF, anciennement SportAccord) précisent qu'une fédération ne peut pas être reconnue si elle est en conflit ou rivalité avec un membre déjà reconnu (7.A.4.1), ni si elle ne peut pas démontrer être la seule institution au monde gouvernant ce sport (7.A.4.2)⁹⁰. Une nouvelle fédération devrait avoir le monopole de l'activité, et aucun membre actuel de GAISF ne doit avoir les yeux rivés sur cette discipline. Les membres déjà reconnus ont donc un avantage, et un groupe souhaitant amener une nouvelle discipline aux Jeux aurait intérêt à mobiliser cet avantage pour accélérer le processus.

Cette dynamique se retrouve dans le cas du parkour et de la FIG. Au Conseil FIG à Bakou (6-7 mai 2017), le Président affirme alors :

« D'un autre côté, nous devons aussi nous soucier de la jeunesse. Il faut se souvenir que la gymnastique est la base de tous les autres sports. Dans sa jeunesse l'être humain pratique la gymnastique et y revient ensuite quand il commence à vieillir. Le jour viendra où notre sport sauvera le monde. L'évolution de la nouvelle FIG lui permettra de devenir aussi populaire que le Football et d'obtenir un succès comparable. » (Bulletin FIG 240, p.42)

Le même bulletin (p.50) expose que le « CIO a enquêté afin de savoir ce que les jeunes aimeraient voir » et qu'évidemment le parkour en fait partie. Le Comité technique de gymnastique au trampoline, à Frankfort (25-27 mai 2017) affirme :

« Le CIO incite à [sic] la FIG à soutenir l'intégration du Parkour dans les programmes officiels, dans le but de conserver l'intérêt des plus jeunes générations et de les attirer vers notre sport. » (Bulletin FIG 241, p.57)

⁹⁰ <https://gaisf.org/about/statutes/>, consulté le 10.06.18.

La convergence d'intérêts est tellement forte que la question de l'origine de l'initiative (est-ce le CIO qui a proposé à la FIG d'intégrer le parkour ?) devient peu pertinente. La volonté est explicitement de suivre la direction du CIO tout en utilisant le parkour pour attirer la jeunesse. Nombreux sont les acteurs (parmi les détracteurs de la FIG comme en son sein) qui mentionnent une perte de vitesse de la gymnastique. Il ne semble pas exister de données internationales fiables à ce sujet, et la comparaison entre les données nationales relève de la gageure au vu des différences dans les méthodologies employées. On se contentera donc de constater que c'est apparemment le cas en Suisse, même si cette tendance n'est pas nécessairement identique ailleurs dans le monde. Selon l'OFSPPO, l'âge moyen des pratiquants de gymnastique⁹¹ en Suisse est de 53 ans (Lamprecht, Fischer, & Stamm, 2014). Soit la discipline pratiquée par les sportifs les plus âgés après l'aquafitness. De plus, la part de population totale pratiquant la gymnastique serait passée de 17.2% en 2000 à 11.9% en 2008 (Lamprecht, Fischer, & Stamm, 2008), puis à 9.8% en 2014 (Lamprecht et al., 2014). Finalement, il est possible que l'introduction du parkour permette de toucher un public masculin peu intéressé par la gymnastique. En Suisse, 73% des gymnastes sont des femmes (Lamprecht et al., 2014).

En annonçant le développement d'une nouvelle discipline et privilégiant le terme de courses d'obstacles plutôt que parkour, la FIG se donnait la possibilité de voir large⁹². En effet, il semblait opportuniste de suivre la tendance actuelle des courses d'obstacles, allant du pentathlon militaire à *Ninja Warrior*, en passant par les *Spartan Race*, *Tough Mudder* et autres *Tough Guy Competition*⁹³. Attirer pratiquants comme spectateurs de ces disciplines était peut-être un but qui a été abandonné ou marginalisé en cours de route, puisque le nom parkour a finalement été adopté. D'autres organisations misent d'ailleurs sur les courses à obstacles, comme la fédération de pentathlon moderne (UIPM) qui a développé une nouvelle course mêlant *laser run* et course d'obstacles⁹⁴.

Mise en Mouvement

Venons-en maintenant à l'origine de la controverse. Le 18 et 19 juillet 2014⁹⁵, David Belle et Sébastien Foucan, les deux personnages les plus souvent crédités comme étant à l'origine du

⁹¹ À noter qu'il y a de multiples manières de pratiquer la gymnastique.

⁹² Selon une source interne, la FIG ne s'intéressait en effet pas seulement au parkour, vu comme sous-discipline d'un ensemble plus large.

⁹³ Il s'agit d'un marché relativement important, puisque *Spartan Race* revendique 60mio \$ en revenus annuels, et *Tough Mudder* 100mio \$.

⁹⁴ <http://www.mudrungle.com/2017/05/opinion-ocr-bidding-war/>, consulté le 11.06.18.

⁹⁵ Évidemment, cette histoire n'a pas de point zéro. Cependant cet événement signale la création d'un acteur international se voulant plus légitime que les autres par sa représentation de différents fondateurs, qui pourtant

parkour, accompagnés de Florian Busi⁹⁶, Eugene Minogue⁹⁷ et Mark Cooper⁹⁸, se rendent à Lausanne pour présenter le parkour au Comité International Olympique (CIO). Le but affiché était d'obtenir une reconnaissance institutionnelle du parkour, afin d'obtenir des subventions pour les organisations et événements, avoir les contacts et fonds pour utiliser le parkour dans des projets à caractère humanitaire⁹⁹, et une intégration du parkour aux programmes scolaires. Cette reconnaissance fait face à deux écueils : le premier est que le CIO ne reconnaît comme sport que les disciplines compétitives. Or le parkour ne peut alors revendiquer l'existence d'un système compétitif organisé¹⁰⁰, et de nombreux pratiquants et organisations défendent un modèle non compétitif. Le second est que le CIO devrait reconnaître des institutions internationales représentant un nombre suffisant d'organisations nationales elles-mêmes reconnues par leur Comité National Olympique (CNO) ou institution analogue. Peu d'organisations autonomes représentant le parkour peuvent encore revendiquer un tel statut. Le parkour est certes reconnu en Suède et aux Pays-Bas¹⁰¹, mais uniquement par le biais de son intégration dans leur fédération nationale de gymnastique. On peut qualifier cela de problème de l'œuf et de la poule : l'obtention de la reconnaissance nationale est généralement facilitée par l'affiliation à une fédération internationale reconnue par le CIO ; et la reconnaissance d'une fédération par le CIO est facilitée par la reconnaissance nationale de ses membres.

La création d'une fédération internationale de parkour est donc vue comme nécessaire, même si Belle et Foucan préfèrent alors parler de « mouvement » international. Ils affirment que le but n'est pas la codification, la réglementation des disciplines, la compétition, la mise en place de sponsors, d'un système de licences ou de qualification universelle pour les entraîneurs/enseignants de parkour. Au contraire, le projet est présenté comme ayant pour but de faire reconnaître la discipline à part entière avant que le parkour soit investi par des organisations considérées comme externes et/ou néfastes, ou par des individus pour leurs

tendaient à garder leurs distances les uns des autres. Par ailleurs, il s'agit en quelque sorte de mon entrée sur le terrain, étant donné ma présence à cet événement.

⁹⁶ Assistant de David Belle, actuellement Sport Manager pour le parkour à la FIG.

⁹⁷ Responsable du développement sportif pour la ville de Westminster, accompagne le développement du parkour au Royaume-Uni depuis 2003. Actuellement CEO de ParkourUK.

⁹⁸ Anciennement Mark Dolley, ex-responsable de communication pour le CIO, ex-CEO du Comité international des sports des Sourds (CISS).

⁹⁹ Le parkour est vu comme très accessible, demandant peu de matériel, et permettant le développement des individus : confiance en soi, confiance en autrui, en l'environnement, et développement de qualités physiques exceptionnelles.

¹⁰⁰ Les compétitions sont alors organisées par des entreprises privées, telles que des banques, des marques de boissons énergisantes... Elles ne fonctionnent pas sur le modèle traditionnel et hiérarchisé des compétitions du système olympique.

¹⁰¹ Il est possible que le Chili ait également reconnu le parkour en 2016, en tant que discipline souveraine ; mais ma méconnaissance du système sportif chilien m'empêche d'en être certain.

intérêts personnels. Deux organisations en particulier sont visées : la World Freerunning Parkour Federation (WFPF, USA) et la Fédération Internationale des Arts du Déplacement (FIADD, GB). WFPF aurait alors pour but de devenir l'institution de tutelle internationale, et serait un projet illégitime, car fondé par deux « businessmen » présentant une version américanisée du parkour. De la FIADD, on craint son système hégémonique de formation et de certification ADAPT, qu'elle tenterait d'étendre au monde¹⁰².

De fait, il semblerait qu'entre 2013 et 2014, plusieurs organisations (WFPF, FIG, ainsi qu'une fédération de sports d'obstacles) aient approché Sport Accord (actuellement GAISF) en mentionnant leur intérêt pour le parkour ou les sports d'obstacles plus généralement. Sport Accord aurait exigé de ne traiter qu'avec une seule organisation. De son côté, le CIO aurait exprimé la volonté de faire des individus à l'origine de la discipline des « références », et de travailler de préférence avec eux. Les fondateurs auraient ainsi plus de légitimité à représenter la discipline, et, partant, seraient les plus à même de fédérer autour d'eux le reste des pratiquants. Le fait que le terme parkour est une marque déposée par David Belle a sans doute également joué un rôle.

La stratégie présentée est donc de créer une fédération, et de la faire reconnaître pour éviter qu'une autre organisation moins légitime se trouve en position d'administrer le parkour au niveau international. Cette rhétorique de la crainte de l'espace vide, « si on ne le fait pas, quelqu'un d'autre le fera à notre place », avec de plus l'argument que le temps presse, est régulièrement mobilisée par divers acteurs de l'institutionnalisation de la discipline.

Le 29 août 2014 est donc créé le « Mouvement International du Parkour, Freerunning et l'Art du déplacement » (MIPFA, généralement appelé « The Mouvement »). Les membres fondateurs sont David Belle, Williams Belle, Chau Belle, Malik Diouf, Sébastien Foucan et Charles Perrière, c'est-à-dire 6 des 9 « pères fondateurs » de la discipline. The Mouvement avait en effet pour but de rassembler les trois « sous-disciplines » (ADD, freerunning, parkour) et la majorité des fondateurs. La Fédération Internationale pour la Formation du Parkour (FIFPK, maintenant appelé Parkour International) était un projet du même type, dont David Belle et Sébastien Foucan ont été membres. Mais Parkour International était vu comme trop restrictif pour obtenir la reconnaissance des institutions internationales.

¹⁰² L'ADAPT a été créé par l'organisation britannique Parkour Generation (PKGen). Cette organisation apparaît comme la principale force derrière la FIADD, même si certains acteurs institutionnels bien connus, tels que Mark Cooper, Sébastien Foucan et Eugene Minogue semblent avoir également été présents à l'origine de la FIADD (*circa* 2012). Les détails me sont inconnus, mais les tentatives d'implantation de PKGen au Canada et en Océanie ont causé des conflits avec les pratiquants locaux.

Après sa création, The Mouvement ne donne que peu de signes de vie publics. À l'interne, les premiers mois de l'organisation sont décrits comme « productifs », David Belle étant président et ayant participé à rassembler différents acteurs autour de l'organisation, notamment différents « fondateurs » de la discipline et certaines fédérations nationales reconnues. Les présidences suivantes sont décrites comme « passives ». De fait, la seule activité visible est l'apparition, remarquée, aux Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) de Lillehammer (Norvège) en 2016¹⁰³, où des démonstrations et initiations de parkour sont organisées.

Officiellement et statutairement, The Mouvement se présente comme une fédération internationale. Selon les statuts de The Mouvement, en plus des membres fondateurs qui gardent leur droit de vote, tous les autres membres doivent être des fédérations nationales représentant « le plus grand nombre de pratiquants ». Seules les fédérations nationales reconnues depuis au moins deux ans « par le comité national olympique ou le cas échéant par les pouvoirs publics » peuvent obtenir le droit de vote au sein de cette organisation.

Cependant, son fonctionnement en coulisses est moins clair. Il semble que The Mouvement agissait en tant que fédération pour un public externe, tandis qu'il n'était pas nécessairement conçu en tant que tel en coulisses. En fait, divers membres de The Mouvement estiment que cette organisation était « dysfonctionnelle », présentant notamment un manque de volonté de dépasser les intérêts personnels. Des représentants du parkour, du freerunning et de l'art du déplacement se retrouvent enfin ensemble, mais l'organisation se heurte à la volonté de chacun de développer préférentiellement sa propre discipline. Une source interne affirme que le parkour n'avait « rien à faire » aux JOJ de Lillehammer, étant donné que The Mouvement n'était pas une fédération au sens plein. Mark Cooper affirme que plusieurs organisations nationales en étaient membres, sans plus de précision¹⁰⁴. Il déclare par ailleurs:

« [...] you may rest assured that The Mouvement was never, ever described to FIG by me as a functional international federation, just as nobody maintained to FIG that there might be any kind of board consensus on anything. The fundamental and historical rifts between founders meant that their agreement on anything was never likely. Nobody, least of all me, was ever under any illusion about that. » (Conversation sur le groupe Parkour Research)

¹⁰³ http://aroundtherings.com/site/A_54837/Title_The-Mouvement-International-du-Parkour-Freerunning-et-lArt-Du-Dplacement-Partners-with-Ubisoft-at-Youth-Olympic-Games/292/Articles, consulté le 11.06.18.

¹⁰⁴ Par ailleurs, ce n'est pas parce que certaines organisations étaient membres qu'elles avaient du pouvoir, ou même qu'elles étaient tenues au courant des décisions de The Mouvement.

Fin janvier 2017, un intérêt marqué de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) pour le parkour est révélé. Mark Cooper, en tant que représentant de The Mouvement¹⁰⁵, a présenté la discipline à la FIG, qui envisage d'amener des compétitions de « courses d'obstacles » aux Jeux olympiques, d'organiser des championnats du monde, et de tenir des évènements tests dès l'été 2017. Le parkour a en effet été présenté à la FIG comme consistant « principalement en des courses d'obstacles contre la montre »¹⁰⁶.

Aux pratiquants, ce projet est alors présenté comme la seule solution pour tenir définitivement à l'écart les organisations qui ne voient dans le parkour qu'un marché alléchant. Le temps presse, et passer par une institution déjà reconnue permettrait d'éviter de se perdre dans le processus laborieux de construction et de reconnaissance d'une fédération. Il s'agit bien de créer des compétitions de parcours d'obstacles chronométrés, non de parkour. Une source interne affirme alors « Le parkour ne peut pas être compétitif. La compétition, c'est du parcours d'obstacles. » Cet évitement du terme « parkour » est présenté comme ayant deux buts. Premièrement, cela doit permettre à la FIG d'accéder au marché (des pratiquants comme spectateurs) en plein développement des courses d'obstacles¹⁰⁷, et non de se restreindre à la discipline relativement mineure qu'est le parkour. Le second est de préserver la pureté du parkour, qui restera en tant que telle une discipline non-compétitive. Il y a de plus le projet, encore en réflexion, de créer des épreuves 'proches' de ce qu'est le parkour, peut-être en incluant des obstacles « naturels », « urbains ». On peut y voir également une stratégie pour éviter la confrontation avec les mécontents en puissance que représente la frange anti-compétition des pratiquants.

Le projet est annoncé publiquement le 24 février 2017, dans un communiqué de presse de la FIG. Selon celui-ci, le projet est de créer une « nouvelle discipline » inspirée par les compétitions de courses d'obstacles et par le parkour. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une version « artificielle » du parkour, qui s'en inspire sans en être vraiment. Elle mobilise en effet une définition du parkour qui repose sur le registre traditionaliste de la discipline : « méthode d'entraînement » ; « non-compétitive » ; utilisation d'« obstacles qui n'ont pas été prévus pour cela à la base » ; philosophie se basant sur « l'efficacité, l'utilité et le développement personnel ». Elle ne mentionne pas les aspects plus acrobatiques (« freerunning »), pourtant plus proches de la gymnastique sportive contemporaine. Elle affirme qu'il s'agit d'améliorer

¹⁰⁵ Ce fait n'est rendu public que plusieurs semaines plus tard. Il semble d'ailleurs qu'aucun autre membre de The Mouvement n'avait été tenu au courant de cette présentation.

¹⁰⁶ Bulletin FIG 240, p.50.

¹⁰⁷ Les activités physiques contemporaines centrées sur le franchissement d'obstacle sont diverses : parkour, Ninja Warrior, Mud Day, Spartan Race, pentathlon militaire, pentathlon moderne...

son « attractivité ». Elle base sa légitimité sur le fait que plusieurs fédérations nationales de gymnastique (Suède, Pays-Bas, Belgique) travaillent déjà avec le parkour¹⁰⁸. Cependant, il s'agit formellement d'une décision top-down : le procès-verbal de la réunion montre bien qu'il s'agit d'une décision prise par le Comité Exécutif¹⁰⁹ seul, et on a vu que Mark Cooper s'est défendu d'avoir joué le rôle de porte-parole du Mouvement en tant que fédération représentative légitime. Alors qu'ils étaient membres avec droit de vote de The Mouvement, Malik Diouf, Chau Belle et Williams Belle¹¹⁰ affirment plus tard n'avoir jamais pris part à cette décision, et avoir pris connaissance de celle-ci en même temps que le reste des pratiquants. Certains indices¹¹¹ suggèrent que David Belle et Florian Busi ont également été mis au courant après les premières réunions. Un message de Parkour International renforce l'idée que les individus collaborant avec la FIG ont agi en leur propre nom : « À ce sujet, nous [David Belle, Charles Perrière] avons rencontré le président Watanabe en toute amitié et dans un cadre strictement personnel. »¹¹² La FIG ne peut donc pas se targuer de fonctionner selon des principes de représentativité qui appuieraient sa légitimité.

Cette entrée de la FIG sur le terrain du parkour n'est certes pas sans causer de réaction. Le 31 mars, une lettre ouverte à la FIG est envoyée par ParkourUK, revendiquant l'autonomie du parkour et menaçant de saisir le Tribunal arbitral du Sport (TAS). La Fédération Française de Parkour (FPK) et la Fédération Internationale des Arts du Déplacement (FIADD) s'associent à cette démarche le mois suivant. Cependant, l'information circule peu. Entre janvier et avril 2017, on ne relève sur le groupe *Parkour Research* que quatre posts concernant l'institutionnalisation du parkour, dont deux mentionnant la FIG. Au mois de mai (c'est-à-dire au moment de la compétition à Montpellier), on peut en relever 87. C'est donc bien l'annonce d'une compétition à Montpellier et non la perspective abstraite d'un intérêt de la FIG pour le parkour qui transforme le conflit restreint à quelques acteurs institutionnels en une controverse avec un public plus large.

¹⁰⁸ Ceci masque sous la monophonie institutionnelle la polyphonie nationale. Une lettre d'opposition a été rédigée par des traceurs suédois. Des traceurs belges ne se sentent pas représentés par la fédération de gymnastique, critiquent son manque de transparence, et projettent de créer leur propre fédération autonome. Seule la situation aux Pays-Bas semble avoir suscité suffisamment d'adhésion pour que les échos de la résistance ne parviennent pas jusqu'à moi. Il faudrait aller étudier la situation sur place. Cependant, la vision du parkour que donnent les fédérations suédoise et belge par le biais d'internet montre bien que l'inclusion du parkour dans le milieu gymnique est problématique : c'est évidemment la pratique en salle et les modalités acrobatiques qui sont mises en avant.

¹⁰⁹ Bulletin FIG n°239, p.37.

¹¹⁰ <https://www.facebook.com/addacademy/posts/10154589058041966>, consulté le 10.06.18.

¹¹¹ On m'a montré des échanges de messages allant dans ce sens ; cependant ils ne sont pas publics et je n'ai pas d'autre source avec lesquels les croiser.

¹¹² <https://www.facebook.com/parkourinternational/posts/1318038268251383>, consulté le 31.07.18.

FIG-Gate

Le 4 mai 2017, une entreprise étasunienne de parkour, APEX Movement¹¹³, annonce¹¹⁴ une compétition de parcours d'obstacle sprint (OCS pour *Obstacle Course Sprint*) qui aura lieu le 28 mai à Montpellier (France) dans le cadre du Festival International des Sports Extrêmes (FISE). Cet évènement est annoncé comme fruit d'une collaboration avec la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG), JUMP Freerun¹¹⁵, ainsi que The Mouvement. L'annonce de cet évènement va causer de vives réactions parmi les pratiquants du parkour, remettant en question non seulement l'organisation de cette compétition, mais également la légitimité des institutions représentant le parkour au niveau international.

La compétition est présentée à dessein comme n'étant pas une compétition de parkour, mais bien comme une compétition de course d'obstacles. Les organisateurs défendent qu'il s'agit de deux disciplines différentes. Cette rhétorique a, selon APEX, pour but de protéger la discipline en évitant toute confusion entre cet évènement et le parkour. Ce qui est affirmé, c'est que le parkour ne peut pas être compétitif, que cet évènement ne représente en rien la discipline qu'est le parkour, même s'il permet de mettre en valeur les compétences des pratiquants du parkour. Il s'agit de la même rhétorique que celle mobilisée par la FIG (voir *supra*).

Cela dit, de nombreux pratiquants doutent de leur capacité à contrôler et conserver cette distinction. Ils attaquent également la distinction purement sémantique et l'aspect intenable d'un tel discours : une compétition organisée par des groupes de parkour, où tous les participant(e)s font du parkour, présenté avec une vidéo d'annonce contenant essentiellement des extraits de vidéos de parkour... qui pourtant n'est pas censé être confondu avec une compétition de parkour. Le fait que le terme parkour soit utilisé sur le site web de la FISE donne du crédit à cette position.

Certains pratiquants s'interrogent également concernant le secret qui a entouré l'organisation de cet évènement. Ni la Fédération (française) de Parkour (FPK) ni l'Association Montpellier Parkour (AMP) n'avaient connaissance de l'organisation de cet évènement. Il est donc perçu comme intervenant sur la territorialité de ces groupes, et ce de manière non transparente.

Finalement, on reproche à APEX de méconnaître les enjeux : il ne s'agit pas simplement d'une compétition, mais bien d'un évènement visant à asseoir la légitimité de l'emprise de la Fédération Internationale de Gymnastique sur le parkour.

¹¹³ APEX est une chaîne de cinq salles de parkour, et se dit focalisée sur l'éducation au parkour. Cette organisation à but lucratif présente la particularité d'être plutôt bien vue des pratiquants, perçue comme une avant-garde de la formalisation et rationalisation des méthodes d'enseignement et d'entraînement au parkour.

¹¹⁴ <https://www.facebook.com/ApexMovement/videos/10154424394171471/>, consulté le 11.06.18.

¹¹⁵ Organisation néerlandaise de parkour et freerunning, affiliée à la fédération néerlandaise de gymnastique (KNGU).

Face à ces critiques, APEX annonce le 13 mai son retrait de l'évènement. Le 20 mai, les « athlètes » invités à participer à la compétition adressent à la FIG une lettre, annonçant leur retrait, et réaffirmant l'autonomie et la souveraineté du parkour. Cette lettre se termine avec l'utilisation de deux hashtags, #WeAreNotGymnastics et #WeAreParkour.

L'évènement FISE est maintenu malgré tout, d'autres athlètes finissant par participer. S'il fait l'effet d'une bombe dans le microcosme du parkour, il semble que ce soit un évènement mineur pour le FISE : la compétition n'est pas diffusée en direct, les résultats ne sont pas publiés, aucune image n'est partagée¹¹⁶. Certains pratiquants relèvent que c'est comme si l'évènement n'avait jamais eu lieu. Il semble qu'il s'agissait d'un test servant avant tout à démontrer la capacité de la FIG d'organiser de tels évènements. La FIG a en effet annoncé prévoir l'organisation de Coupes du Monde dès 2018, et Championnats du Monde dès 2020¹¹⁷. La FIG aurait par ailleurs proposé en mai 2017 l'inclusion du parkour aux Jeux olympiques de Tokyo 2020, même si la proposition n'a pas été acceptée¹¹⁸. Ce n'est que partie remise, puisque la FIG affirme toujours avoir pour but d'amener le parkour aux Jeux de Paris 2024¹¹⁹. Le 30 mai, la FIG annonce que l'évènement était un « immense succès »¹²⁰.

Le 28 mai, la fuite d'un document de la FIG daté au 4-5 mai indique que l'organisation The Mouvement sera dissoute pour que ses activités prennent place sous l'égide de la FIG. Il devient clair que la FIG se repose sur certains acteurs internes au parkour, dont Florian Busi et Charles Perrière, qui prennent la parole au nom de Parkour International¹²¹. Parkour International annonce le 2 juin l'ouverture d'un forum destiné à promouvoir « le partage, la communication et la démocratie par et pour les pratiquants ». Cependant, ce forum est largement ignoré et les questions qui y sont posées n'y trouvent généralement pas de réponses. Il sera rapidement abandonné. Plus tard, Parkour International annoncera également une série de « consultations continentales » afin de discuter avec les différents groupes nationaux, communautés et académies. Celles-ci ne semblent pas avoir eu lieu, du moins publiquement.

¹¹⁶ Des photos de l'évènement de Montpellier surgissent fin mai, et sont la cible de moquerie de plusieurs pratiquants.

¹¹⁷ <http://campaign.r20.constantcontact.com/render?m=1104002974775&ca=6c45ff92-d986-4b10-b37c-271c25b581cd>, consulté le 10.05.18.

¹¹⁸ <https://www.insidethegames.biz/articles/1050020/exclusive-international-gymnastics-federation-present-parkour-for-olympic-inclusion-at-tokyo-2020>, consulté le 10.05.18.

¹¹⁹ <https://www.insidethegames.biz/articles/1057613/fig-target-paris-2024-for-parkour-olympic-inclusion-but-opposition-to-plan-remains>, consulté le 10.05.18.

¹²⁰ <http://www.fig-gymnastics.com/site/figNews/view?id=1803>, consulté le 10.06.18

¹²¹ Organisation proche de David Belle, Charles Perrière et Florian Busi.

Le 4 juillet 2017 est créé Parkour Earth, fédération internationale fondée par six fédérations nationales de parkour¹²². Il semble que l'idée d'une fédération internationale avait déjà fait son chemin, et que le FIG-Gate n'a fait que précipiter sa création. Parkour Earth poursuit la correspondance avec la FIG là où ParkourUK l'avait laissée, et continue à menacer de faire recours au TAS.

Le 3 novembre, WFPF/IPF adressent une lettre à la FIG, annonçant que toute collaboration entre Parkour Earth et la FIG créerait un « scandale » au sein de la communauté du parkour, et que les deux organisations perdraient « tout support qu'ils auraient encore ». Le 6 novembre, les pages Facebook de WFPF et IPF annoncent de manière quasi identique que Parkour Earth compte s'allier à la FIG, et qu'il s'agit d'une « trahison ». Le 7 novembre, Parkour Earth rencontre en effet la FIG, mais ses représentants ne manifestent aucune intention de collaborer. Ils affirment après la réunion que les deux organisations sont restées sur leurs positions.

IPF/WFPF finiront par s'excuser publiquement pour ces posts incendiaires. Ironie du sort, ou retournement de veste prévisible, IPF signe un accord de collaboration avec la FIG en janvier 2018.

Aux dernières nouvelles¹²³, David Belle a quitté la présidence de la commission parkour de la FIG (motif inconnu) et les projets éducatifs de la FIG sont repoussés en 2019. Le parkour est intégré comme discipline de démonstration aux JOJ de Buenos Aires 2018, et comme discipline compétitive aux World Urban Games (GAISF) en 2019 et aux World Games de l'International World Games Association (IWGA) en 2021. Quant à Morinari Watanabe, président de la FIG, il a été nommé pour devenir membre du Comité International Olympique (CIO)¹²⁴.

Peu à peu, la controverse semble retomber, le nombre de posts relatifs à l'institutionnalisation du parkour sur *Parkour Research* diminuant chaque mois. Elle est néanmoins réactivée en novembre 2017, avec l'organisation d'une compétition FIG à Chengdu (Chine) ainsi que la première réunion de la commission parkour de la FIG. De même, en janvier 2018 avec l'annonce de la collaboration FIG et IPF. Il n'y a cependant plus d'action publique entreprise contre la FIG. Le flot de lettres, d'articles de blogs, de prises de position en vidéo, etc. s'est tari. À proprement parler, il n'y a pas de résolution de la controverse.

¹²² France, Angleterre, Pologne, Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande, rejointes par la Corée du Sud en janvier 2018.

¹²³ <http://www.fig-gymnastics.com/site/figNews/view?id=2094>, consulté le 21.06.18.

¹²⁴ <https://www.insidethegames.biz/articles/1067723/parsons-and-watanabe-among-nine-new-members-proposed-by-ioc-but-no-place-for-coe-or-infantino>, consulté le 27.07.18. A noter que le CIO intègre ses nouveaux membres par cooptation.

On peut donc résumer la dynamique de la controverse de la manière suivante : elle émerge d'un état d'incertitude, de questionnement et de recherche d'information et aboutit à une structuration des positions. Une fois ces positions structurées, le flot de nouvelles informations tari, et avec le constat que les actions entreprises sont inefficaces (la FIG continuera son projet quoi qu'il en soit), la controverse est désactivée. On a vu cependant qu'elle n'est pas close, restant en potentiel chez les pratiquants et réactivée lors de l'arrivée d'une nouvelle information. Le relais est pris par les institutions, dont Parkour Earth qui tente notamment de faire appel à une instance supérieure, le TAS¹²⁵.

Degré de confinement

Le cas qui nous occupe se caractérise tout d'abord par la réaction d'une communauté de pratiquants concernés face à l'intervention d'une institution. Il y a donc bien un public de pairs qui se font juges d'une problématique, posent des questions, débattent, prennent position, informent, demandent ou rendent des comptes, cherchent à convaincre, à trouver des alliés, et à la pousser à l'action, etc. En même temps, une asymétrie marquée existe, étant donné que la FIG n'entre pas directement en dialogue avec les pratiquants.

Elle communique essentiellement via ses communiqués de presse, et contrôle le degré de confinement de la controverse en la masquant ou en la décrédibilisant. Au moment le plus fort de la controverse, et alors que plusieurs de ses partenaires ainsi que la totalité des athlètes invités à l'origine se retirent de l'évènement¹²⁶, elle annonce un vif succès. Le 9 juin, elle affirme qu'elle :

« est consciente que le processus d'intégration de cette discipline ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté des pratiquants. Si certains peuvent légitimement exprimer leur inquiétude et leur préoccupation quant au respect du travail déjà existant, une bonne part des réactions négatives se basent cependant sur des préjugés et informations trompeuses relayés sans discernement sur les réseaux sociaux¹²⁷ [et qu']elle n'a jamais cherché à s'accaparer unilatéralement une pratique [...] ses portes restent ouvertes à toutes les organisations de Parkour de niveau international qui souhaiteraient collaborer avec elle »¹²⁸.

¹²⁵ Le problème étant que faire appel au TAS nécessite que la FIG accepte sa médiation. Par ailleurs, il n'est pas certain que ce conflit relève des compétences du TAS.

¹²⁶ Les athlètes signataires de la lettre de contestation sont Joseph Henderson, Alex Schauer, Alyssa Serpa, Brodie Pawson, Luis Alkmim, Dylan Baker, Kasia Ilet, Lorena Abreu, Natalie Nikiforuk, Renae Dambly et Saskia Nevile.

¹²⁷ Face à la controverse qu'a suscitée la FIG, Charles Perrière a ainsi affirmé : « Il faut arrêter d'inventer des fausses polémiques cachés derrière vos écrans de smartphones. » Comme si la situation était sans importance, ou que les traceurs avaient accès à d'autres dispositifs pour intervenir.

¹²⁸ <http://campaign.r20.constantcontact.com/render?m=1104002974775&ca=77ac77be-f553-451a-949c-8e5b461c8f44>, consulté le 10.05.18.

La FIG refuse explicitement de communiquer avec toute autre entité qu'une fédération internationale. Ainsi, la FIG semble ne pas avoir accusé réception de la première lettre de ParkourUK, contrairement à ce qui était demandé, et ne répond qu'après une relance et en renvoyant ParkourUK à son ancrage national¹²⁹. La FIG ignorera par la suite les invitations à discuter de ParkourUK. Et tandis que ParkourUK prend à parti le public tout en se mettant en scène comme institution « transparente », faisant le choix de communiquer par lettres ouvertes, la FIG estime que ce type de communication est dommageable. Selon elle, les communications devraient rester privées jusqu'à la publication de communiqués de presse consensuels¹³⁰. En somme, les protagonistes de la FIG exigent la confiance des traceurs sans pour autant mettre en place les « dispositifs de confiance » (Quéré, 2005) adéquats, que seraient une certaine transparence, une représentativité, l'*accountability* (devoir rendre des comptes)¹³¹... Seuls quelques individus ayant rencontré et discuté avec les acteurs de la FIG en face à face (p.ex. lors de leur participation à une des compétitions) semblent accorder leur confiance.

Face à cette asymétrie, le public des traceurs n'a donc que deux solutions. La première est de demander des comptes à la minorité de pairs qui coopèrent avec la FIG (sans pour autant en être formellement des représentants), ou tenant explicitement une position « pro-FIG ». La seconde est de former une fédération internationale afin de devenir un interlocuteur légitime de la FIG. Ce qui sera fait avec la création de Parkour Earth, mais semble éminemment problématique étant donné qu'un des enjeux mêmes de la controverse se trouve être l'institutionnalisation de la pratique.

Le degré de confinement se restreint au petit monde du parkour. Quelques journaux non spécialistes mentionnent bien l'inclusion du parkour au sein de la FIG¹³². Le magazine

¹²⁹ « While we would not presume to write to you on behalf of British Gymnastics, you do raise some wider points of principle and claim an international perspective. So with the kind approval of British Gymnastics, I am happy to reply. » Lettre du 20.04.17 signée par le secrétaire général de la FIG.

¹³⁰ Les traceurs ont donc un statut assez différent vis-à-vis de ParkourUK (puis Parkour Earth) et de la FIG. Les institutions « internes » considèrent les traceurs comme des pairs, qui méritent une transparence ; mais également comme les représentés dont elles tirent leur légitimité et dont il s'agit d'obtenir l'adhésion et finalement auxquels il faut rendre des comptes. La FIG n'obéit manifestement pas à ces contraintes.

¹³¹ Le simple fait que l'opposition des traceurs n'a pas été reçue comme une opposition légitime ou valide devrait suffire à motiver l'absence de confiance qu'ils placent dans cette institution. Qu'est-ce qui en effet peut mettre moins en confiance que le fait de savoir qu'une opposition n'est pas possible le cas échéant ?

¹³² Notamment : <http://www.abc.net.au/news/2017-06-17/parkour-community-fighting-olympic-games-inclusion/8619762> ; http://aroundtherings.com/site/A_60083/Title_FIG-Decision-Making-Bodies-Greenlight-Inclusion-of-a-New-Discipline/292/Articles ; <https://www.insidethegames.biz/articles/1059769/fig-president-watanabe-announces-plan-to-create-new-gymnastics-community> ; <https://www.mercurynews.com/2017/08/24/parkour-organizers-keep-your-olympic-ambitions-away-from-our-sport/> ; <http://deadspin.com/parkour-to-international-gymnastics-federation-we-dont-1798409464> ; <https://www.economist.com/blogs/gametheory/2017/10/guerrilla-gymnastics> ; consultés le 20.05.18.

International Gymnast regrette (sur sa page Facebook) le fait de promouvoir le parkour aux dépens des disciplines gymniques faisant partie de la FIG depuis longtemps et de manière légitime. Quelques gymnastes dénoncent ou au contraire affirment leur support à l'inclusion de cette nouvelle discipline sur la page Facebook de la FIG. Quelques organisations de courses d'obstacles, telles que l'International Obstacle Course Racing Union (IOCRU), mentionnent le nouveau format de compétition de la FIG. Quelques tentatives sont faites pour élargir le public, notamment par un pratiquant français invitant à alerter les médias généralistes¹³³. Cependant, la controverse reste largement confinée au cercle des pratiquants du parkour. Ce sont à la fois les participants à la controverse, et le public à informer, à enrôler et inciter à l'action, bien qu'ils soient *in fine* largement impuissants.

Dispositifs d'information et d'action

A posteriori, les intentions de la FIG comme la position des pratiquants semblent évidentes. Cependant, il faut considérer que la controverse elle-même est structurante des positions, *a minima* dans la communauté des pratiquants. La première phase de la controverse est avant tout un moment de surprise et de questionnement¹³⁴. Même les acteurs qui soupçonnent les intentions de la FIG sont embarrassés par le fait de ne pas pouvoir donner de preuves de ce qui leur semble évident. L'ambiguïté de la position de la FIG est (délibérément ou non) entretenue par le fait de mentionner vouloir créer une nouvelle discipline (plutôt que d'intégrer le parkour) de même que par le manque de communication de la FIG, de manière générale. Peu à peu, les pratiquants en viennent à pouvoir solidifier leurs affirmations et positionnements en prenant appui sur les actions et discours de la FIG.

Ainsi, dans un entretien dans *Vestnik Kavkaza*, André Gueisbuhler, secrétaire général de la FIG, affirme que les groupes de Parkour

*« ne sont pas organisés. Leur esprit est d'être libres, pas d'être organisés. Mais ils veulent la compétition. Et s'ils veulent la compétition, ils ont besoin d'un minimum de règles et d'un environnement pour faire des compétitions attractives. Je suis persuadé que la FIG est la fédération internationale la plus qualifiée pour développer le Parkour »*¹³⁵

¹³³ <http://david-pagnon.com/fr/lettre-aux-athletes-fig>, consulté le 24.04.18.

¹³⁴ <http://www.accessparkour.com/is-the-international-gymnastics-federation-trying-to-steal-parkour/>, consulté le 24.04.18.

¹³⁵ « At the moment they are not organized. Their basic spirit is to be free, not to be organized. Yet they want to have competitions. But if they want to do competitions, obviously they need minimum rules and environment to make attractive competitions. I'm sure the FIG is the international federation most qualified to further develop parkour. » *vestnikkavkaza.net*, 4 mai 2017.

Il exprime également une généalogie commune entre la gymnastique et le parkour, naturalisant ainsi leur rapprochement¹³⁶. Cet entretien servira d'appui pour montrer 1) que la gymnastique veut s'appropriier le parkour, l'organiser, imposer des règles, etc. 2) que la FIG méconnaît la culture et l'histoire du parkour, 3) que la FIG tient une position paternaliste. Les participants au débat prennent donc appui sur les traces de la FIG afin de se faire une représentation de sa position, ce qui leur permet à leur tour de prendre position ou de la réaffirmer, et puis éventuellement de rallier d'autres acteurs à cette position. L'entretien en question est rapidement supprimé du site du journal.

Que le positionnement des pratiquants apparaisse *a posteriori* comme « correct » ou non, au moment de la controverse, il émane d'un véritable travail de veille, de transmission de l'information, de discussion. Le groupe *Parkour Research* bouillonne : des pratiquants cherchent à comprendre les enjeux, des documents sont retransmis à titre d'information, on demande des comptes aux acteurs impliqués. Des blogs¹³⁷ et forums¹³⁸ sont utilisés pour accumuler et mettre en forme l'information. Plusieurs pratiquants s'expriment également dans des vidéos¹³⁹ élargissant le public de la controverse.

Les positionnements se structurent progressivement en plusieurs groupes. Les tenants de la position « anti-FIG », qui revendiquent la souveraineté du parkour. Un groupe (minoritaire) « pro-FIG », composé principalement d'acteurs coopérant avec la FIG ou d'athlètes participant aux compétitions et affirmant avoir pu discuter de vive voix avec les acteurs institutionnels. Face à la critique, ce groupe paraît en fait très timoré. La quasi-totalité des acteurs cooptés par la FIG comme les athlètes affirment être méfiants, sur leurs gardes, ou mobilisent la rhétorique classique du « changement de l'intérieur ». Tout en participant *de facto* à légitimer les actions de la FIG, ce groupe ne tient en fait pas une position forte en faveur de l'institution, tout en

¹³⁶ Ils établissent ainsi un lien entre le parkour et la gymnastique utilitaire de Amoros. Nonobstant le fait que la gymnastique amorosienne est une rationalisation d'exercices préexistants, et qu'elle intègre autant des jeux de balle, que des formes de lutte, l'escrime, le tir ou l'équitation. Aucune de ces pratiques corporelles n'est pour autant sous la gouvernance de la FIG.

¹³⁷ <http://damienuddle.com/2017/05/28/why-we-need-to-fight-fig-lessons-from-other-action-sports/>;
<https://www.southendparkour.com/single-post/2017/05/29/The-fight-for-Parkours-future>;
<http://www.dominicmarcella.com/gloryinirreverence/2017/6/1/take-your-fig-and-eat-it>;
<http://www.fedeparkour.fr/news/la-communaute-parkour-se-mobilise-pour-conserver-son-independance-etat-des-lieux>;
<https://www.facebook.com/notes/move-free/parkour-traceurs-and-fig-gate/793387994154373/>;
<http://www.accessparkour.com/fig-gate-the-story-so-far/>, consultés le 20.05.18.

¹³⁸ <https://parkourforum.world/viewtopic.php?f=5&t=5>, consultés le 20.05.18.

¹³⁹ <https://www.facebook.com/ValentinDuboisAthlete/videos/1429371670455281/>;
<https://www.facebook.com/TheJasonPaul/videos/1433196700083718/>;
<http://muvmag.com/lessons-from-other-action-sports/>;
https://www.youtube.com/watch?v=VqI1XALeM_Y, consultés le 20.05.18.

défendant leurs propres activités (« je suis là juste pour le fun », « j'y vais pour retrouver mes potes »)¹⁴⁰.

La FIG elle-même ne tient pas une position uniforme durant la controverse. Ainsi l'évitement du terme parkour (préférant parler de la création d'une nouvelle discipline) est progressivement abandonné. La discipline de la FIG est maintenant clairement nommée parkour. Le passant à pourra remarquer le logo « parkour » figurant sur la façade du siège de la FIG l'Avenue de la Gare de Lausanne¹⁴¹.



Figure 6: Logo de la discipline "parkour" (droite), siège de la FIG, Lausanne. Collection personnelle.

Finalement, il y a une majorité plus ou moins silencieuse de pratiquants, pas impliqués dans la controverse, ou tenant une position agnostique ou neutre. Certains d'entre eux sont peu informés ou ne se sentent pas concernés. De manière générale, ce groupe attend des « preuves », souhaite se baser sur les actions plutôt que sur les mots, ou affirme que les actions de la FIG n'ont pas de conséquences sur leur pratique individuelle. Il s'agit de la position de la plupart des pratiquants locaux : ceux-ci sont généralement peu informés, ne veulent pas s'opposer à la FIG ou se sentent impuissants.

Les positions s'affirmant, des dispositifs d'action et d'incitation à l'action sont mis en place. Les discussions se focalisent sur les mesures à prendre. Les blogs se mettent à donner des « guides » pour « sauver le parkour »¹⁴². De toute urgence, il s'agit de convaincre les athlètes de se retirer de la compétition¹⁴³. Une fois que les premiers athlètes invités annoncent leur

¹⁴⁰ Comme le montre Olivier Aubel (2005), ce genre de positionnement se retrouve dans le cas de l'escalade, où les compétiteurs affirment ne pas être là pour gagner mais pour grimper la voie proposée par les organisateurs. Est-il permis de supposer que, sports de combat exclus, rares sont les compétiteurs qui affirmeraient ouvertement être là pour dominer et écraser leurs adversaires ? Les traceurs n'ont pas le monopole de la dénégation de la compétition.

¹⁴¹ Ce logo tranche d'ailleurs parmi les logos des autres disciplines gymniques, sur lesquelles il n'a pas été jugé nécessaire d'ajouter le nom de la discipline. Sémiotiquement, le parkour n'a donc pas le même statut que les autres disciplines.

¹⁴² <http://www.accessparkour.com/how-to-save-parkour-a-beginners-guide/>, consulté le 20.05.18.

¹⁴³ <https://www.facebook.com/parkourdojo/photos/a.1910439319214403.1073741828.1681202778804726/1910439309214404/>, consulté le 20.05.18.

retrait, il s'agit d'identifier les autres individus qui intéressent potentiellement la FIG pour les convaincre de ne pas accepter. Cette action est qualifiée de « chasse aux sorcières » par certains. En l'espace d'un mois, au moins 19 lettres ouvertes seront envoyées à la FIG en provenance de communautés nationales diverses¹⁴⁴. Les lettres sont parfois signées par les institutions nationales reconnues ou non (Pologne, Afrique du Sud...), parfois par des groupes d'organisations locales indépendantes (Suisse, Allemagne...).

Le contenu de ces lettres est généralement similaire, s'inspirant manifestement des lettres précédentes (et *in fine*, de l'argumentaire déployé par ParkourUK). Les signataires se présentent en revendiquant une représentativité (« corps national », « les plus grandes organisations du pays », « plusieurs milliers d'élèves dans nos rangs »...). Suit une référence aux lettres venant des autres organisations pour se situer dans un mouvement général et international. Les lettres postulent ensuite que contrairement aux affirmations de la FIG, le parkour est « organisé », en cours d'organisation, ou le cas échéant pas institutionnalisé par choix. Les lettres rejettent également la vision de l'histoire du parkour donnée par la FIG. Elles affirment le caractère idiosyncrasique du parkour (« unique », « culturellement distinct », etc.). Certaines lettres s'appuient sur des distinctions plus détaillées entre la gymnastique et le parkour (statut des règles, de l'individu, de la compétition, de l'environnement standardisé...). L'action de la FIG est systématiquement cadrée par les termes « détournement » (*misappropriation*) et « empiètement » (*encroachment*), termes privilégiés par ParkourUK. Face à cela, les signataires revendiquent la « souveraineté », l'« indépendance » et l'« autonomie » du parkour¹⁴⁵. Toute légitimité de représenter le parkour est déniée à la FIG. Les lettres se terminent généralement par un appel aux autres organisations, demandant de se joindre au mouvement et de s'organiser pour assurer la « protection et l'intégrité » de la pratique.

D'autres organisations, telles que l'ADD Academy, Parkour Generations, et IPF prennent position contre la FIG. Des individus divers font de même, et notamment plusieurs fondateurs : Malik Diouf¹⁴⁶, Laurent Piemontesi¹⁴⁷ et Yann Hnautra¹⁴⁸. La lettre de Malik Diouf présente

¹⁴⁴ Autriche, Indonésie, Israël, Mexique, Colombie, Italie, Pologne, Danemark, Argentine, Singapour, Suisse, Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Nouvelle-Zélande, Finlande, Suède, Espagne.

¹⁴⁵ À noter que le Président de la FIG mobilise également l'argument de l'autonomie. Il le fait notamment en déclarant que la commission parkour dispose d'une grande autonomie (<https://www.insidethegames.biz/articles/1066679/fig-president-claims-parkour-commission-has-benefitted-from-great-autonomy-following-lausanne-meeting>, consulté le 27.07.18). Le fait que cette affirmation d'autonomie ne vienne pas de la commission elle-même invite cependant au scepticisme.

¹⁴⁶ <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=10154830275582933>, consulté le 20.05.18.

¹⁴⁷ https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=1532121816799497&id=229538037057888, consulté le 20.05.18.

¹⁴⁸ <https://www.facebook.com/yannyamakasi/posts/1293886333999059>, consulté le 20.05.18.

un intérêt particulier, puisque tout en étant membre de The Mouvement, il affirme ne pas avoir pris part à, ni tenu au courant de la décision de collaborer avec la FIG.

Le webzine *Miiv Mag* lance une campagne « *Fight the FIG* » pour rallier les pratiquants. Le magazine invite les pratiquants à appeler le FISE, ou les représentants locaux de la FIG, ainsi qu'à afficher sur les réseaux sociaux des photos et messages d'opposition, en taguant les acteurs concernés et en utilisant les hashtags #fightthefig #parkourisours #wearenotgymnastics. Ils lancent également une pétition qui recueille (à ce jour) près de 3000 signatures, tandis qu'une pétition francophone sur le site web change.org en recueille près de 1200.

Surtout, un mode d'action qui apparaît nécessaire est le rassemblement des pratiquants autour d'une organisation internationale légitime qui pourrait s'opposer à la FIG. Un nouveau groupe Facebook, International Parkour Federation est créé le 22 mai, avec pour but de « discuter la création d'une fédération internationale de parkour et l'appropriation du parkour par la FIG ». C'est cependant autour de Parkour UK que se rallieront 5 autres organisations nationales¹⁴⁹, pour former Parkour Earth le 12 juillet 2017 (annoncé publiquement le 4 août).

Une institutionnalisation inexorable ?

L'institutionnalisation du parkour sur le plan international donne l'impression d'une course aux armements inexorable. Un des arguments parfois mobilisés pour justifier l'institutionnalisation de la discipline, et ce dans les divers camps, est ce que l'on peut nommer une peur de l'espace vide. Ainsi, en 2014 les protagonistes de The Mouvement annonçaient qu'il s'agissait d'occuper la place institutionnelle internationale pour éviter que d'autres organisations moins scrupuleuses s'y invitent ; en 2017 c'est encore la position de plusieurs membres de la commission parkour de la FIG. Bien que l'IPF collabore actuellement avec la FIG, on trouve toujours sur la page d'accueil de leur site web le message suivant : « si nous n'entamions pas le processus de création d'un véritable organisme mondial de gouvernance pour notre sport, la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) finirait par jouer son coup pour s'approprier le parkour, comme elle l'a fait avec d'autres disciplines¹⁵⁰. Finalement, c'est bien l'arrivée de la FIG sur ce terrain qui a catalysé la création d'institutions, opérant ainsi une restructuration interne du parkour. La création de Parkour Earth en est l'exemple le plus évident. Mais des organisations locales se sont également rapprochées au point d'affirmer avoir l'intention de créer des institutions nationales, notamment dans leurs lettres adressées à la FIG. Dans plusieurs

¹⁴⁹ France, Pologne, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud.

¹⁵⁰ <http://internationalparkourfederation.com/>, consulté le 09.03.2018.

cas, ces intentions seront actualisées, comme en Autriche (Österreichischer Parkour und Freerunning Verband, ÖPFV) et aux États-Unis (United States Parkour Association, USPK).

Le cas de l'IPF est certainement le plus amusant *a posteriori*, car il paraît paradoxal. C'est avec l'espoir d'empêcher IPF d'arriver à leurs fins qu'un ensemble d'acteurs se sont rapprochés de la FIG. IPF de son côté est présenté comme ayant pour but d'empêcher la FIG d'arriver à ses fins... et les deux organisations en viennent finalement à collaborer. En ce sens, on ne peut qu'avoir l'impression d'un échec des deux côtés. La dynamique globale semble indiquer que des institutions massives naissent de la lutte contre des institutions plus petites.

Cependant, ce constat est à relativiser. Le discours de l'espace vide vise sans doute en bonne partie à rationaliser et à assurer une légitimité aux organisations, avec une culture du parkour rétive à l'institutionnalisation. Certaines régions y sont d'ailleurs plus résistantes que d'autres. Ainsi, dans leur lettre à la FIG, les organisations danoises affirment que l'absence d'institution nationale est délibérée. Certaines régions qui affirmaient dans leurs lettres la volonté de créer une institution nationale ont échoué, temporisé ou abandonné. Dans le cas de la Suisse, il s'agissait en partie d'un choix stratégique. Le but était de créer une façade donnant l'impression que les organisations étaient prêtes à se fédérer, signifiant une montée en généralité, une capacité d'organisation et une unité. En coulisses, cependant, les faits sont différents. Au moment de la rédaction de la lettre, il n'y avait pas eu de réunion entre les organisations, aucun projet allant dans ce sens n'avait été proposé. Lorsque le projet a été évoqué concrètement lors d'une réunion en février 2018, la décision fut prise de ne pas créer d'organisation nationale. Elle a néanmoins été créée en mai 2018, mais il reste à voir si cette organisation deviendra autre chose qu'une simple façade¹⁵¹.

Bottom-up, top-down

Cette controverse a l'avantage de mettre en lumière plusieurs chemins vers l'institutionnalisation d'une discipline. Comme l'ont démontré les communautés de divers pays dans leurs lettres, le parkour est de fait organisé et institutionnalisé au niveau local. Par simplification, on peut parler de logique bottom-up. Comme l'ont montré les observations et entretiens en suisse-romande, les groupes affinitaires de pratiquants en viennent plus ou moins rapidement à créer des associations ou entreprises dans le but de se donner de la substance et de la légitimité. Ainsi, les pratiquants citent le plus souvent le besoin d'avoir une association pour pouvoir louer des salles aux municipalités. Cette institutionnalisation a pourtant un ancrage

¹⁵¹ La Swiss Parkour Association (SPKA) n'a pas encore eu d'activité, au 31.07.18.

local et repose d'abord sur des liens de proximité. Plusieurs enseignants mentionnent également que la plupart des pratiquants n'ont pas « besoin » de l'association, étant donné qu'ils peuvent simplement « aller dehors » pour pratiquer. Dans ce sens, c'est la logique même de l'activité qui freine le maintien et l'agrandissement des institutions.

Par ailleurs, ces groupes locaux, bien qu'étant constitués en association, sont très méfiants vis-à-vis d'une fédération, qui a pourtant la même forme légale qu'une association (en Suisse du moins). Une fédération est vue comme nécessitant un surinvestissement inutile en temps et en ressources. Elle est perçue comme potentiellement écrasante, ne reposant pas sur les liens de proximité et d'affinité qui caractérisent les groupes locaux. Pour terminer, la diversité des formes de l'activité est également un frein. Ainsi, lors d'une réunion entre organisations suisses, l'une des plus importantes affirme qu'elle se retirerait de toute fédération qui aurait pour projet de créer des compétitions. À l'inverse, le représentant d'une autre organisation affirme que la plus grande promesse des institutions est justement la possibilité d'organiser des compétitions. L'institutionnalisation nécessite également de mettre d'accord les différents acteurs (statuts, buts, discours vitrine...), tandis que, comme on l'a montré, la pratique au niveau local se satisfait plus aisément de l'hétérogénéité.

L'ontologie multiple du parkour pose donc la question de comment faire tenir ensemble ces différentes formes de l'activité. À moins d'opter pour la rhétorique des « vrais traceurs » contre les « traceurs du dimanche »¹⁵² le pluralisme du parkour rend nécessaire l'utilisation d'une « grammaire libérale » (Stavo-Debaugé, 2014) hospitalière à ses diverses formes. Les définitions que l'on peut maintenant considérer comme traditionalistes ne deviennent alors qu'une opinion parmi d'autres, commensurables entre elles. La rhétorique mobilisée est effectivement souvent très proche de la grammaire libérale de la tolérance : « comme la religion », les « visions personnelles » de la pratique doivent être « privées », ne doivent pas être « déballées ». Il est question du « respect de différences », « d'ouverture d'esprit », de « liberté », contre les « extrêmes », l'« intégrisme » et l'« interdiction »¹⁵³. Posé de cette manière, cela semble amoindrir la possibilité de discuter et d'élaborer un monde commun, rendre impossible les décisions collectives concernant l'avenir de la discipline, reléguant chacun à son avis et son mode de vie devant rester privés.

¹⁵² Et l'on se retrouve rapidement avec un sophisme du vrai parkour, ou du vrai traceur, niant les contre-exemples en réaffirmant la généralité par le biais de l'authenticité. Le parkour se fait dehors ; pourtant X fait du parkour dedans ; donc X ne fait pas du *vrai* parkour.

¹⁵³ Ces mots sont ceux de Charles Perrière lors d'une discussion au siège de la FIG. On peut néanmoins les retrouver chez d'autres pratiquants lorsqu'il s'agit de discuter (ou de refuser de discuter) les différentes modalités de pratiques qui doivent tenir ensemble.

La grammaire libérale est par ailleurs le plus souvent mobilisée à l'encontre des franges plus militantes des pratiquants, et ici notamment de ceux qui souhaitent une opposition radicale au projet de la FIG. Comme le souligne Stavo-Debauge, cela implique donc une « 'dégradation' des convictions – et par ricochet des biens communs qu'elles soutiennent » (2014, p. 66).

La réunion nationale s'est soldée par l'abandon du projet de fédération. Certains ont néanmoins continué par eux-mêmes. En mai 2018, une association nationale (Swiss Parkour Association, SPKA) est créée par des traceurs lucernois. Ses buts affichés représentent bien la grammaire libérale, sans doute nécessaire pour faire tenir ensemble les différentes perspectives : « Creativity and Individuality are important principles of parkour. No rules, no dress codes, no definitions, no limits - come as you are, train as you like. » Elle n'est cependant pas encore entrée en activité et il est encore trop tôt pour dire si cette vision libérale suffira pour réunir les organisations suisses sous sa bannière.

Face à cette logique *bottom-up*, la FIG suit une logique radicalement *top-down*. La décision d'inclure le parkour parmi ses disciplines s'est faite par le comité exécutif et lui seul. La commission parkour de la FIG a été créée par pure « cooptation », « arbitrairement »¹⁵⁴ et n'est nullement représentative. David Belle la préside jusqu'en juin 2018, puis est remplacé par l'ex-vice-président Charles Perrière. Les raisons du départ de David Belle ne sont pas divulguées. Les autres membres sont Michel Boutard (ancien gymnaste français, vice-président de l'Union européenne de gymnastique)¹⁵⁵, Ahmad Albreihi (représentant de la fédération suédoise, intégrée à la fédération suédoise de gymnastique) et Estelle Piget (membre de Culture Parkour, l'organisation créée par Charles Perrière). La commission inclut également deux représentants des « athlètes »¹⁵⁶, à savoir Kamil Tobiasz et Alexandra Shevchenko.

Certes, la FIG s'est défendue de vouloir s'appropriier le parkour unilatéralement, et a offert d'ouvrir ses portes à toute personne ou institution souhaitant collaborer. Nonobstant le fait que des organisations comme ParkourUK se sont vues refuser une invitation à discuter, la stratégie de la FIG est particulièrement pernicieuse. Ce qu'elle offre n'est après tout qu'un choix de Hobson¹⁵⁷, une offre à prendre ou à laisser, voter pour la FIG ou ne pas voter du tout. Si le pouvoir devait vraiment résider dans les mains des pratiquants, ils auraient eu le choix de définir

¹⁵⁴ Termes utilisés par une source interne.

¹⁵⁵ Certains traceurs travaillant avec la FIG estiment qu'il a été placé au sein de la commission sans consultation des responsables parkour, et qu'il n'a « rien à y faire ». Ils perçoivent cela comme une menace à l'autonomie de la commission.

¹⁵⁶ Ceci est un indice de la vocation sportive de l'institution. Les « athlètes », à savoir les pratiquants de parkour qui participent régulièrement à des compétitions, ne sont qu'une infime minorité des pratiquants. Ils sont donc largement surreprésentés dans les organes de décision de la FIG.

¹⁵⁷ Le choix de Hobson désigne une situation de choix libre et volontaire où il n'y a qu'une seule option possible.

les modalités du choix. À savoir, ils auraient pu décider en premier lieu pour ou contre le fait de placer le parkour entre les mains de la FIG.

Pour certains, la légitimité de la FIG vient de l'engagement de Charles Perrière et (surtout) David Belle dans le processus. Les fondateurs sont ainsi vus comme consubstantiels à la pratique qu'ils ont contribué à fonder. Dans ce sens, ils échappent aux critères classiques de la représentation légitime. Quelques pratiquants, dont Sébastien Foucan¹⁵⁸, soutiennent que la décision revient ultimement à David Belle. Le parkour, ce serait son invention, sa pratique, sa voie. Toute autre personne mobilisant le terme parkour se l'approprierait illégitimement. Peut-être est-ce le cas ; il semble néanmoins un peu tard pour dérober à une communauté internationale de pratiquants le mot qu'ils utilisent pour désigner leur activité, à laquelle ils sont attachés. Cette perspective défend en quelque sorte la propriété du parkour revenant à un individu, plutôt que de le considérer comme un commun dont l'organisation revient à la/aux communauté(s) qui en a (ont) l'usage. D'autres ont refusé ce statut à David Belle et Charles Perrière, argumentant que la « communauté » a développé la pratique qu'ils n'ont fait que fonder¹⁵⁹, et que leur retour sur la scène institutionnelle paraît trop opportuniste. D'autant plus que tous les « fondateurs » ne siègent pas à la FIG, plusieurs ayant affirmé leur opposition.

Quoi qu'il en soit, le fait de la décision top-down semble à peine masqué. Un contact interne m'a ainsi présenté la stratégie de la FIG sous la forme d'un schéma hiérarchique, où le défi sera de reconstruire depuis le haut le lien avec les pratiquants locaux. Pour arriver à ses fins, la FIG doit réussir son processus d'intéressement (Callon, 1986) afin de rassembler autour d'elle l'hétérogénéité des acteurs concernés du haut jusqu'en bas de la pyramide : Unions continentales, fédérations nationales, clubs et finalement pratiquants locaux. Il ne s'agit pas uniquement de rallier les traceurs, mais également les gymnastes, les spectateurs, le CIO, GAISF, les sponsors, les médias, etc.

La stratégie la plus directe est d'introduire le parkour au sein des fédérations nationales de gymnastique, plutôt que de traiter avec des organisations de parkour indépendantes. La fédération française de gymnastique (FFGym) a ainsi demandé en janvier 2018 une réunion avec la FPK. Ceux-ci ne sont pas favorables à une collaboration, et cette demande semble n'avoir pas eu de suite. La fédération allemande de gymnastique (DTB) a également tenté de

¹⁵⁸ « David Belle is the founder of Parkour with a “K” he’s got the right to do link with FIG if he wants to. Whoever uses Parkour with the “K” as an organisation to make money without asking his permission is, in my opinion, somehow stealing from him. », page Facebook de Sébastien Foucan, 08.04.18.

¹⁵⁹ Tandis que Charles Perrière a fondé son organisation, Culture Parkour, David Belle est resté bien plus discret, certains le considérant comme le « père absent » du parkour. Il aurait également tenu à plusieurs reprises de discours (notamment à la FPK) invitant les traceurs à se saisir du parkour et à le développer par eux-mêmes.

collaborer avec l'organisation ParkourOne pour inclure le parkour. Ces derniers ont refusé. En Suisse, la fédération de gym ne semble pas avoir encore donné signe d'un intérêt marqué.

Toutes les organisations de gymnastique ne souhaitent pas nécessairement accueillir le parkour, et certaines ont développé leurs propres modèles (*Free-G* notamment) qui devront potentiellement être renégociés pour correspondre aux attentes de la FIG. Mais les intérêts réciproques et convergents (notamment entre la FIG et le CIO) suscités par cette discipline attrayante invitent à penser que la FIG ne rencontrera que peu d'embûches sur son chemin, du moins du côté des institutions sportives. Et si la séduction ne fonctionne pas, il existe d'autres stratégies. Denis Jallat montre ainsi comment la Fédération Française de Voile a imposé à la planche à voile les modalités de la voile traditionnelle : les arguments financiers et sécuritaires, ainsi que la mobilisation de la légitimité institutionnelle, peuvent aisément être mobilisés pour écarter les autres modalités de pratique (Jallat, 2011).

Comme le soulignent Clastres & Méadel (2008), les sports ne sont pas uniquement des pratiques, mais également des spectacles. Dès lors, ils doivent être réorganisés pour permettre une représentation accessible et attirante pour le public. Les prémisses de cette réorganisation se voient dans les tentatives de la FIG de produire des compétitions¹⁶⁰ à la fois intéressantes pour les compétiteurs et pour le public.

¹⁶⁰ Ces compétitions fonctionnent selon deux modalités, le speedrun (parcours d'obstacle chronométré) et le freestyle (réalisation de figures auxquels sont attribués des points par des juges). Les athlètes sont pour l'instant invités. Sur le moyen terme, la FIG mettra probablement en place un système de qualifications comme cela se fait dans la plupart des autres sports. Reste à savoir si cela donnera lieu au développement d'un système hiérarchique (local, national, international).



Figure 7: structures utilisées pour le FISE à Hiroshima en 2018. Capture d'écran de la vidéo officielle.

Malheureusement, cela signifie la régulation¹⁶¹ et l'artificialisation de la pratique, la quantification de la performance ainsi que la mise en spectacle de l'affrontement d'individus. Si cela ne concerne actuellement qu'une infime minorité de pratiquants¹⁶², cela concernera un public très large dès lors que le parkour sera intégré aux Jeux olympiques¹⁶³. Si le parkour suit la trace des autres disciplines sportives, ce modèle compétitif semble voué à être généralisé (compétitions nationales, régionales, locales...), ne serait-ce que pour sélectionner les compétiteurs accédant aux compétitions internationales. Les fédérations et organisations locales ont également un intérêt à développer leurs propres systèmes compétitifs (obtenir des subventions, donner de la visibilité à leurs sponsors et donc pouvoir décrocher de meilleurs contrats, correspondre aux exigences de leurs organisations de tutelle, gagner en légitimité, attirer des spectateurs, etc.).

Cette institutionnalisation risque fort d'accentuer la désindexicalisation du parkour, son arrachement aux contextes locaux, et le sentiment de dépossession des pratiquants. Dans le cadre de l'institutionnalisation de l'escalade, Olivier Aubel (2005) montre que les pratiquants se soumettaient volontairement à une « éthique de la grimpe » et que la reconnaissance des

¹⁶¹ Les règles de la FIG concernant le parkour sont disponibles ici : <http://www.fig-gymnastics.com/site/rules/rules.php> , consulté le 02.08.18.

¹⁶² Dans le monde entier, seulement 42 athlètes au 28.06.18, selon la base de données de la FIG.

¹⁶³ Les J.O. sont suivis par des centaines de millions de téléspectateurs.

performances se jouait essentiellement dans l'interaction interindividuelle¹⁶⁴ ; ce que l'institutionnalisation de la compétition vient perturber. On a vu que chez les traceurs, le fonctionnement est similaire, en ce que les traceurs (re)définissent constamment les modalités de pratique (et d'affrontement, dans les cas d'émulation). Le choix de ces modalités est entièrement entre leurs mains, il n'est même pas nécessaire de les expliciter. En formalisant les affrontements, la compétition perturbe ce fonctionnement, et les pratiquants sont privés du droit de sanction et de consécration qu'ils possédaient. Les conditions de pratique sont définies par un corpus de règles à visée universelle définies par une commission non représentative d'une fédération administrant un sport d'une culture totalement différente. La bonne performance n'est plus désignée par les pratiquants eux-mêmes, mais par des juges et arbitres en dehors et au-dessus du jeu. Le fait que les gymnastes et leurs représentants institutionnels participent directement à la définition de la pratique légitime du parkour mérite également d'être souligné. La capacité des traceurs à organiser leur activité et à lui donner du sens (*in situ*, dans l'interaction et la pratique) diminue alors au profit de l'institution.

La distinction entre parkour et compétition de parkour risque de s'effacer au profit d'une réification du parkour, où la compétition de parkour passe pour la pratique elle-même (du moins aux yeux des spectateurs). Cette distinction est probablement d'autant plus difficile à maintenir qu'elle est inhabituelle, le sport étant consubstantiel à la compétition¹⁶⁵.

Il reste à observer ces prochaines années dans quelle mesure ces nouveaux modes de pratique vont s'immiscer ou être réappropriés par les pratiquants locaux. Si l'homogénéisation totale est certainement un mythe, et qu'il est peu probable que tous les pratiquants passent à une version complètement sportive du parkour, qui peut pour autant douter que l'institutionnalisation laissera son empreinte ?

Conclusion

À partir de données ethnographiques, on a décrit le parkour en tant que processus de mise à l'épreuve et de développement du corps des traceurs ainsi que de jeu avec les affordances de

¹⁶⁴ À noter que Aubel considère que pour l'escalade, seuls le cadre spatio-temporel et la formalisation sont modifiés par la compétition : les grimpeurs respectaient déjà un même corpus règlementaire, et avaient déjà pour but du jeu d'atteindre le point le plus haut possible d'une voie. Le cas du parkour me semble différer en cela qu'on ne peut pas dire que les traceurs cherchent à atteindre un même but. Il y a une diversité de modes de consécration de la performance (distance, mais aussi propreté, sûreté, efficacité ou créativité... la vitesse n'étant jamais quantifiée) et de configurations spatiales dans lesquelles l'activité a lieu. Les compétitions de la FIG modifient donc bien la pratique, en imposant le critère de vitesse, ou un ensemble de critères mal définis pour ce qui est des compétitions freestyle.

¹⁶⁵ Est-ce que le « football » se résume au « match » de football, opposant deux équipes selon un certain nombre de règles instituées et dans un cadre spatio-temporel strictement délimité, ou est-ce que le football intègre également la préparation au match, les entraînements, les pratiques et jeux informels, etc. ?

l'environnement urbain. On a montré que le parkour est actuellement traversé par un processus d'institutionnalisation interne, local et bottom-up. Au travers de notre analyse de controverse, on a montré également un processus d'institutionnalisation par l'extérieur, extralocal, top-down. Dans le premier cas, les pratiquants sont activement engagés dans le processus, s'organisent, s'adaptent, font des compromis. Cette institutionnalisation locale semble avant tout gouvernée par le souci de rendre la pratique acceptable, légitime et reconnue du public, ainsi que de faciliter la pratique des traceurs. Certaines associations revendiquent une version non sportifiée de la discipline, et l'institutionnalisation locale ne signifie donc pas irrémédiablement la sportification de l'activité. L'association nationale, encore en gestation, se veut quant à elle hospitalière de toutes les modalités de l'activité, sans distinction.

Dans l'institutionnalisation internationale, seule une minorité de pratiquants sont inclus dans le processus, les autres étant marginalisés¹⁶⁶. Les traceurs voient leur activité réappropriée par une institution externe qui n'a pas d'intérêt à avoir un fonctionnement démocratique, représentatif et inclusif. Ils courent le risque d'être dépossédés du contrôle qu'ils avaient sur leur propre pratique. Celle-ci devient alors une réification, une forme essentialisée, toujours appelé parkour même en passant de l'espace urbain aux espaces sportifs ; de l'espace public aux espaces privés ; de la pratique sauvage à la pratique domestiquée ; de la pratique auto-organisée au sport régulé. Comme s'il existait une « mêmété » du parkour qui subsisterait au travers de toutes ses transformations. On peut se demander ce que deviennent les particularités du parkour quand il est vendu comme une pratique semblable à toute autre. Les acteurs qui ont souhaité promouvoir une discipline dont ils ont admiré des caractéristiques particulières vont peut-être se rendre compte qu'ils n'ont fait que promouvoir un parkour *ad hoc*, dépourvu des caractéristiques en question, qui participent (participaient ?) par ailleurs à son succès (auto-organisation, réappropriation de l'espace urbain, absence de compétition, faible régulation, culture « alternative », etc....).

On pourrait trouver souhaitable que le système sportif se fasse plus hospitalier aux pratiques qui lui sont étrangères, suivant ainsi les recommandations d'un rapport commissionné par le CIO lui-même :

¹⁶⁶ Nonobstant le cas de Parkour Earth, qui semble pour l'instant jouer un rôle essentiellement réactif.

« [The IOC] needs to recognize that the governance structures of these sports differ from most traditional sports, and those with the most insights and knowledge may not be housed within the expected sporting infrastructure¹⁶⁷ » (Thorpe & Wheaton, 2016)

La grammaire libérale mobilisée par certains pratiquants pour faire face au pluralisme du parkour pose le risque de menacer la constitution d'un monde commun, reléguant les codes, valeurs, références ou convictions partagées à de simples opinions privées et renvoyant les traceurs au « chacun son truc ». La discipline ferait alors face à une fragmentation, peut-être de manière similaire à de nombreux arts martiaux où les différents styles deviennent distincts et où la séparation s'institutionnalise par le biais des diverses écoles et fédérations¹⁶⁸.

Le trajet que nous avons effectué dans ce mémoire, allant la phénoménologie de l'activité locale, située, fortement contextualisée, à sa décontextualisation et abstraction par l'institutionnalisation internationale, mériterait d'être refait dans l'autre sens dans quelques années. La FIG va-t-elle réussir à « intéresser » les divers acteurs internationaux, régionaux et locaux ? Quelles reconfigurations traverseront les organisations concurrentes ? Quelle sera son influence sur les pratiques locales ? Quel effet en retour de la spectacularisation, mise en compétition, et régulation de l'activité ? Quelles modalités d'enseignement et d'entraînement seront mises en place par la FIG ? Quelles versions de la discipline y seront transmises et comment ?

La thématique de la professionnalisation des traceurs, enseignants ou athlètes, ne semble pas avoir fait l'objet de recherche. Elle mérite plus d'attention, et notamment pour ce qui concerne la précarité des acteurs concernés par l'institutionnalisation.

¹⁶⁷ « Le CIO doit reconnaître que les structures de gouvernance de ces sports diffèrent de la plupart des sports traditionnels, et que ceux qui ont le plus d'idées et de connaissances ne se trouvent pas nécessairement dans les infrastructures sportives attendues. », nous traduisons.

¹⁶⁸ Dans une certaine mesure, c'est un peu le cas avec les académies d'ADD qui se tiennent un peu à l'écart du parkour ; et peut-être que l'opposition entre la FIG et Parkour Earth se poursuivra avec une coexistence de ce type.

Bibliographie

- Aggerholm, K., & Larsen, S. H. (2016). Parkour as acrobatics: an existential phenomenological study of movement in parkour. *Qualitative Research in Sport, Exercise and Health*, 0(0), 1–18. <https://doi.org/10.1080/2159676X.2016.1196387>
- Ameel, L., & Tani, S. (2012). Everyday aesthetics in action: Parkour eyes and the beauty of concrete walls. *Emotion, Space and Society*, 5(3), 164–173. <https://doi.org/10.1016/j.emospa.2011.09.003>
- Angel, J. (2011). *Ciné Parkour: A cinematic and theoretical contribution to the understanding of the practice of parkour* (Thesis). Brunel University School of Arts PhD Theses.
- Angel, J. (2016). *Breaking the jump: the secret story of parkour's high-flying rebellion*. Aurum Press.
- Atkinson, M. (2009). Parkour, Anarcho-Environmentalism, and Poiesis. *Journal of Sport & Social Issues*, 169–194. <https://doi.org/10.1177/0193723509332582>
- Aubel, O. (2005). *L'escalade libre en France: sociologie d'une prophétie sportive*. Paris: Harmattan.
- Augustin, J.-P. (2002). La diversification territoriale des activités sportives. *L'Année sociologique*, 52(2), 417. <https://doi.org/10.3917/anso.022.0417>
- Bajard, F. (2013). Enquêter en milieu familial: Comment jouer du rapport de filiation avec le terrain ? *Genèses*, 90(1), 7. <https://doi.org/10.3917/gen.090.0007>
- Bavinton, N. (2007). From Obstacle to Opportunity: Parkour, leisure, and the reinterpretation of constraints. *Annals of Leisure Research*, 10(3–4), 391–412. <https://doi.org/10.1080/11745398.2007.9686773>
- Belle, D. (2009). *Parkour*. Paris: Intervista.
- Bottenburg, M. van, & Heilbron, J. (2009). Dans la cage: Genèse et dynamique des « combats ultimes ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 179(4), 32. <https://doi.org/10.3917/arss.179.0032>

- Bottenburg, M. van, & Salome, L. (2010). The indoorisation of outdoor sports: an exploration of the rise of lifestyle sports in artificial settings. *Leisure Studies*, 29(2), 143–160. <https://doi.org/10.1080/02614360903261479>
- Bourdieu, P. (2003). *Méditations pascaliennes*. Paris: Seuil.
- Bromberger, C. (1995). De quoi parlent les sports ? *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, (25), 5–12. <https://doi.org/10.4000/terrain.2837>
- Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année Sociologique (1940/1948-)*, 36, 169–208.
- Calogirou, C., & Touché, M. (2000). Le skateboard: une pratique urbaine sportive, ludique et de liberté. *Hommes et Migrations*, 33–43.
- Cefai, D. (Ed.). (2003). *L'enquête de terrain*. Paris: La Découverte.
- Certeau, M. de. (2010). *Arts de faire* (Nouvelle éd). Paris: Gallimard.
- Clastres, P., & Méadel, C. (2008). *La fabrique des sports*. Paris: Nouveau monde éditions.
- Clegg, J. L., & Butryn, T. M. (2012). An existential phenomenological examination of parkour and freerunning. *Qualitative Research in Sport, Exercise and Health*, 4(3), 320–340. <https://doi.org/10.1080/2159676X.2012.693527>
- Conein, B. (2004). Cognition distribuée, groupe social et technologie cognitive. *Réseaux*, no 124(2), 53–79.
- Delalandre, M., & Collinet, C. (2012). Le mixed martial arts et les ambiguïtés de sa sportification en France. *Loisir et Société / Society and Leisure*, 35(2), 293–316. <https://doi.org/10.1080/07053436.2012.10707845>
- Donnelly, M. (2006). Studying Extreme Sports: Beyond the Core Participants. *Journal of Sport and Social Issues*, 30(2), 219–224. <https://doi.org/10.1177/0193723506287187>

- Donnelly, P. (1996). Prolympism: Sport Monoculture as Crisis and Opportunity. *Quest*, 48(1), 25–42. <https://doi.org/10.1080/00336297.1996.10484176>
- Dwyer, S. C., & Buckle, J. L. (2009). The Space Between: On Being an Insider-Outsider in Qualitative Research. *International Journal of Qualitative Methods*, 8(1), 54–63. <https://doi.org/10.1177/160940690900800105>
- Elias, N., & Dunning, E. (1994). *Sport et Civilisation : La violence maîtrisée*. Paris: Fayard. (Original work published 1986)
- Gibson, J. J. (2014). *Approche écologique de la perception visuelle*. Bellevaux: Éd. Dehors. (Original work published 1979)
- Gilchrist, P., & Wheaton, B. (2011). Lifestyle sport, public policy and youth engagement: examining the emergence of parkour. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 3(1), 109–131. <https://doi.org/10.1080/19406940.2010.547866>
- Goffman, E. (2013). *Asiles: études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris: Les Ed. de Minuit.
- Guttman, A. (2004). *From ritual to record: the nature of modern sports*. New York: Columbia University Press.
- Hébert, G. (1922). L'éducation physique ou l'entraînement complet par la méthode naturelle. *L'Éducation physique : revue sportive illustrée*, 15. Retrieved from <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9788151v>
- Hodkinson, P. (2005). 'Insider Research' in the Study of Youth Cultures. *Journal of Youth Studies*, 8(2), 131–149. <https://doi.org/10.1080/13676260500149238>
- Howell, O. (2008). Skatepark as Neoliberal Playground: Urban Governance, Recreation Space, and the Cultivation of Personal Responsibility. *Space and Culture*, 11(4), 475–496. <https://doi.org/10.1177/1206331208320488>

- Jallat, D. (2011). La construction d'une identité de la planche à voile dans les années 1970-1980 : représentations, jeux et enjeux. *Sciences sociales et sport*, 4(1), 65. <https://doi.org/10.3917/rsss.004.0065>
- Kanuha, V. K. (2000). "Being" Native versus "Going Native": Conducting Social Work Research as an Insider. *Social Work*, 45(5), 439–447. <https://doi.org/10.1093/sw/45.5.439>
- Kaufmann, L. (2013). Les médiations de l'expérience. *Revue électronique des sciences humaines et sociales*. Retrieved from <https://www.espacestemps.net/articles/les-mediations-de-l-experience/>
- Kidder, J. L. (2012). Parkour, The Affective Appropriation of Urban Space, and the Real/Virtual Dialectic. *City & Community*, 11(3), 229–253.
- Kidder, J. L. (2013). Parkour: Adventure, Risk, and Safety in the Urban Environment. *Qualitative Sociology*, 36(3), 231–250. <https://doi.org/10.1007/s11133-013-9254-8>
- Lamb, M. (2014). Self and the City: Parkour, Architecture, and the Interstices of the "Knowable" City - ProQuest. *Liminalities: A Journal of Performance Studies*, pp. 1–20.
- Lamprecht, M., Fischer, A., & Stamm, H. (2008). Sport Suisse 2008 - Activité et consommation sportives de la population suisse. OFSPO.
- Lamprecht, M., Fischer, A., & Stamm, H. (2014). Sport Suisse 2014 - Activité et consommation sportives de la population suisse. OFSPO.
- Lebreton, F. (2010). *Cultures urbaines et sportives alternatives. Socio-anthropologie de l'urbanité ludique*. l'Harmattan.
- Lefebvre, H. (2009). *Le droit à la ville*. Paris: Economica-Anthropos.
- Lemieux, C. (2007). À quoi sert l'analyse des controverses ? *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, (25), 191–212.

- MacAloon, J. J. (2016). Agenda 2020 and the Olympic Movement *. *Sport in Society*, 19(6), 767–785. <https://doi.org/10.1080/17430437.2015.1119960>
- Miaux, S. (2009). Le libre mouvement des corps: Le « parkour », une nouvelle expérience du déplacement dans la ville. *Géographie et Cultures*, (70), 99–116. <https://doi.org/10.4000/gc.2328>
- Mignon, P. (1998). Supporters ultras et hooligans dans les stades de football. *Communications*, 67(1), 45–58. <https://doi.org/10.3406/comm.1998.2015>
- Mol, A. (2002). *The body multiple: ontology in medical practice*. Durham: Duke University Press.
- O’Grady, A. (2012). Tracing the city – parkour training, play and the practice of collaborative learning. *Theatre, Dance and Performance Training*, 3(2), 145–162.
- O’Loughlin, A. (2012). A door for creativity – art and competition in parkour. *Theatre, Dance and Performance Training*, 3(2), 192–198. <https://doi.org/10.1080/19443927.2012.689131>
- Ortuzar, J. (2009). Parkour or l’art du déplacement: A Kinetic Urban Utopia. *TDR/The Drama Review*, 53(3), 54–66. <https://doi.org/10.1162/dram.2009.53.3.54>
- Paillard, J. (1974). Le traitement des informations spatiales. *F. Bresson, PH Chombart de Lauwe, M. Cullen, G. Th. Guilbaud, J. Paillard, E. de Renzi & E. Vurpillot (Eds.), De l’espace Corporel à l’espace Écologique*, 7–54.
- Parlebas, P. (1984). La dissipation sportive. *Culture Technique*, 13.
- Perrière, C., & Belle, D. (2014). *Parkour: des origines à la pratique*.
- Philippe-Méden, P. (2017). Georges Hébert : un pionnier de l’écologie corporelle ? *Corps*, 15(1), 57. <https://doi.org/10.3917/corp1.015.0057>
- Prévitali, C., Coignet, B., & Marchiset, G. V. (2014). Le parkour : approche ethnographique de communautés juvéniles de loisirs dans la ville, The Parkour : an ethnographic approach

- to young urban leisure communities. *Agora débats/jeunesses*, (68), 85–97.
<https://doi.org/10.3917/agora.068.0085>
- Puddle, D., Wheaton, B., & Thorpe, H. (2018). The globalization of parkour: a New Zealand/Aotearoa case study. *Sport in Society*, 1–18.
<https://doi.org/10.1080/17430437.2018.1441010>
- Quéré, L. (2005). Les « dispositifs de confiance » dans l’espace public, “GUARANTORS OF TRUST” IN THE PUBLIC SPHERE. *Réseaux*, no 132(4), 185–217.
<https://doi.org/10.3917/res.132.0185>
- Rinehart, R. E., & Sydnor, S. (Eds.). (2003). *To the extreme: alternative sports, inside and out*. Albany: State University of New York Press.
- Sacks, H. (2014). « Hotrodder », une catégorie révolutionnaire. In A. Bovet (Ed.), *Langage, activités et ordre social: Faire de la sociologie avec Harvey Sacks*. Bern ; New York: Peter Lang.
- Sacks, H., Schegloff, E. A., & Jefferson, G. (1974). A simplest systematics for the organization of turn-taking for conversation. *Language*, 696–735.
- Sassatelli, R. (2007). *Consumer culture: history, theory and politics* (1st ed). Los Angeles: SAGE Publications.
- Saville, S. J. (2008). Playing with fear: parkour and the mobility of emotion. *Social & Cultural Geography*, 9(8), 891–914. <https://doi.org/10.1080/14649360802441440>
- Serre, J. C. (1984). La danse parmi les autres formes de la motricité. *Recherche en danse.*, (3).
- Soulé, B., & Walk, S. (2007). Comment rester « alternatif » ? Sociologie des pratiquants sportifs en quête d’authenticité subculturelle. *Corps*, (2), 67–72.
<https://doi.org/10.3917/corp.002.0067>
- Stavo-Debauge, J. (2014). L’idéal participatif ébranlé par l’accueil de l’étranger. L’hospitalité et l’appartenance en tension dans une communauté militante, *The participatory*

disturbed by the stranger's welcome. Hospitality and belonging in tension within an activist community. *Participations*, (9), 37–70. <https://doi.org/10.3917/parti.009.0037>

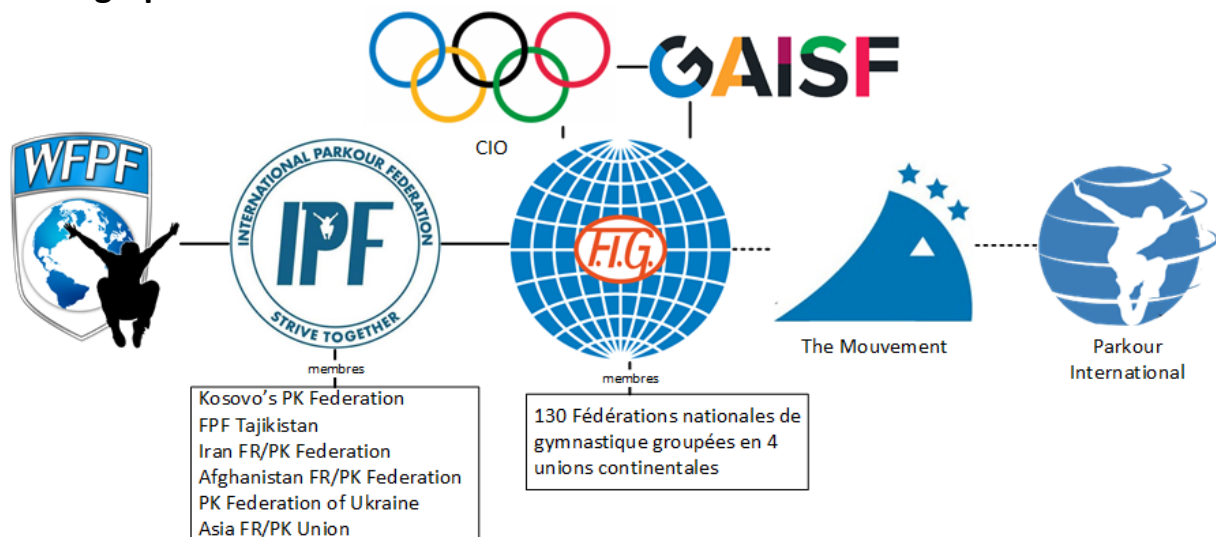
Thorpe, H., & Wheaton, B. (2011). 'Generation X Games', Action Sports and the Olympic Movement: Understanding the Cultural Politics of Incorporation. *Sociology*, 45(5), 830–847. <https://doi.org/10.1177/0038038511413427>

Thorpe, H., & Wheaton, B. (2016). Youth perceptions of the Olympic Games : attitudes towards action sports at the YOG and Olympic Games / Belinda Wheaton. University of Waikato. New Zealand.

Wheaton, B., & O'Loughlin, A. (2017). Informal sport, institutionalisation, and sport policy: challenging the sportization of parkour in England. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 9(1), 71–88. <https://doi.org/10.1080/19406940.2017.1291533>

Annexes

Cartographie des acteurs





Comité International Olympique (CIO) : créé par Pierre de Coubertin en 1894, le CIO est l'organisation non gouvernementale à la tête du Mouvement Olympique. Ses membres sont des personnes physiques cooptées par le comité lui-même. Son siège est à Lausanne. Son rôle principal est l'organisation des Jeux olympiques. Le CIO reconnaît actuellement 73 fédérations sportives internationales.

Fédération Internationale des Arts du Déplacement (FIADD) : fondée en janvier 2013, il semble que des personnalités telles que Mark Cooper, Sébastien Foucan et Eugene Minogue aient été présents à ses débuts. Cette organisation semble inactive depuis 2015, du moins dans son rôle de fédération internationale. Son directeur actuel est Dan Edwardes, également directeur et fondateur de la société britannique Parkour Generations. La FIADD est aujourd'hui largement utilisée pour faire la promotion des cours et du système d'enseignement de Parkour Generations. Officiellement, la FIADD s'oppose à la FIG.

Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) : fondée en 1881 sous le nom de Fédération Européenne de Gymnastique. Reconnue par GAISF (ex-SportAccord) et le CIO comme organisation exclusive régissant la gymnastique, à savoir la gymnastique artistique, acrobatique, rythmique, aérobique, le trampoline et la Gymnastique pour tous. Son siège est à Lausanne. Actuellement sous la présidence de Morinari Watanabe. Début 2017, le Comité Exécutif a pris la décision de développer une discipline « inspirée » par le parkour. La FIG travaille en ce moment à son intégration, notamment par l'organisation de compétitions et la création d'un système d'éducation.

Global Association of International Sports Federations (GAISF): anciennement appelée SportAccord, l'organisation est renommée GAISF en 2017. Il s'agit d'une association reconnue par le CIO, qui joue le rôle d'organisation faîtière des fédérations internationales gouvernant des sports spécifiques (olympiques ou non). Elle regroupe ainsi actuellement plus de 90 membres à part entière.

International Parkour Federation (IPF): basée aux États-Unis et fondée en juin 2014. Il s'agit d'une organisation cofondée par Victor Bevine et David Thompson en tant que branche à but non lucratif de la WFPF. Leur travail effectué dans des pays tels que le Kosovo, Tajikistan, Iran ou Afghanistan a été perçu comme un geste salutaire envers des communautés nécessitant de l'aide pour leur développement. A contrario, certains y ont vu un geste quelque peu paternaliste et néocolonial, investissant dans des communautés nécessiteuses afin de faire grandir leur nombre de soutien. Il semblerait que l'IPF revendique une partie des activités de la WFPF, et vice-versa. L'absence de séparation nette entre les deux organisations est donc fortement critiquée. En mai 2017, IPF publie une lettre ouverte affirmant sa ferme opposition à la FIG. En janvier 2018, l'IPF et la FIG annoncent leur collaboration. Si l'on se réfère à son site web, les membres actuels d'IPF sont les fédérations

nationales du Kosovo, Tadjikistan, Iran, Afghanistan et Ukraine, si l'on exclut USA Parkour (qui n'est qu'une branche de l'activité de WFPF) et l'Asia Freerunning Union, dont le statut n'est pas clair.

Mouvement International du Parkour, Freerunning et l'Art du déplacement (MIPFA) : généralement appelé The Mouvement. Formellement, est une association à but non lucratif créée en août 2014 et dont les statuts sont déposés en France. Les membres fondateurs sont David Belle, Williams Belle, Chau Belle, Malik Diouf, Sébastien Foucan, et Charles Perrière. Mark Cooper (anciennement Mark Dolley) et Florian Busi en sont administrateurs. En février 2016, The Mouvement organise des démonstrations de parkour aux JOJ de Lillehammer. L'organisation est, de manière consensuelle, perçue comme dysfonctionnelle. En mai 2017, il est établi que Sébastien Foucan, Williams Belle et Chau Belle ne sont plus membres. Il y a un flou et des désaccords entre les membres du comité et les administrateurs concernant la gestion et les décisions prises par l'organisation. Mark Cooper affirme que des fédérations nationales, dont certaines reconnues par leur gouvernement, étaient membres de The Mouvement. Leur liste n'est pas publique. La FIG affirme que c'est en tant que représentant de The Mouvement que Mark Cooper leur a présenté le parkour. La FIG mentionne également à plusieurs reprises reconnaître The Mouvement comme fédération internationale. Des documents montrent également que The Mouvement devait être dissous, et ses activités intégrées à la FIG. Mark Cooper affirme que ce n'est pas le cas et qu'il s'agit d'un problème de communication.

Parkour Earth (PKE): basé au Royaume-Uni, fondé en 2017 par l'accord de 6 fédérations nationales de parkour (Angleterre, France, Nouvelle-Zélande, Australie, Pologne, Afrique du Sud). Sont rejoints par la Corée du Sud en 2018.

Parkour International (PKI) : créé en 2010 sous le nom de Fédération Internationale pour la Formation du Parkour (FIFPK), par David Belle. Brièvement rejoint par Sébastien Foucan. Activités en pause en 2014, pour se concentrer sur The Mouvement. Florian Busi et Charles Perrière réactivent l'organisation en 2017, l'utilisant pour communiquer notamment pour défendre leur position à la FIG. Un forum est créé, devant servir à informer la communauté et à la réflexion collective, cependant ce forum est peu utilisé, n'est pas accessible sans inscription, et est actuellement indisponible. L'organisation n'a pas donné signe de vie depuis juin 2017.

Parkour UK (PKUK): établie en 2009 par des pratiquants en collaboration avec la ville de Westminster, Parkour UK est une des sinon la première organisation au monde à faire reconnaître le parkour comme sport souverain par son gouvernement, en janvier 2017. L'organisation a été critiquée pour sa proximité à l'organisation britannique Parkour Generations, mais elle a montré une prise de distance, notamment en développant un système d'enseignement distinct. L'organisation est actuellement dirigée par Eugene Minogue, et a rapidement pris une position importante dans le bras de fer avec la FIG.

World Parkour and Freerunning Federation (WFPF): fondée en 2007 par la compagnie à responsabilité limitée américaine « Ruff Magic Entertainment », apparemment détenue par Victor Bevine, David Thompson et Francis Lyons. A eu tout d'abord comme rôle (controversé) de créer *Ultimate Parkour Challenge*, un show télévisé compétitif de parkour, diffusé en 2010 sur MTV. Il ne s'agit donc d'une fédération que de nom, et a donc créé une branche ayant formellement la structure d'une fédération (IPF) en 2014. Organisent actuellement des compétitions de parkour, de même qu'un système d'assurances pour les salles de parkour.

Lexique

Termes techniques :

Climb-up (planche) : mouvement consistant à passer de la suspension au sommet d'un mur jusqu'à l'appui, en effectuant une traction puis antépulsion des bras, avec aide des pieds contre la surface verticale du mur. Appelé « planche » en France.

Passements : ensemble de techniques permettant de franchir des obstacles relativement bas (~hauteur des hanches) avec l'aide des mains et/ou des pieds.

Passemuraille : technique visant à atteindre le sommet d'un mur par une course d'élan et un appui d'un pied contre la surface verticale du mur.

Kong : terme anglophone pour le saut de chat.

Saut de bras (bras) : saut dont l'atterrissage se fait avec les pieds sur la surface verticale d'un mur, les mains saisissant le sommet.

Saut de chat (chat) : passément consistant à franchir un obstacle en plongeant en avant puis en poussant simultanément avec les deux mains afin de rétablir le corps à la verticale. De multiples variations peuvent être effectuées. Le plongeon-chat consiste à franchir une longue distance avant de poser les mains sur un obstacle. Le double (triple, etc.) saut de chat consiste à prendre appui deux (trois...) fois avec les mains sur un obstacle (ou des obstacles différents) avant d'atterrir. Le *kong gainer* est une figure périlleuse consistant à effectuer une rotation arrière dans l'axe transversal (*backflip*) après la pose des mains.

Saut de précision (presse, préc') : saut entre deux points différents, généralement avec atterrissage sur une surface réduite.

Spot : lieu privilégié par les pratiquant-e-s pour leur entraînement, regroupant généralement une grande quantité et diversité d'obstacles dans un espace restreint.

Strides : enchaînement de sauts avec alternance de la jambe d'appui.

Tic-tac : technique visant à prendre appui avec un pied contre une paroi verticale pour s'en repousser, généralement dans le but de franchir des distances horizontales.

Traceur, traceuse : pratiquant.e du parkour. Le terme « tracer » est par ailleurs devenu synonyme de « faire du parkour ».